

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Retraites : semaine d'action
du 7 au 15 octobre**

Dossier

**L'éducation prioritaire,
renouer avec l'ambition**

Entretien

Denis Paget



« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore – Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



ASSUREUR MILITANT

* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année et étudiants en ESPE admissibles à la cession de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels ÔME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.



Édito

La complainte du dimanche

Le « bras de fer » entre des enseignes et le gouvernement a fait l'objet de la dernière mise en scène médiatique dominicale. D'un côté, ceux qui entendraient leurs personnels dans leur « volonté » de pouvoir travailler le dimanche et leurs clients qui ne peuvent venir dans les magasins que ce jour-là. De l'autre côté, une législation portée par des forces syndicales qui ne comprendraient rien aux enjeux de la croissance et du monde d'aujourd'hui ! En revanche, rien n'est dit sur ce qui pousse des employés à vouloir travailler le dimanche, comme si cela était naturel, voire une « demande sociale ». À part quelques vagues commentaires du type « c'est indispensable pour les étudiants ». Enfin voyons ! Tout le monde sait bien que les étudiants n'ont rien d'autre à faire et n'ont aucun souci pour financer leurs études ! Rien non plus sur la nature du travail et sa place dans la société, dans la vie personnelle et familiale, sur les conditions sociales de millions de salariés qui ne peuvent boucler leurs fins de mois. La seule priorité : répondre aux besoins du marché. D'aucuns appellent cela la « modernité », d'autres expliquent que, dans cette concurrence mondialisée et face à la crise, il n'y a point d'autres voies.

À l'opposé, redisons haut et fort que nous voulons reprendre la main sur notre travail, qu'il doit

être revalorisé, que les richesses doivent être partagées.



Roland Hubert
cosecraire général

17 Fenêtre sur Actes Sud

21

Dossier
L'éducation prioritaire :
renouer avec l'ambition

40

Entretien avec
Denis Paget



SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• Emmanuel Le Roy Ladurie

Actualité

- Action
- Seine-Saint-Denis dans l'action
- Retraites : interpellier les parlementaires
- La baisse programmée des salaires
- À quand une grande réforme fiscale ?
- Budget 2014 : rigueur et injustices fiscales
- Orientation
- Retraités concernés par la réforme
- Tuteurs : pour une mission revalorisée
- Éducation prioritaire : des assises pour l'avenir

Fenêtre sur

• Actes Sud

Éco/social

- Austérité
- Budget 2014
- Protection sociale

Dossier

• L'éducation prioritaire :
renouer avec l'ambition

4

Métier

- Note de vie scolaire
- Nouveau CAPES de Lettres
- STI
- Calendrier scolaire

6

8

Catégories

- Reclassement
- Ventilation des services (VS)
- AED
- Hors-classe des CPE

Sur le terrain

- Évaluer le travail des enseignants

Dans la classe

- Délégué de classe

Droits et libertés

- Octobre 1961, devoir de mémoire
- Russie

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

- Denis Paget

International

- Grèce
- Allemagne
- Amérique Latine

28

30

32

34

35

36

40

42





© Ammar al-Atabchi/Shahm News Network / AFP

Syrie, aucun répit

Débutée par des manifestations anti-régime pacifiques en mars 2011, la guerre civile a fait depuis près de 100 000 victimes d'après les Nations-Unies. Ce conflit a aussi généré une crise humanitaire sans précédent avec un afflux de réfugiés tel qu'il n'en avait plus été constaté depuis 20 ans. Plus de deux millions de Syriens ont déjà fui les violences et les combats meurtriers qui ravagent leur pays.

L'utilisation d'armes chimiques, dont ont témoigné de nombreux médecins dans un quartier de Damas le 21 août 2013, a fait franchir à la Syrie un nouveau palier dans l'horreur.

Le conflit s'éternise et la communauté internationale se divise. Aucune solution, malgré le dernier accord russo-américain sous l'égide de l'ONU après les menaces d'une intervention armée, ne permet d'entrevoir une issue. En attendant, les violences ne connaissent aucun répit dans le pays, avec un raid aérien du régime contre un lycée mi-septembre dans le nord qui a fait au moins seize morts dont dix élèves. Rien ne met fin aux souffrances des populations.

2 sept.

Par ici la sortie. C'est la rentrée

4 sept.

La coupe est pleine

Brésil : la polémique sur le coût du Mondial de foot continue

6 sept.

Relents de guerre froide

Syrie : Obama et Poutine campent sur leurs positions au G20

7 sept.

Le prince pincé

Buckingham : la police interpelle, par erreur, le prince Andrew

8 sept.

FiNi

Fillon rejette le « front républicain » en cas de duel FN et PS

10 sept.

Pas au courant

Autolib' : BMW dément toute accusation d'espionnage

11 sept.

Fin de l'utopie

Le généticien Albert Jacquard est mort

14 sept.

Pas de quoi en faire une montagne

Le Mont-Blanc se tasse de quelques centimètres

16 sept.

Pas de mirage

Serge Dassault admet avoir acheté des votes à Corbeil-Essonnes

18 sept.

L'Aube du crépuscule

Grèce : meurtre, par un militant néonazi, d'un rappeur antifasciste

19 sept.

Mon, ton, t'accumule

Les sénateurs votent le non-cumul des mandats, pour les députés

20 sept.

Dé-rap-age

Tunisie : 6 mois ferme pour un rappeur aux textes « insultants »

21 sept.

Hors jeu

Qatar : « les esclaves » népalais des chantiers du Mondial 2022

22 sept.

Un peu, beaucoup, à la folie

2013-2014 : un peu plus de contribuables, beaucoup plus d'impôts

25 sept.

Pas résolu

Résolution Syrie : Russie et États-Unis ont trouvé un accord

26 sept.

Coup de froid

L'homme, principale cause du réchauffement climatique

27 sept.

De l'enfer au paradis

États-Unis-Iran, le « grand satan » et « l'axe du mal » discutent

28 sept.

La messe est dite

Pas d'ouverture le dimanche pour les enseignes de bricolage

BILLET D'HUMEUR

Sarkothon... sarko... c...

C'est tellement facile. Non content d'avoir été condamné par le Conseil constitutionnel qui a invalidé ses comptes de campagne, l'ancien président fait payer une grosse partie de la facture par l'État et donc par les contribuables. Comme n'importe quel don, une contribution au Sarkothon ouvre le droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de la donation. Sur les 11 millions de la collecte organisée par l'UMP, l'État débourserait 7,26 millions d'euros en crédit d'impôt. Petit calcul fiscal pour le président battu mais pas abattu, sur ses 7 500 euros versés il bénéficiera de 2 640 euros de réduction d'impôt. Il n'y a pas de petites économies pour un citoyen qui se fait payer entre 100 000 et 200 000 euros par conférence ! Le tout à la santé du contribuable ! Mais non car Nicolas Sarkozy ne boit pas. En attendant c'est le contribuable qui trinque ! ■

Thierry Pétrault

**A la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.
Pour nous, la solidarité est essentielle.
Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.
C'est cela, être la référence solidaire !**



“
**L'essentiel
pour nous ?
Etre bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

SELON MÉTÉO FRANCE, le printemps 2013 a été le plus froid depuis 1987, avec un écart de - 1,3 °C par rapport à la moyenne climatique calculée sur la période 1981-2010. Ce printemps particulier a été ressenti très largement en Europe avec parfois des effets inverses - alors que nous grelottons, la chaleur faisait le bonheur des Russes et des Lapons peu habitués à pareille !

Emmanuel Le Roy Ladurie et le climat

Si l'on regarde les températures mondiales, la période de janvier à avril a été classée au huitième rang des plus chaudes depuis cent trente-quatre ans par le service météorologique et océanographique des États-Unis, ne modifiant donc pas le diagnostic sur l'évolution climatique en cours depuis cinquante ans, provoquée par les émissions massives de gaz à effet de serre. Les scientifiques prévoient en effet - même si la controverse existe - une fin de siècle beaucoup plus chaude si rien n'est fait d'ici là : 85 % de la planète pourraient être soumis à des fortes canicules selon le chercheur Dim Coumou, qui rappelle dans une étude publiée dans la revue scientifique *Environmental Research Letters* les conséquences phénoménales des modifications climatiques pour les espèces vivantes et l'homme.

Mais si dans la mémoire collective ou le ressenti de chacun « on n'a jamais vu un printemps aussi pourri », le « y'a plus de saisons » n'a pas de sens... La réalité est que la météo n'a jamais été immuable mais au contraire capricieuse...

L'historien du climat

Emmanuel Le Roy Ladurie a eu le grand mérite de s'attaquer à cette question - en précurseur - car peu d'historiens (mais quelques géographes) se sont penchés sur ces questions. Ce fils d'agriculteur normand explique que c'est l'histoire agraire qui l'a conduit « par une transition insensible et normale, jusqu'à l'histoire du climat ». Cette histoire qui ne représentait à ses yeux que l'étape initiale



La météo conjoncturelle [...] est l'accélérateur d'un processus politique engendré en dehors d'elle

devait ouvrir ultérieurement la voie à l'étude du climat comme écologie de l'homme. Son premier livre sur le sujet - *Histoire du climat depuis l'an mil* - avait fait l'effet d'un coup de tonnerre en démontrant que le climat n'était pas une constante, et qu'au contraire il variait

sensiblement à l'échelle annuelle, décennale, séculaire et pluriséculaire. Ce travail s'est développé et approfondi avec *L'histoire humaine et comparée du climat*, parue entre 2005 et 2009.

Emmanuel Le Roy Ladurie s'est toujours volontiers référé à son « maître » Fernand Braudel qui, dès 1949, avait signalé la poussée glaciaire des Alpes à la fin du XVI^e siècle et au XVII^e. Mais il est également resté prudent, en évitant tout déterminisme climatique sur les événements pour ne pas réduire l'histoire du climat à une explication climatique de l'histoire humaine. C'est à un méticuleux travail de fourmi qu'il s'est attelé, en étudiant les dates des moissons et des vendanges, en décryptant textes, descriptions et iconographies des glaciers... En homme cultivé, il relie phénomènes météorologiques et littérature, n'hésitant pas à évoquer Baudelaire : « *Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle, et que de l'horizon embrassant tout le cercle, il nous verse un jour noir plus triste que les nuits* ».

Ou même Shakespeare : « *Ainsi les vents..., comme pour se venger, ont fait monter de la mer des brouillards contagieux. Ceux-ci, retombant sur la terre, ont rendu les rivières si orgueilleuses et si gonflées qu'elles ont bientôt débordé sur la terre ferme. C'est en vain que le bœuf a tiré sous son joug. Le laboureur a sué tant et plus, mais sans le moindre succès...* » (*Le songe d'une nuit d'été*).

Des phénomènes climatiques qui influencent les mouvements sociaux ?

L'histoire du climat est évidemment liée aux préoccupations actuelles que sont l'effet de serre et le réchauffement global. Mais elle concerne d'abord le passé et notamment l'étude de ce qu'on appelle les crises de subsistances, quand chute la production agricole, et que naissent parfois à leur suite des troubles sociaux jusqu'alors contenus. Ainsi Emmanuel Le Roy Ladurie s'était notamment intéressé au petit âge glaciaire au XVII^e siècle et à la crise générale qui avait affecté ce siècle, s'interrogeant alors sur un éventuel rapport entre ce refroidissement sensible dans les glaciers des Alpes et cette tendance à la crise économique dans la même période.

Biographie. Né en 1929, Emmanuel Le Roy Ladurie est un historien moderniste, qui fut syndicaliste à l'UGE, l'Union des Grandes Écoles créée en 1947 ; Emmanuel Le Roy Ladurie a représenté les ENS au bureau du SNES et à l'UNEF.

Après un doctorat sur *Les Paysans de Languedoc* (1966) sous la direction d'Ernest Labrousse, il publie *Montaillou, village occitan* (1975), qui reconstitue la vie d'un village à l'époque des Cathares, à partir des notes de l'inquisiteur Jacques Fournier, évêque de Pamiers.

De 1973 à 1999, il occupe la chaire d'Histoire de la civilisation moderne au Collège de France et devient administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1987 à 1994.

Titulaire de la chaire d'histoire de la civilisation moderne au Collège de France et disciple de Fernand Braudel, il est alors l'un des animateurs de l'école des Annales et participe dans les années 70 au courant de la nouvelle histoire.

Ces apports dans le champ de la connaissance historique concernent particulièrement l'histoire économique et sociale du monde rural et l'histoire de l'environnement, notamment à travers ses travaux sur l'histoire du climat.

Au cours des siècles

Si le XIII^e siècle apparaissait comme un beau siècle plutôt favorable à l'agriculture et notamment au grain, dès le début du XIV^e on note une poussée des glaciers (repérée d'après l'étude des troncs d'arbres) et des épisodes de froid. La grande famine de 1314-1315-1316 est consécutive à des étés humides où le foin pourrit et où les récoltes sont médiocres. Le XV^e semble plus agréable avec un léger réchauffement, mais des étés trop chauds sont néfastes au grain. Au XVI^e, des périodes douces, et cependant un cycle pourri de 1526 à 1531, des récoltes médiocres, des vendanges tardives, une hausse du prix du pain.. En 1529, la disette provoque la grande Rebeayne, révolte lyonnaise entre Saône et Rhône, où – nous dit Le Roy Ladurie – « *les greniers sont pillés et onze émeutiers paient de leur vie leur participation à l'émeute, telle est l'habitude* ».

Il ajoute que « *d'une façon générale, il y a ici démarrage d'une problématique des pauvres lors des années 1526-1531, à Lyon en particulier, en France plus largement, mais aussi en Angleterre et en Allemagne, car la population augmente, le nombre des pauvres aussi, et le tout se heurte à ces quelques années climatiquement difficiles de 1526 à 1531* »⁽¹⁾.

Le début du XVII^e a été plus clément (on se rappelle qu'Henri IV avait pu recommander la poule au pot le dimanche !) mais, sur la durée, le siècle est plus généralement marqué par une nouvelle baisse des températures à toutes les saisons avec, par-dessus le marché, des pluies et des pluies ! En 1621, grande famine en Angleterre, hausse du prix du grain en France, forte mortalité à Paris... Les facteurs politiques, économiques, sociaux ou religieux restent déterminants. Certes, les méfaits météorologiques qui vont se manifester dès l'automne 1787 entraî-

PRINCIPALES ŒUVRES

Thèse. *Les Paysans du Languedoc*, dir. Ernest Labrousse, 2 vol., Paris, 1966 • *Le Territoire de l'historien*, 2 vol., Gallimard, 1973 et 1978 • *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324*, Gallimard, 1975 • *Paris-Montpellier, P.C.-P.S.U. 1945-1963*, Gallimard, 1982 • *Le Siècle des Platter 1499-1628*, tome I : *Le mendiant et le professeur*, Paris, Fayard, 1995 ; tome II : *Le voyage de Thomas Platter, 1595-1599*, Paris, Fayard, 2000 ; tome III : *L'Europe de Thomas Platter, 1599-1600*, Paris, Fayard, 2006 • *Histoire des paysans français, de la Peste noire à la Révolution*, éd. du Seuil, 2002 • (Dir.), *Les Grands Procès politiques ou la pédagogie infernale*, éditions du Rocher, 2002 • (Dir.), *Ouverture, société, pouvoir : de l'édit de Nantes à la chute du communisme*, Fayard, Paris, 2005 • *Histoire de France des régions : la périphérie française, des origines à nos jours*, éd. du Seuil, 2005 • *Histoire humaine et comparée du climat en Occident*, tome I, 2004 ; tome II : *Histoire du climat, 1740-1860*, 2006 ; tome III : *Histoire du climat, de 1860 à nos jours, le réchauffement*, avec le concours du météorologiste Guillaume Séchet, Fayard, Paris, 2009.

nent une baisse de la production de grain et une hausse de prix conséquente. Cette cherté aggrave un mécontentement social latent et des émeutes de subsistance y compris dans les premiers jours de juillet 1789, mais les « causes » de la Révolution française sont profondes et de longue durée. La météo-



Petit âge glaciaire

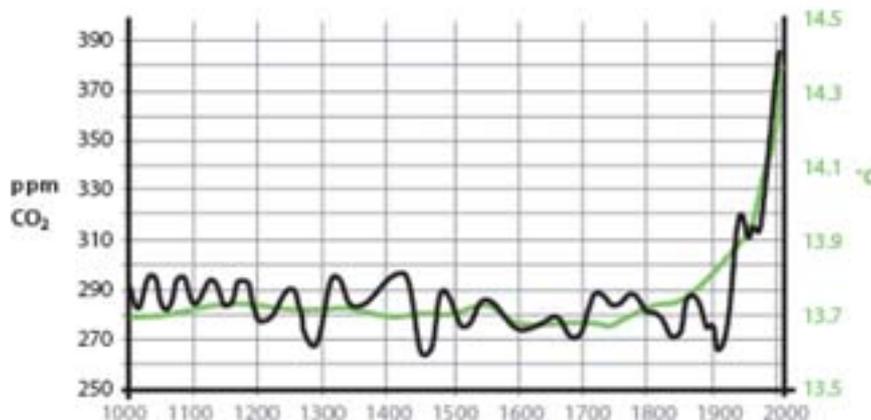
C'est une période de refroidissement de l'hémisphère nord qui, pour Le Roy Ladurie, correspond à l'intervalle compris entre 1300 et 1860 (mais d'autres dates ont pu être évoquées par d'autres). Les hivers rudes entraînent une baisse moyenne des températures de quelques dixièmes à 1 degré centigrade, qui a pu affecter les récoltes et les activités humaines certaines années.

conjoncturelle, qui reste en toile de fond de difficultés qui subsistent encore en octobre, où ce sont les femmes qui vont chercher à Versailles le « *boulangier, la boulangère et le petit mitron* » – n'est que le ferment et accélérateur d'un processus politique engendré en dehors d'elle.

Citons une dernière fois Emmanuel Le Roy Ladurie : « *le climat, c'est une gâchette, qui ne fait pas basculer l'Histoire, mais qui peut contribuer à l'écrire* ». ■

(1) Conférence donnée à l'académie des Sciences morales et politiques, le 4 avril 2005 : « Peut-on écrire l'histoire du climat ? ».

Évolution des températures et CO₂ depuis l'an mil



Source : GIEC

Portrait réalisé par Élisabeth Labaye

PROPOSER POUR NE PAS SUBIR

Le Conseil national du SNES-FSU a fait le bilan de la rentrée et débattu de la façon de construire de nouvelles étapes de mobilisation sur les retraites après la grève du 10 septembre.

La discussion dans les instances de la FSU, ensuite, a débouché sur la nécessité d'amplifier le mouvement entamé par des actions multiformes, meetings, conférences de presse, rassemblements... Un texte d'interpellation des parlementaires a été finalisé et doit maintenant être porté à tous les niveaux afin de mettre des parlementaires devant leurs responsabilités, susciter un vote négatif débouchant sur des propositions autres de financement des retraites. Des rendez-vous sont déjà fixés, le 8 octobre, journée de mobilisation intergénérationnelle rassemblant jeunes et retraités, d'autres rendez-vous sont organisés dans les départements. Une nouvelle étape nationale se fera le 15 octobre dans le cadre d'une journée d'action unitaire et interprofessionnelle.

Le débat sur les retraites est loin d'être clos et l'appréciation négative par la majorité de l'opinion publique de la réforme proposée par le gouvernement doit inciter à poursuivre le mouvement.

Pouvoir d'achat

Ce dossier est fortement lié aux questions de pouvoir d'achat et d'emploi, et le SNES-FSU

continue sa campagne sur les rémunérations tant dans le cadre de la fonction publique autour de la question du point d'indice qu'à l'Éducation nationale où le second degré demeure le grand oublié.

Soucieux de construire avec les collègues les propositions d'amélioration des conditions de travail et d'études, le SNES-FSU a proposé que se tiennent au niveau académique ou inter-académique des assises inscrites dans un calendrier et des objectifs nationaux. Il s'agit bien de poser les bons diagnostics, profiter de l'expertise des personnels de l'éducation et proposer au ministre des mesures immédiates pour les unes, programmées pour les autres à échéance plus longue.

Sur les questions de l'éducation prioritaire, de l'organisation du collège, des évolutions du métier, nous avons des choses à dire.

N'attendons pas qu'une fois de plus nous soient imposées des réformes obéissant à une vision gestionnaire et technocratique mettant à mal l'unité du second degré et les qualifications. ■

Frédérique Rolet

COLLOQUE organisé par l'Institut de recherches de la FSU

Judi 14 novembre 2013 - Salle du Conseil régional Île-de-France - de 9 h à 17 h

« Formation professionnelle : Quels enjeux ? Quels moyens ? »

Avec la participation de chercheurs, responsables politiques, représentants des entreprises, syndicalistes...

Introduction : Gérard Aschieri, président de l'Institut de recherches de la FSU et Emmanuel Maurel, vice-président du Conseil régional chargé de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'alternance et de l'emploi.

Table ronde 1 : À quoi sert l'éducation et la formation professionnelle ? Développement économique, insertion professionnelle, développement personnel...

Table ronde 2 : Les contenus de la formation professionnelle : qualification, évolution technologique et transition écologique, lien avec les contenus du travail, construction des diplômes...

Table ronde 3 : Un service public de la formation professionnelle et de l'orientation ? Structures, dispositifs, publics, acteurs...

Conclusion : Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Renseignements et inscription : <http://institut.fsu.fr>

ACTION FORTE EN SEINE-SAINT-DENIS

Après la forte mobilisation du 19 septembre, le ministère a reconnu l'urgence de la situation. Pour autant aucune décision n'a été prise.

À l'appel de la FSU et de l'intersyndicale 93, plus de 2 000 personnes ont manifesté à Paris pour un plan de développement de la Seine-Saint-Denis. Le SNES-FSU revendiquait la double-inscription des élèves de CLA et d'ULIS, le retour de l'heure 93, le fléchage des options et langues rares dans les DHG au collège comme au lycée, et le retour aux seuils historiques du département (25 en collège non classé, 24 en ZEP et 23 en sensible).

À plus long terme, le SNES-FSU défend l'idée que l'éducation du département doit revenir à la normalité, grâce à une stabilisation des équipes et à un travail sur l'attractivité des postes sur notre département.

Une audience a été obtenue au ministère le 25 septembre. Si le gouvernement a reconnu que le 93 était en difficulté et connaissait une grave crise de ressources humaines, aucune mesure concrète n'a été annoncée.



Le SNES-FSU a pourtant ouvert des pistes, en proposant une forte réévaluation de l'indemnité logement ou encore des temps de concertation inclus dans les services des collègues, sans succès pour le moment.

Écoutés sans être entendus

D'ores et déjà, il est nécessaire de poursuivre l'action. Le SNES 93 entend se saisir des assises de l'éducation prioritaire pour créer les conditions d'un rapport de force gagnant. Comme la moitié des établissements du département ne sont pas classés, il a été proposé à tous les S1 de demander l'organisation

de la demi-journée banalisée chez eux et de porter les mandats de notre organisation dans ce cadre. Ils doivent aussi se saisir de la journée des assises académiques de Créteil pour appeler les collègues à l'action et s'imposer dans les débats. Enfin, en novembre, les personnels participeront à l'organisation d'une marche pour l'éducation qui réunira également les parents et les étudiants.

Le SNES-FSU et ses militants continuent à porter les valeurs des collègues du département : tous nos jeunes sont capables de réussir, si on leur en donne les moyens.

■ Mathieu Logethis

La nouvelle calculatrice graphique avec écran couleur tactile

GRAND ÉCRAN
COULEUR
HAUTE
DÉFINITION

Fx-CP400

- Adaptée pour les sections scientifiques du lycée et les études supérieures
- Calcul formel avancé
- Visualisation optimale des calculs, graphes et tableaux grâce au grand écran couleur
- Manipulation fluide et intuitive grâce à la fonction tactile

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

CASIO.

www.casio-education.fr

RETRAITES : INTERPELLER LES PARLEMENTAIRES

Le gouvernement a engagé la procédure accélérée pour l'examen par le Parlement du projet de loi de réforme des retraites.

Le texte entérine le report des âges décidé par la droite : 62 ans pour l'ouverture du droit à la retraite et 67 ans pour une pension sans décote. Il organise un nouvel allongement de la durée de cotisation portant à 43 ans la durée exigée à partir de la génération 1973. Une hausse des cotisations de 0,3 point répartie sur quatre années interviendra dès 2014. Pour les fonctionnaires pénalisés par le gel du point d'indice que le gouvernement confirme, ce dernier aménage le rythme de cette nouvelle hausse : 0,06 point en 2014 puis 0,08 chacune des trois années suivantes. Le patronat a lui obtenu la compensation intégrale de la hausse de la part employeur. Le gouvernement fait valoir des mesures de justice notamment en direction des femmes et des jeunes, mais elles sont si limitées que leur coût est nul à l'horizon 2020.

Les retraités sont mis à contribution à hauteur de 0,6 million d'euros en 2014, de 1,4 en 2020, par un report de la revalorisation de leur pen-



sion. Il s'y ajoute, pour une partie d'entre eux, la fiscalisation de la majoration de pension pour l'éducation d'au moins trois enfants.

Toujours plus d'obstacles

C'est donc un texte particulièrement préoccupant qui est soumis au Parlement et que la FSU et le SNES demandent aux élus de ne pas voter. Une campagne s'organise dans les départements pour s'adresser à eux en ce sens. Le manque de ressources des régimes de retraite s'explique par le chômage et la pres-

sion sur les salaires. Les réformes précédentes ont installé toujours plus d'obstacles pour espérer une retraite décente.

C'est bien cette situation qu'il faut affronter dans une réforme progressiste, en dégagant un financement par un meilleur partage du travail et des richesses, un débat proposé à l'occasion de réunions publiques qui s'organisent sur le territoire. Le SNES et la FSU sont disponibles pour de nouvelles actions unitaires dans les prochains jours. ■

Anne Féray

LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DES SALAIRES

La réforme des retraites entamée par le gouvernement va entraîner l'augmentation des cotisations dans un contexte de gel prolongé des salaires des travailleurs. Injuste et dangereux.

Le Premier ministre a annoncé l'augmentation des cotisations retraite de 0,3 point en quatre années (0,15 point en 2014 ; 0,05 point chaque année suivante). Il n'aura pas fallu trois jours pour que le patronat soit assuré d'une compensation intégrale de la hausse de la part employeurs. On ne sait pas encore par quelle mesure fiscale (CSG, TVA ou autre) les ménages financeront la suppression des cotisations patronales pour la branche famille.

Sur les fiches de paie des salariés en revanche, la mesure serait effective. Pour les fonctionnaires, cette augmentation de la retenue pour pension s'ajoute à celle de 0,27 point par an de 2011 à 2020. La hausse serait ainsi de 0,42 point au premier janvier 2014, alors que le point d'indice des

traitements est gelé pour la quatrième année.

Le gouvernement semble percevoir le caractère insupportable de la situation. Pourtant il se refuse à envisager la seule réponse pertinente, celle de l'augmentation du point d'indice ; il pèse ainsi à la baisse sur le niveau des pensions des futurs retraités, puisque la pension est calculée en fonction du traitement brut des six derniers mois.

Une voie socialement injuste

Il est donc question d'un étalement de la hausse des cotisations différent pour les fonctionnaires. Pénalisés par le gel de leurs traitements, ceux-ci se voient de nouveau exposés aux campagnes déléguées des forces populistes qui ne manquent de dénoncer là ce qu'ils appellent un « nouveau privilège ».

Le SNES-FSU défend que le financement des retraites passe par un autre partage des richesses et du travail. La mise à contribution des dividendes distribués par les entreprises, une réforme fiscale qui rétablisse la progressivité de l'impôt sont des pistes fondamentales. En les écartant, la réforme 2013 des retraites fait porter l'ensemble des efforts sur les salariés et les retraités. Cette voie socialement injuste participe des politiques d'austérité imposées par la finance et qui continuent d'enfoncer l'Europe dans la crise. ■

A. F.

PROFITEZ
DES CHÈQUES-VACANCES

Le saviez vous ?
Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !



Professionnels de l'éducation, profitez d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local



SÉJOURS & TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE & DÉCOUVERTE



LOISIRS & DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.


ancv
CHÈQUE-VACANCES

Merkel triomphe, l'Europe déchante



La large victoire d'Angela Merkel consacre une personnalité, « SuperMutti », qui a l'image d'avoir protégé le pays contre la crise et les pressions de « faire payer les Allemands pour les Européens du Sud ». À l'intérieur, elle pratique une politique pragmatique, ouverte sur des changements (sortie du nucléaire, mariage gay, et même la création d'un SMIC) et représentée à elle seule la « grande coalition ». Cependant, sa large victoire est problématique. Son allié libéral le FDP s'est effondré, ce qui traduit une méfiance vis-à-vis des options les plus libérales. Et les Verts ont été défaits dans ce scrutin. Le déséquilibre créé par sa large victoire sur le SPD rend plus difficile une « grande coalition ». Une grande partie de la base du SPD est remontée contre les réformes Schröder du début des années 2000 et contre le bilan de la précédente coalition (2005-2009). À la question de Machiavel : « Vaut-il mieux être aimé que craint ? », Angela Merkel répond selon le philosophe allemand Ulrich Beck : être aimée à l'intérieur, être crainte à l'extérieur.

Inquiétudes pour la zone euro

Cette politique qui combine l'imposition du néolibéralisme le plus brutal à des atermoiements quand ils sont nécessaires a consacré le leadership de l'Allemagne, avec la complicité des autres États, autour de la politique du moindre mal : « mieux vaut un euro allemand que pas d'euro du tout ». L'Allemagne veut une Europe conforme à ses intérêts, sans pour autant rechercher une politique de puissance, massivement rejetée en Allemagne. Mais les problèmes majeurs de l'euro sont devant nous : fragilité des banques, excédents commerciaux allemands au détriment des autres pays, absence de mécanismes de solidarité intra-européens. La « guerre de tous contre tous » instaurée au nom du principe de compétitivité est une lourde menace pour l'avenir de l'Union européenne. Les élections européennes de 2014 s'annoncent redoutables vu la crise de défiance vis-à-vis de cette Europe libérale.

Daniel Rallet

À QUAND UNE GRANDE RÉFORME FISCALE ?

Quelle signification faut-il donner à la « pause fiscale » décrétée par le président de la République ?
Quelle politique fiscale de ce gouvernement ?

Mi-septembre, face au « ras-le-bol fiscal » ressenti par une grande majorité des Français, François Hollande avait tenté de rassurer en annonçant qu'il n'y aurait plus de hausses d'impôts en 2014, en dehors de la TVA et du plafond du quotient familial. Jusque-là défendue par la droite et le Medef, l'idée d'un « matraquage fiscal » semble donc avoir fait son chemin dans tous les esprits. Le ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, a reconnu le 26 septembre la réalité des augmentations d'impôts depuis deux ans sous la présidence de François Hollande, s'ajoutant à celles décidées sous Nicolas Sarkozy (soit un peu plus de 30 Mds d'euros supplémentaires en 2011 et 2012).

Pas de justice sociale

Ces hausses d'impôts ont fait suite aux baisses réalisées dans les années 2000, qui ont entraîné une perte significative des recettes de l'État (- 27 Mds d'euros en 2009 pour les seuls impôts sur le revenu et le patrimoine). Les rentrées fiscales dans ces deux domaines ont donc été ramenées en 2013 à leur niveau de 2000. Le « rattrapage » des pertes antérieures a cependant été réalisé de manière brutale et sans recherche de justice sociale. Oubliant sa promesse d'une grande réforme fiscale, François Hollande et son gouvernement ont surtout pris nombre de mesures isolées qui ont pénalisé une grande partie des contribuables en touchant notamment les couches moyennes. Ainsi, par exemple, le maintien en 2012 et 2013 du gel du barème des impôts sur le revenu (mis en place par le gouvernement Fillon) a augmenté indistinctement la feuille d'impôts des 19 millions de foyers fiscaux soumis à l'Impôt sur le revenu (IR). Le gouvernement avait cherché à neutraliser les effets de ce gel sur les foyers les plus modestes en revalorisant la décote appliquée aux faibles revenus mais cela n'a pas empêché 220 000 foyers de devenir imposables en 2013 alors que leurs revenus n'avaient pas augmenté. Le gouvernement avait affirmé que neuf Fran-

çais sur dix ne verraient pas leur imposition augmenter en 2013, mais 16,1 millions de foyers fiscaux ont vu leurs impôts augmenter cette année dont 2,1 millions, selon Bercy, ayant déclaré un revenu identique ou inférieur à celui de l'année précédente.

Niveau sans précédent

Surtout, la fiscalité indirecte atteint des niveaux inégaux : 65 % des recettes budgétaires proviennent de taxes diverses dont la TVA, cet impôt particulièrement injuste parce qu'il frappe tous les consommateurs dès le premier euro dépensé. Or, deux taux sur trois de TVA augmenteront au 1^{er} janvier 2014 pour financer en partie les 20 Mds d'euros de cadeaux attribués aux entreprises par le biais du CICE (Crédit impôt compétitivité emploi) !



Le SNES-FSU ne s'inscrit pas dans cette campagne contre l'impôt. Il rappelle la nécessité d'une grande réforme fiscale redistributive qui passe notamment par le rétablissement d'une réelle progressivité de l'IR et la taxation du capital à la hauteur nécessaire. ■

Monique Daune

(1) Ce gel consiste à ne pas corriger du niveau de l'inflation le seuil d'entrée des contribuables dans les cinq tranches actuelles d'imposition.

BUDGET 2014 : RIGUEUR ET INJUSTICES FISCALES

Austérité salariale pour les fonctionnaires, diminution du nombre de postes... Le projet de loi de finances 2014 se caractérise par une volonté de réduction des dépenses publiques dangereuse.

Le projet de loi de finances 2014 a été présenté au Conseil des ministres du 25 septembre. Marqué par l'objectif gouvernemental de réduction du déficit public à 3 % du PIB fin 2015, il se caractérise par des réductions sans précédent des dépenses publiques, une pause fiscale... pour les entreprises, alors que la fiscalité directe de certains ménages sera alourdie et que la hausse de la TVA les affectera tous.

Ce projet se traduit notamment par une diminution nette du nombre d'emplois publics – 13 123 postes supprimés dans les ministères dits non prioritaires pour 10 979 créations essentiellement à l'Éducation et à la Justice – et par la poursuite de l'austérité salariale, avec la confirmation du gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive.

Les économies porteront aussi sur la diminution des dotations aux collectivités, l'annulation ou le report de grands projets d'infrastructures, la restriction de dépenses de fonctionnement.

Éducation : des économies aussi

Avec 8 804 créations d'emplois et des crédits à hauteur de 63,4 milliards en augmentation de 1,1% par rapport à 2013, l'éducation échappe au traitement de choc qui frappe les autres ministères.

Pourtant, ce budget n'échappe pas totalement aux mesures d'économies et ne permettra pas d'amélioration significative dans la plupart des domaines.

Gel des salaires et mesures catégorielles réduites à la portion congrue s'appliqueront aux personnels de l'éducation comme évidemment à tous les fonctionnaires, alors que

le salaire net de la majorité des enseignants a déjà baissé en 2013.

Second degré : de nouveaux postes vite absorbés

Les créations d'emplois vont être absorbées pour la plus grande part par le financement de la décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014. Au-delà des affichages, il restera moins de 1 200 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves, prévue par le ministère à hauteur de plus de 9 000 élèves et sans doute sous-évaluée compte tenu des évolutions démographiques, ainsi que pour améliorer la situation de l'éducation prioritaire. Enfin, la crise de recrutement est loin d'être enrayée dans le second degré et les postes prévus aux concours seront selon toute vraisemblance encore bien difficiles à couvrir, ce qui hypothèque les possibilités de créer plus d'emplois.

LES 8 804 CRÉATIONS D'EMPLOIS

4 842 enseignants dans le premier degré public

2 521 enseignants dans le second degré public

773 enseignants dans l'enseignement privé

668 personnels médicaux sociaux, AVS, CPE

C'est la raison pour laquelle mieux combattre qu'aujourd'hui cette crise est décisif pour l'avenir du système éducatif.

Alors que s'ouvrent les chantiers ministériels sur l'éducation prioritaire, sur le collègue et sur le métier d'enseignant, que celui des lycées devra aussi être rapidement abordé, ce budget ferme déjà la porte à l'amélioration des conditions d'étude et d'encadrement des collégiens et des lycéens comme à celle de la rémunération et des conditions de travail des enseignants. ■ **Fabienne Bellin**



© Michael Niveler / Fotolia.fr



ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : C'EST MAINTENANT !

Chacun connaît l'importance d'y intervenir syndicalement, tant pour la vie et le fonctionnement de l'établissement que pour l'ensemble des collègues.

Le *Courrier de S1* n° 2 « Conseil d'administration », constitué d'un dossier complet portant sur l'ensemble des enjeux, avec des aides, conseils et outils pratiques,

est arrivé dans les établissements et est téléchargeable en cliquant sur ce lien : <https://www.snes.edu/private/CS1-no-2-CA.html>

PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE



Le chef d'établissement doit, conformément au code de l'éducation, assurer la présidence de l'AS. C'est là un des signes forts d'une conception de service public du sport scolaire portée par le SNEP-FSU.

Le SNPDEN-UNSA appelle les CE à ne plus assurer cette fonction ou à la déléguer. Cela change le sens du sport scolaire et perturbe le démarrage des activités dans certains collèges et lycées. Pour le SNEP-FSU, les risques juridiques qui motivent cet appel sont infondés. L'atteinte portée tant à la pratique des jeunes qu'à la sérénité du climat dans les équipes EPS des établissements touchés doit cesser au plus vite. Le SNEP-FSU a toujours considéré les chefs d'établissement comme des acteurs incontournables du sport scolaire. Ils sont d'ailleurs nombreux à être attachés à leur fonction de président. Ainsi le SNPDEN-FSU, suivi de ID-FO rappellent, eux, leur attachement à la présidence de l'AS. nathalie.francois@snepfusu.net

ORIENTATION : À QUAND UNE VRAIE DISCUSSION ?

Alors que s'ouvrent plusieurs dossiers essentiels sur l'avenir de l'orientation, le ministère refuse un vrai dialogue, visant en fait la politique du « fait accompli ».

Plusieurs dossiers urgents sont ouverts sur le champ de l'orientation : la mise en place du SPO (Service public de l'orientation) régional, le devenir des CIO, le recrutement et la formation des CO-Psy, et le nouveau parcours d'information et d'orientation.

Huit Régions vont expérimenter la mise en place du SPO Régional. Nous avons découvert qu'une charte nationale censée encadrer ces expérimentations aurait déjà été signée entre l'ARF et les ministères concernés, sans qu'à aucun moment les organisations syndicales (du moins le SNES) n'aient été consultées ! C'est un texte flou, qui pose déjà de nombreux problèmes, qu'il faudrait essayer de faire modifier au niveau de chaque région, dans les CCREFP. Que vont devenir les conditions d'exercice d'une Région à l'autre ?

Lors d'une audience avec le conseiller chargé du dossier le 25 septembre, il a été annoncé que l'évaluation serait faite d'ici la fin de l'année scolaire afin de pouvoir généraliser à la rentrée prochaine. Comment dans des délais si courts expertiser valablement des initiatives diverses dans des contextes différents et en tirer un « modèle » pour une généralisation ? Il est à craindre que la

phase de discussion avec les organisations syndicales ne soit toujours pas prévue du fait des délais, comme pour la charte !

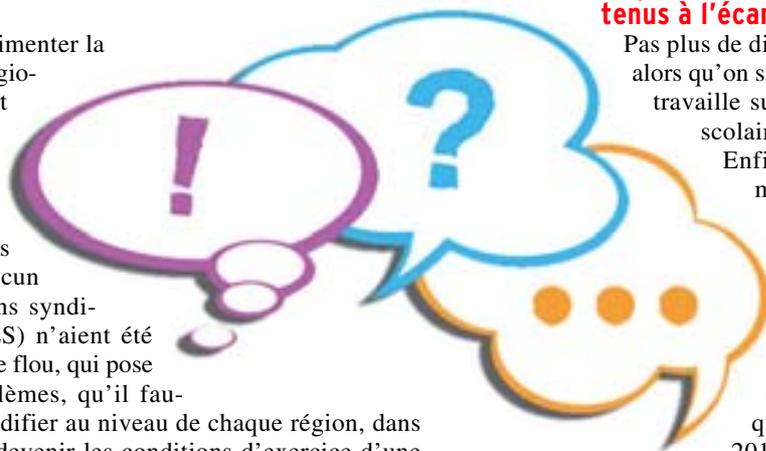
Les représentants du personnel tenus à l'écart

Pas plus de discussions sur le nouveau parcours, alors qu'on sait par ailleurs qu'un groupe interne travaille sur le sujet depuis la fin de l'année scolaire dernière.

Enfin, alors que les personnels, malmenés dans les académies par les fermetures brutales de CIO, seraient en droit d'espérer une protection du MEN, celui-ci s'ingénie, semble-t-il, à les inquiéter davantage en envisageant de rouvrir le dossier de la qualification de psychologue, alors que le statut a déjà été modifié en 2011 !

Ce n'est pas en tenant à l'écart les représentants de la profession, en les mettant devant le fait accompli, que les choses s'apaiseront sur le terrain. Un groupe de travail a été évoqué. Il est effectivement urgent de discuter au fond de toutes ces questions, sans *a priori* ou prévention contre les idées que nous défendons. ■

Marie-Agnès Monnier



LES RETRAITÉS DANS L'ACTION AUSSI

Actifs et retraités vont financer, pour l'essentiel, les mesures de « redressement » de la réforme des retraites.

Les retraités sont ainsi lourdement mis à contribution puisqu'ils vont assurer 37 % du financement de la réforme. Les parents de trois enfants et plus subiront la fiscalisation de leur majoration et l'ensemble des retraités perdra du pouvoir d'achat par le report de la valorisation au 1^{er} octobre (environ 0,6 % selon l'économiste Henry Sterdyniak).

Autant de raisons de se mobiliser pour les retraités. Non seulement parce que la réforme dégrade encore le pouvoir d'achat de leurs pensions, mais aussi parce que la réforme attaque les salariés, notamment les jeunes générations, les femmes, les chômeurs et les précaires. Il est nécessaire de se mobiliser pour l'unité entre les générations. Certes les mobilisations du 10 septembre n'ont pas été à la hauteur des enjeux, mais

les manifestations ont rassemblé des milliers de personnes et parmi elles de nombreux retraités.

La bataille n'est pas finie d'autant qu'on entre dans le cadre du débat sur un budget particulièrement calamiteux.

La FSU appelle à agir dans le cadre unitaire le plus large dans les départements. Les retraités du SNES-FSU participeront aux initiatives prises par leur syndicat.

La bataille n'est pas finie

La SFRN (Section fédérale des retraités nationale) est, depuis décembre 2012, à l'origine d'actions unitaires avec les UCR-FO-CGT et l'UNIRS.

Les quatre organisations ont décidé le principe d'initiatives nationale et locales : demande d'audience auprès des groupes



parlementaires à Paris, réunions et actions spécifiques dans les départements auprès des préfètes et des élus dans une dimension intergénérationnelle associant les associations de jeunes et le collectif « La retraite une affaire de Jeunes ».

Le combat doit aussi se mener sur le terrain des idées en mettant au débat nos propositions. Dans un contexte où les questions de budget, de retraites, de protection sociale, de pouvoir d'achat sont au premier plan des préoccupations, il faut se saisir de toutes les mobilisations et assurer leur réussite. ■

Marylène Cahouet

TUTEURS : ENSEMBLE POUR UNE MISSION REVALORISÉE

Avec l'augmentation du nombre d'entrants dans le métier, les tuteurs sont beaucoup plus nombreux, mais leur situation reste malheureusement inchangée.

Nombre de collègues ont subi de fortes pressions pour accepter la mission de tuteur. À cette rentrée 2013, le besoin en tuteurs est immense pour accompagner des entrants dans le métier très divers :

- étudiant-e-s en licence ayant accepté un emploi d'avenir professeur ;
 - étudiant-e-s en master en stage d'observation et de pratique accompagnée et préparant le concours ;
 - contractuel-le-s admissibles à tiers-temps en responsabilité et préparant le concours ;
 - fonctionnaires stagiaires à quasi-temps plein, et dont le nombre a augmenté de 33 %.
- Les conditions d'exercice sont très difficiles : aucune indication sur la nature et les attentes de cette mission, aucune formation, aucune décharge et des disparités de rémunération allant de 200 euros à 2 000 euros à l'année selon le type de tutoré.

Les tuteurs ont un rôle fondamental à jouer afin de développer avec les nouveaux entrants dans nos professions une conception du

métier fondée sur la réflexion nécessaire pour ne pas être des exécutants dociles. Être tuteur représente un énorme investissement.

Le SNES-FSU propose un stage de formation

Outre la pétition pour une revalorisation de cette mission (à signer sur www.snes.edu/petitions/index.php?p=30), le SNES-FSU propose un stage national à Paris ouvert à tous (remboursement des frais pour les syndiqués) les 4 et 5 décembre 2013. Lors de ce stage, Sylvie Moussay, maître de conférences en sciences de l'éducation, auteur de *À quoi sert le tutorat dans la formation des enseignants ?* nous présentera ses réflexions. Des universitaires, formateurs de tuteurs, nous présenteront leurs modules de formations. Isabelle de Geourjon, professeur des écoles, maître formatrice, nous présentera la formation des tuteurs dans le premier degré qui aboutit à un diplôme (le CAFIPEMF). Pour s'inscrire, avant le 4/11 : www.snes.edu/Inscriptions-



© Unclisam / Fotolia.fr

[aux-stages-de.html](http://www.snes.edu/Inscriptions-aux-stages-de.html), stage intitulé « *FIC-EDM : être tuteur, conseiller pédagogique et/ou formateur d'enseignants et de CPE* ».

Caroline Lechevallier

ÉDUCATION PRIORITAIRE : S'EMPARER DES ASSISES !

La relance annoncée de l'éducation prioritaire est précédée par une consultation devant associer les acteurs de terrain, avant des Assises académiques ou interacadémiques et des décisions du ministère prévues pour le mois de janvier.

Les informations qui nous parviennent mettent au jour une précipitation de l'administration qui semble vouloir par endroits presser le pas pour que les demi-journées se déroulent dès début octobre. Ce temps d'échanges dans les établissements et les réseaux, annoncés comme banalisés, sont trop rarement prévus sur le temps de travail. En outre, certains établissements semblent écartés de la concertation : ainsi, par exemple, des collèges et lycées classés Sensible, mais non ZEP, dans les académies de Créteil et Versailles. Pour le SNES-FSU, cette concertation doit permettre d'associer tous les personnels de tous les établissements concernés.

L'objectif des Assises est de recueillir les réflexions des personnels (d'enseignement, d'éducation, sociaux et de santé) sur le diagnostic établi par le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) et de réfléchir aux modalités de mise en œuvre des leviers identifiés. Six thèmes sont proposés ; pour le ministère, « *il est souhaitable que les six*



grands thèmes soient discutés dans chaque réseau ». Il n'est donc pas question que chef d'établissement ou IEN choisissent les thèmes, ou de se laisser enfermer dans les questions posées.

Participer activement aux synthèses

La synthèse doit être établie « *par le Comité exécutif ou, le cas échéant, par un groupe de travail* ». Il est essentiel que les personnels soient associés à la rédaction de la synthèse, ce qui suppose qu'un rapporteur soit désigné parmi eux pour les ateliers. Il est tout aussi essentiel qu'un membre des personnels soit désigné pour participer aux Assises (inter-)académiques.

Le SNES appelle les personnels à s'emparer de ces demi-journées. Il met à leur dis-

position des outils d'information et de réflexion sur son site : www.snes.edu/Education-prioritaire-le-Snes-et.html, dossier de cette *US Mag*, fiches thématiques, enquête, informations régulières tout au long du processus des Assises... ■ **Bruno Mer**, colleges@snes.edu

Actes Sud



LA RENTRÉE LITTÉRAIRE OCCUPE LA PRESSE ÉCRITE, les émissions de radio et de télévision aussi... Les prix littéraires et la compétition qu'ils impliquent ne sont qu'un prétexte pour observer d'un œil attentif la création artistique, guetter ses nouveautés, découvrir ses trouvailles. Car la course aux récompenses permet une émulation qui stimule aussi le lecteur... Cet univers littéraire n'est pas en ébullition un mois par an seulement, il vit grâce aux dénicheurs, ces éditeurs qui réalisent un travail de fourmi pour débusquer ce manuscrit qui fera date. Actes Sud est un de ceux-là : dénicheurs de talents, dans une « maison » hors norme...

Une maison d'édition, mais surtout, une maison...

Actes Sud est une maison d'édition à la singularité affirmée : dès sa fondation (voir encadré ci-contre), elle prend racine en Arles, défiant par là toutes les lois du tropisme parisien et privilégiant, de fait, un contact de proximité avec tous les collaborateurs, ainsi qu'un environnement familial ; car la maison, au départ, est histoire de famille : son fondateur, Hubert Nyssen, crée cette entreprise avec sa femme et quelques amis... Avec le temps, le cercle s'élargit, mais l'équipe – en particulier le directeur de publication Bertrand Py (voir « 3 questions à »), mais aussi la fille de Hubert Nyssen, Françoise et son mari Jean-Paul Capitani, qui reprendront la direction de la maison à sa mort – tous perpétuent cet esprit de famille qui a si bien réussi à Actes Sud depuis sa création.

Une entreprise florissante

Car Actes Sud a réussi tous ses paris : ses fondateurs, portés par leur curiosité intellectuelle, leur passion de la littérature, ont bravé les difficultés des débuts, se sont patiemment fait un nom et vu prospérer la maison... La ligne édi-

toriale est généraliste à l'origine, mais au fil des rencontres, avec un auteur, un texte, se fait jour peu à peu l'envie de créer des collections pour célébrer ces œuvres : aujourd'hui, Actes Sud comprend de nombreuses collections, comme Actes noirs, ou encore sa collection « littérature étrangère » dans laquelle elle compte d'importants succès : les romans de Paul Auster, Nancy Huston ou encore le succès incontesté de Stieg Larsson, *Millenium*. Les prix littéraires aussi assoient la notoriété de la maison (voir encadré) ; cette petite maison d'édition régionale a la taille d'une grande, elle s'associe avec d'autres « maisons et éditeurs associés »⁽¹⁾, et s'étend dans tout le champ de l'édition... et pourtant, elle prétend avoir gardé son esprit d'indépendance (voir entretien avec Bertrand Py).

Le goût de la rencontre

Les manuscrits arrivent chaque jour en nombre mais Actes Sud réceptionne et lit chacun d'entre eux (un peu plus de 5 000 par an). Il n'y a pas de comité de lecture à proprement parler, mais différentes strates que le texte

PETIT HISTORIQUE

1978 : fondation de la maison d'éditions

1984 : création de l'association du Méjan

1984 : découverte de la romancière Nina

Berbérova, *L'accompagnatrice*

2004 : premier prix Goncourt pour *Le soleil des Scorta*, Laurent Gaudé, vendu à 400 000 exemplaires.

2007 : publication de la trilogie *Millenium*, Stieg Larson, plus d'un million de ventes en 2009.

2012 : second prix Goncourt pour *Sermon sur la chute de Rome* de Jérôme Ferrari. Ainsi que de nombreux prix du livre Inter, prix Fémina, prix Médicis (Nancy Huston, Paul Auster...)

ACTES SUD EN CHIFFRES

Titres au catalogue : **11 400**

Titres publiés par an : **500**

Chiffre d'affaires 2012 : **57 millions d'euros**

Nombre de salariés : **205**

Filiales : **10**



Bertrand Py

Bertrand Py, directeur éditorial d'Actes Sud

L'US : *Qu'est-ce qui fait la singularité de la maison, au-delà du fait d'être basée en Arles. Son côté familial ? À ses débuts, la maison était une Scop⁽¹⁾, qu'en a-t-elle gardé ?*

Bertrand Py : Imaginez un publiciste belge, grand lecteur, lui-même passionné d'écriture, qui dans les années soixante-dix jette sa gourme, cède sa boîte de pub, débarque en Provence avec l'envie de vivre mieux, au milieu des livres, avec et par eux : vous avez le portrait du premier fondateur. En excellent « communicant » (mais on est dans les années soixante-dix,

le mot est anachronique), Nyssen sait que publier suppose d'avoir un réseau. Il démarre seul, avec le rêve d'être entouré : sa fille, le compagnon de celle-ci et moi-même, allons constituer le noyau dit des « fondateurs ». Très vite, la forme juridique va devoir s'adapter aux nécessités du moment : amplifier ce réseau et trouver des fonds pour élargir l'activité.

Le rêve ou le modèle secret, dès cette époque, c'est un peu la United artist, une communauté de talents associés. Le passage d'une SA⁽²⁾ à une Scop reflète cela, nous réunissons bientôt (1981) plus de cent coopérateurs. Mais le principe d'« un homme, une voix » (quelle que soit la part de capital détenue) et celui d'un conseil d'administration élu (donc limogeable) d'année en année par une assemblée générale, voilà bien une chose qui effraie les banquiers. Or dans cette première décennie, l'impécuniosité d'Actes Sud est chronique, et emprunter est indispensable. C'est donc la rigueur bancaire (l'exigence de garanties) qui va nous contraindre à passer d'une Scop à une SA, sans quoi aucun prêt ne nous sera(it) consenti. La spécificité d'Actes Sud vient, je crois, de cet ADN composite, mi-familial mi-communautaire. Le côté familial apporte une sorte de philosophie du long terme : pas de recherche d'un profit immédiat, on ne vendra pas, on transmettra. Le côté United artist contemporain de la Scop donne une coloration particulière à l'ambiance quotidienne de travail comme au développement et la croissance externes d'Actes Sud. D'ailleurs, les maisons qui se sont agrégées au « groupuscule » initial, nous les appelons toujours : « Éditeurs associés »...

L'US : *L'édition est aujourd'hui une affaire de grands groupes et les marchés dictent là aussi leur loi : pensez-vous échapper à la règle ? Comment ?*

B. P. : Le marché ne nous dicte pas une politique éditoriale, il s'y adapte pour en tirer profit car, selon la très pertinente formule d'Engels, le capitalisme récupère toujours ses contradictions. L'économie d'Actes Sud est placée (ou si ce n'est le cas, voudrait l'être) sous l'égide d'un pacte de confiance avec le libraire, avec le lecteur : puisque l'argent est le moyen de faire des livres – et non l'inverse – nous éditons ce livre parce que nous croyons qu'il est bon. Décevoir un lecteur pour empocher vingt euros – ce serait à coup sûr un calcul suicidaire. Donc le marché s'ajuste à nos choix ! En revanche, ce qu'il impose toujours plus fortement, c'est une forte détermination commerciale, des stratégies de lancement, des accompagnements publicitaires... Nul hasard si chez Actes Sud comme dans les grands groupes, en nombre de collaborateurs, le service commercial est le plus développé de l'entreprise : c'est en quoi votre question est tout à fait pertinente.

L'US : *À l'ère du numérique, quel est l'avenir de l'édition papier, selon vous ? Le livre est-il en danger ?*

B. P. : Je ne suis pas vraiment inquiet pour l'édition papier. Vous verrez d'ailleurs que je lance en novembre une collection intitulée « les inépuisables » pour rééditer quelques bijoux du catalogue dans une présentation reliée/toilée dont j'annonce, dans une note liminaire à chaque volume, que « ce livre est fait pour durer des siècles ». En quelque sorte : l'anti-dématérialisation ! Non, ce qui m'inquiète, c'est la menace que la vente en ligne fait peser sur la librairie. Par ailleurs toutes nos nouveautés « textes » sont disponibles simultanément en versions papier et numérique. ■

(1) Scop : Société coopérative et participative

(2) SA : Société anonyme

traverse, en circuit interne : de la première étape, note de lecture, à la publication, le chemin est long et les élus sont peu nombreux. Mais la maison s'attache à accorder une attention à tous, notamment en croisant les regards des uns et des autres sur les œuvres, du premier lecteur aux directeurs de collection, en échange permanent avec B. Py. Surtout, ne pas passer à côté d'une rencontre...

C'est aussi cet esprit d'ouverture qui préside à la création de l'association du Méjan : véritable centre culturel, ce lieu associatif vit au

rythme des festivals musicaux, des lectures, des expositions... Lieu de vie, de rencontres et de création artistique, il irrigue la maison d'éditions, au centre duquel elle se trouve, et la ville d'Arles tout entière...

Ce qui fait aussi la réputation d'une maison d'édition, c'est ce qu'en disent les auteurs : nombreux sont ceux qui sont broyés dans une indifférence et un anonymat que l'on peut imaginer, vu le nombre de manuscrits reçus. Pour ceux qui sont publiés, il faut noter qu'ils restent fidèles à Actes Sud (Nina Berbérova,

RENTÉE LITTÉRAIRE

Loïc Merle, *L'Esprit de l'ivresse* **Magie**



Magie de cette écriture des ombres et des paradoxes, qui explore en chacun des personnages – happés à divers degrés (victime, égérie, président de la République) par une insurrection – le

sentiment qu'un rôle leur est assigné à leur corps défendant et que l'Histoire qui s'empare d'eux n'est pas assez, ne sera jamais assez la leur.

Hélène Frappat, *Lady Hunt* **Genre**

Parce que Lady Hunt n'est d'aucun **genre**, on y visite des maisons pleines de fantômes et de sortilèges où la lady of Shalott de la légende arthurienne (versifiée par Tennyson) côtoierait la Rebecca de Daphné du Maurier dans un décor de Stephen King – à moins qu'une mystérieuse maladie, la chorée de Huntington, n'ait inoculé à l'héroïne un onirisme prémonitoire.



Svetlana Alexeievitch, *La fin de l'homme rouge* **Vérité**



À lire les milliers d'heures d'entretiens recueillis et mis en forme par Svetlana Alexeievitch pour dire les souffrances passées et présentes du peuple russe, on soupçonne, on devine, on réalise que pas un romancier au monde ne pourrait – fût-il admirablement empathique – atteindre à une telle authenticité de parole et, par la fiction, rivaliser avec une si bouleversante **vérité**.

* La présentation des œuvres est rédigée par B. Py

Nancy Huston, Laurent Gaudé), qu'ils n'hésitent pas non plus, comme le fait fréquemment Jérôme Ferrari, à vanter la qualité des relations humaines de l'équipe. Parce que Actes Sud l'a bien compris, « derrière chaque livre, il y a un homme »⁽²⁾. ■

Véronique Ponvert

(1) *Le Rouergue*, Jacqueline Chambon, Thierry Magnier, Gaïa et, en 2013, les éditions Payot et Rivages.

(2) Ray Bradbury

Japon

L'arme anti-crise

Les banques japonaises se sont assez bien sorties de la crise de 2008. Lors d'un colloque à Tokyo en juin, le ministre des Finances japonais a expliqué, sérieusement semble-t-il : « *De nombreuses personnes ont été piégées par des produits financiers douteux, les fameuses subprimes. Les banques japonaises ne se sont pas jetées dessus comme les banques européennes. Les dirigeants des banques japonaises comprenaient à peine l'anglais, c'est pour ça qu'ils n'ont pas acheté* ».

Les « Abenomics » montrent que les Japonais n'ont pas l'intention, face à la crise, de ne compter que sur leur méconnaissance de l'anglais.

Fonte des glaces

60 000 milliards de dollars

Le réchauffement climatique mène inexorablement à la fonte totale des glaces, et cela dès 2025 pour la banquise estivale. Les catastrophes naturelles qui en résulteraient (inondations, tornades touchant 136 villes dont plusieurs mégapoles d'Asie, très proches du niveau de la mer) représenteraient un coût de 60 000 Mds de \$. Les 90 milliards de barils de pétrole et les 30 % des réserves de gaz qui deviendraient alors accessibles, paraissent, à côté, bien dérisoires.

TTF

Du plomb dans l'aile

Le projet de taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) porté par la Commission européenne, dans le cadre d'une coopération renforcée de onze états membres, était plutôt modeste : 0,1 % sur les actions et les obligations et 0,01 % sur les produits dérivés pour un rendement de 35 Mds d'€ par an. L'Allemagne et la France, pourtant à l'origine de ce projet, émettent des réserves. P. Moscovici l'a même traité d'« excessif ». Et maintenant, pour les services juridiques du Conseil européen, cette taxe est illégale parce que discriminatoire envers les pays qui n'y participeraient pas. À suivre.

Temps de travail

Plus qu'on le dit

Au pays des 35 heures, la semaine de travail « normale » (ni congés, ni jours fériés) des salariés à temps complet est de 39,5 heures en 2011 selon la DARES. Elle est inférieure à la moyenne dans l'UE (40,4 heures).

AUSTÉRITÉ

La reprise est au coin de la rue⁽¹⁾

L'attente de la reprise économique fait office de politique économique et évite les questions sur l'austérité et ses conséquences. L'environnement international, à commencer par celui de l'Union européenne, démontre que la crise est loin d'être terminée, que la croissance s'éloigne.

Le gouvernement français, pour des raisons compréhensibles de politique interne, veut croire – et de toutes ses forces – à la reprise. Certains journaux économiques sont moins dithyrambiques, qui voient juste la fin de la récession, d'une récession profonde de tous les grands pays capitalistes développés. Seuls les pays émergents donnaient l'impression de ne pas être touchés par ce tsunami à la fois économique et financier.

De quelle reprise s'agit-il ? Sera-t-elle pérenne ? L'économie française est passée d'une prévision de -0,3 % pour 2013 à +0,3 %, une estimation provisoire de l'INSEE. Une bien faible croissance qui ne peut inverser la courbe ascendante du chômage allant de pair avec une précarité croissante et une baisse généralisée du pouvoir d'achat des ménages salariés. Ce petit retournement, qui a provoqué une tonne de commentaires tous imbibés de la croyance dans l'efficacité des politiques d'austérité, provient de l'augmentation non prévue de la consommation des ménages, surtout en dépenses d'électricité conséquences d'un hiver long et rigoureux. L'investissement des entreprises, le moteur de la croissance le plus important, celui qui inscrit la hausse de la création de richesses dans le temps, reste atone ou même négatif.

Une crise ancrée, bien présente

Du côté des pays de l'Union européenne, le paysage est loin d'être rose. Les Pays-Bas, présentés comme le bon élève, ont rejoint les pays du sud dans la récession, qui se poursuit à un rythme certes moins élevé, à l'exception de l'Italie qui connaîtra vraisemblablement une baisse plus importante que prévue, -1,7 % au lieu de -1,3 %. Les « croyants » du libéralisme – comment les nommer autrement, ils font fi de toute réalité, de toute analyse, ils ont la foi du charbonnier – ont fait leurs choux gras de l'Irlande et du Royaume-Uni qui seraient sortis de la récession par une politique d'austérité drastique. Il faut remettre les faits à l'endroit : la profondeur de la récession en 2012 a été sans commune mesure avec celle de l'économie française, plus large. L'augmentation du PIB au deuxième trimestre 2013, +0,4 % pour l'Irlande et +0,7 % pour la Grande-Bretagne, est faible au regard de la chute précédente. La politique expansive du crédit de la Banque d'Angleterre, avec la faiblesse des taux de l'intérêt, a construit une bulle spéculative dans l'immobilier qui a « boosté » la croissance. Elle ne durera pas. Au moment où elle éclatera, les conséquences catastrophiques de la politique d'austérité de David Cameron apparaîtront.

Les inégalités ont augmenté dans tous les pays de l'UE, comme aux États-Unis, au Japon. En France, la pauvreté est la seule gagnante visible, 8,7 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté – 977 euros par mois – soit 14,3 % des Français (chiffres de l'INSEE). Plus encore les pauvres

deviennent plus pauvres. Ce système inégalitaire ne peut que se traduire par une chute de la consommation, par une énorme surproduction.

Spirale sans fin de l'austérité

Dans le même temps, cinq ans après la faillite retentissante de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, aucune des causes profondes de la crise financière n'a trouvé de réponses. Elle est latente. Comme la crise de l'euro qui connaît une accalmie. Barroso qui n'a rien vu venir en 2007-2008 exige plus encore de contre-réforme, pour baisser le coût du travail, une imbécillité économique en ces périodes de tendance à la récession. Diminuer les déficits publics est un travail de Sisyphe. Les taux d'intérêt mondiaux sont de nouveau orientés à la hausse. Le service de la dette ne peut qu'augmenter, impactant le déficit...

La croissance mondiale sera faible. Les pays émergents connaissent un retournement. La crise financière touche l'Inde qui a haussé ses taux de l'intérêt pour défendre sa monnaie et combattre l'inflation, avec des conséquences catastrophiques sur la survie de ses entreprises endettées, la Chine connaît une baisse prononcée de son taux de croissance, avec une estimation pour cette année de 7,8 % (au lieu des 10 % habituellement), le Brésil... Le commerce mondial ralentit sa progression...

Voir la réalité en face est un premier pas dans la définition des politiques et pour bâtir un projet d'avenir. ■

Nicolas Bénéès

(1) Citation, un peu revue, du président américain Hoover juste après le krach d'octobre 1929.



© Giuseppe Porzani / Fotolia.com



© Sergey Nivens / Fotolia.com

BUDGET 2014

Pas de pause libérale...

Le gouvernement annonce qu'il a décidé de « muscler la croissance et l'emploi » à travers le budget 2014, dont les grandes lignes ont été présentées le 11 septembre dernier. Avec un tel objectif, on s'attendrait à un projet de loi de finances tourné vers le soutien à la demande. Mais il n'en est rien.

Certes, quelques mesures sont destinées à soutenir le pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles, ou simplement à revenir sur des dispositions profondément injustes : une « décote » pour exonérer d'impôt sur le revenu des ménages très modestes, et la fin du gel du barème de ce même impôt – un gel décidé sous le gouvernement Fillon qui a mécaniquement fait augmenter l'impôt payé par les classes populaires et moyennes. Mais la justice sociale est loin d'être au rendez-vous : la hausse prévue des taux « normal » et « intermédiaire » de la TVA à compter de janvier 2014 pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages, en pénalisant surtout les plus démunis. Des hausses que la légère baisse du taux « réduit » (de 5,5 % à 5 %) a peu de chances de compenser, avec un effet négatif probable sur la demande.

Ponctionner le budget de l'État...

Dans le but réaffirmé de réduire les déficits publics, le gouvernement se félicite en outre de réaliser une « baisse record » – « sans précédent » – des dépenses publiques : 15 milliards d'euros d'économies budgétaires, réparties entre l'État et les collectivités territoriales (9 milliards), et la Sécurité sociale (6 milliards). Or, les dépenses publiques contribuent à maintenir, voire stimuler la demande. Comment alors peut-on sérieusement prétendre « muscler la croissance et l'emploi » en freinant encore davantage la demande qui constitue justement le moteur de... la croissance et de l'emploi ? On ne le répétera apparemment jamais assez : réduire le déficit public et les dépenses publiques est une mesure absurde et dangereuse en période de croissance faible, voire de récession : cela freine la croissance et contribue à faire augmenter le chômage, et aboutit mathématiquement à un déficit et une dette en hausse, en % du PIB. Sans compter l'affaiblissement des services publics qui en

découle. Mais le gouvernement ne s'est toujours pas affranchi des injonctions européennes et du dogme libéral.

... pour donner aux entreprises...

Il préfère au contraire « muscler la croissance et l'emploi » en poursuivant une politique de « l'offre », par définition purement libérale (baisse du « coût » du travail). M. Moscovici a, en effet, récemment expliqué qu'il fallait « réformer la fiscalité des entreprises, qui étouffe les facteurs de production ». Trente ans après, M. Moscovici remet donc au goût du jour la phrase libérale du chancelier Schmidt, « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » (« théorème » qui n'a jamais été confirmé dans les faits). Concrètement, cette orientation passera par une baisse des prélèvements obligatoires pour les seules entreprises : après le « crédit d'impôt compétitivité emploi », annoncé à l'automne dernier au nom de la « compétitivité » et financé à la fois par une hausse de la TVA et une diminution des dépenses publiques, le gouvernement a promis un nouveau cadeau aux entreprises en compensant la hausse de 0,3 point de leurs cotisations sociales retraite par une baisse de leurs cotisations pour la branche famille... en échange d'un prélèvement sur les ménages.

... et pénaliser les ménages

Bien préparées par la construction médiatico-politique du « ras-le-bol fiscal », ces annonces sont graves et inquiétantes : le dogme libéral de la réduction des déficits publics et du « coût » du travail guide encore et toujours, quasi exclusivement, la politique menée par le gouvernement qui aboutit à ponctionner toujours davantage les ménages. Avec le marasme économique qui en découle, et les « tensions sociales », comme dit pudiquement l'OCDE, qui lui sont liées. ■

Romain Gény

Si l'on ajoute les salariés à temps partiel, la semaine de travail normale est de 36,6 heures, supérieure cette fois à la moyenne dans l'UE (35,6 heures). La durée annuelle effective intègre les heures supplémentaires conjoncturelles, les congés et absences. Elle ne cesse de progresser et s'établit à 1 683 heures en 2011 (+ 4 % depuis 2003).

Aides à la Grèce

77 % pour la finance
Depuis mars 2010, l'UE et le FMI ont attribué 207 Mds d'€, en 23 tranches, au « plan de sauvetage » de la Grèce, sans donner d'informations précises sur l'utilisation de ces fonds. Selon une étude d'Attac, ils auraient bénéficié, directement ou indirectement, à 77 % au moins au secteur de la finance : 58 Mds d'€ pour la recapitalisation des banques, 101 Mds d'€ pour les créanciers de l'État grec, 1 Md d'€ pour le financement du MES, contre 44 Mds d'€ seulement pour alimenter le budget de l'État grec.

TVA

Un trou de 32 milliards ?

Contestée par le gouvernement, une étude de la Commission européenne évalue à 32 Mds d'€ par an le manque à gagner de la France sur ses recettes de TVA (presque l'équivalent de l'impôt sur les sociétés). En 2011 la collecte réelle aurait été de 140 Mds d'€ pour 172 Mds d'€ de recettes potentielles. Fraudes, impayés, optimisation fiscale, défauts du système de recouvrement, erreurs statistiques en seraient à l'origine en France comme ailleurs. Pour l'UE, le trou est de 193 Mds d'€ soit 1,5 % du PIB européen.

Citation

« Ce qui est bon pour les entreprises sera bon pour les ménages »

Le raccourci de C. Eckert, rapporteur général du Budget et membre de la majorité parlementaire, à défaut d'être convaincant est clair : la « pause fiscale » s'applique aux entreprises et pas aux ménages. Ceux-ci, qui ont subi des hausses d'impôts de 6 Mds d'€ en 2011, 11 Mds d'€ en 2012 et 8 Mds d'€ en 2013, vont être ponctionnés en 2014 de 12 Mds d'€ supplémentaires, si l'on ajoute au budget les augmentations de TVA et de cotisations retraites. Par contre, la garantie donnée aux entreprises qu'elles ne seraient soumises à aucune imposition supplémentaire en 2014 semble en passe d'être respectée.

FAO

Gâchis insupportables

Alors que 868 millions de personnes dans le monde souffrent d'un apport énergétique insuffisant, la Food and Agriculture Organization (Nations Unies) déplore le gaspillage, chaque année, de 1,3 milliard de tonnes de nourriture. Près de 30 % des surfaces agricoles produisent ainsi à perte. Ce qui porte aussi un grave préjudice à l'environnement : consommation d'eau équivalente au débit de la Volga et rejet dans l'atmosphère de 3,3 gigatonnes de gaz à effet de serre. Le coût économique de ce gaspillage est évalué à 750 milliards de dollars.

CDD

Au plus haut depuis 13 ans

Confirmation de la précarisation croissante du marché du travail, la part des Contrats à Durée Déterminée dans les recrutements croît de 0,8 point sur un trimestre (et 2,5 points sur un an) pour atteindre 82,4 % dans les entreprises de dix salariés ou plus, niveau le plus haut depuis 13 ans. Ce taux est plus élevé dans le tertiaire (83,9 %) que dans l'industrie (69,2%) et la construction (58 %). À noter que le renchérissement, pour les employeurs, des CDD, prévu par la loi de « sécurisation de l'emploi », ne semble pas, pour l'instant, très dissuasive.

Livre

Hugo Chavez et la révolution bolivarienne

Les événements des derniers mois ont mis le Venezuela sur la sellette.



Pour échapper à la caricature, il nous faut chercher l'information dans des revues, sites et ouvrages presque confidentiels. En voici un, remarquable : les auteurs, un syndicaliste et un universitaire, militants de la solidarité avec l'Amérique Latine, dressent le bilan provisoire d'une dynamique qui a transformé le pays et le continent. Ils analysent, dans son contexte et ses multiples facettes, la Révolution bolivarienne, « la dynamique sociale et politique à l'œuvre » et « les contradictions qui la hantent », affirmant leur appui au processus mais ne cachant rien des limites qui font obstacle à son approfondissement.

• P. Guillaudat et P. Mouterde, *Hugo Chavez et la révolution bolivarienne. Promesses et défis d'un processus de changement social*, M Éditeur, 2012.

PROTECTION SOCIALE

Aubaine pour les assurances privées

Plus de 140 personnalités d'horizons divers (politiques, syndicalistes, économistes, médecins de renom...) ont signé fin août dernier une pétition nationale pour réclamer « un débat public sur la santé ».



© Alain Wacquier / Fotolia.com

À l'origine du texte, le Professeur André Grimaldi – diabétologue et l'un des fers de lance du Mouvement de défense de l'hôpital public – a été rejoint par d'autres médecins renommés comme par exemple Irène Frachon, pneumologue qui a dénoncé le scandale Médiateur, ou Alain Fisher, spécialiste de la thérapie génique à l'hôpital Necker. Partant du constat que « la Sécurité sociale ne rembourse plus qu'environ 50 % des soins courants et bien moins encore pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses », les signataires dénoncent le choix qui a été fait depuis une décennie de « transférer progressivement la prise en charge des soins courants... vers les assurances complémentaires ». Ils craignent que cette forme rampante de privatisation de l'assurance maladie – qui n'a jamais fait l'objet d'aucun débat démocratique – n'aboutisse rapidement à une Sécurité sociale à deux vitesses selon deux logiques : assistance pour les plus pauvres et assurance pour les plus riches. C'est pourquoi ils réclament l'ouverture sur cette question d'un débat citoyen, suivi d'un vote de la représentation nationale.

Démantèlement des solidarités

Bernadette Groison a signé cette pétition au nom de notre fédération. Ce texte fait écho aux préoccupations exprimées par le SNES et la FSU lors de leurs derniers congrès. Notre système de protection sociale a longtemps permis de garantir à l'ensemble de la population un haut niveau de protection à tous les âges de la vie. Mais la logique solidaire de 1945, « Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », s'efface insidieusement. S'impose progressivement une conception « assurantielle » privée qui fait porter sur les individus les conséquences d'un démantèlement programmé des solidarités... Cette politique se vérifie dans tous les domaines, dont celui de la santé.

Suite aux désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire (AMO), la complémentaire santé est devenue indispensable pour accéder aux soins. Différentes catégories de complémentaires santé existent, mutuelles, instituts de prévoyance, assureurs privés,

qu'il convient de ne pas confondre parce que les unes et les autres ne se sont pas construites sur les mêmes logiques.

Des valeurs - encore - solidaires

Les mutuelles s'efforcent de maintenir des pratiques solidaires quand les assureurs privés prospèrent au fil des désengagements en poursuivant des buts uniquement lucratifs. Il n'en reste pas moins que les complémentaires santé sont de moins en moins accessibles et de plus en plus inégalitaires. Si bon nombre de mutuelles cherchent à maintenir des prestations solidaires basées sur une solidarité intergénérationnelle, intercatégorielle et globale en prenant en compte tous les risques, y compris la perte d'autonomie, elles ne sont plus à l'abri des pressions consuméristes. La logique de marché concurrentiel se traduit sur les tarifs des complémentaires santé qui varient considérablement selon la « gamme » des prestations offertes. Certaines mutuelles, comme la MGEN, ne couvrent aucun dépassement d'honoraires mais de nombreuses assurances de groupes, qui bénéficient de subventions via des exonérations fiscales, peuvent les couvrir généralement, et contribuer ainsi à les pérenniser.

Cadeaux aux entreprises

L'accord national interprofessionnel de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Or, ces contrats collectifs d'entreprise bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent plusieurs milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient pourtant plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Une politique ambitieuse de santé publique se doit d'abord d'abroger toutes les contre-réformes pour renouer avec une assurance maladie qui couvre tous les besoins, avec un taux de remboursement qui tend vers les 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. ■

Monique Daune

DOSSIER

L'éducation prioritaire

Renouer avec l'ambition



Dossier coordonné par Roland Hubert et Baptiste Eychart ; réalisé par Fabienne Bellin, Sandrine Charrier, Valérie Héraud, Christine Jarrige, Xavier Marand, Bruno Mer ; avec la contribution de Samuel Delepine (SNUAS FP FSU), Catherine Manciaux (snU.pden-FSU), Sébastien Sihl (SNUipp-FSU)

**Portée par la volonté
de lutter contre le
poids des inégalités
sociales dans la
réussite scolaire,
l'éducation prioritaire
a été créée en 1981**

Depuis, les réductions budgétaires, l'insuffisance de cohérence dans les politiques de la ville et le creusement des inégalités ont petit à petit diminué l'efficacité de l'éducation prioritaire et semé le doute sur sa pertinence.

Le débat, aujourd'hui, se situe dans un contexte qui a fortement évolué : la demande des Régions d'être des acteurs majeurs dans la formation initiale, le développement de l'idéologie de l'individualisation des parcours de formation et l'expérience des autres pays de l'OCDE constituent autant d'éléments incontournables.

Faut-il passer d'une logique territoriale à une logique d'individualisation, comme l'a fait le Québec par exemple ? L'amélioration des conditions de travail des personnels et d'études des élèves pourraient-elles être suffisantes ? La priorité est-elle à un recentrage sur des « fondamentaux » et sur un socle, comme le préconisait le gouvernement précédent avec le dispositif ÉCLAIR en acceptant cyniquement l'institutionnalisation d'une « école des pauvres » ? Quels liens entre éducation formelle et éducation informelle si présente dans les débats de la refondation pendant l'été 2012 ? Comment assurer le maintien d'équipes stables, motivées, auxquelles on donne les moyens d'assurer les missions de service public, avec tout ce que cela signifie d'égalité et de qualité ? Quel type « d'autonomie » ou de « marges de manœuvre » faut-il donner à ces établissements sans les stigmatiser ou les faire sortir du droit commun ?

L'enjeu est de taille aussi pour l'ensemble du système éducatif, tant l'éducation prioritaire est une sorte de loupe des difficultés et trop souvent considérée comme laboratoire d'expérimentations. ■

Quel état des lieux ?

Une politique opérante, qui a été dévoyée

Initiée en 1981, la politique d'éducation prioritaire devait « constituer un instrument privilégié de lutte contre les inégalités devant l'école et, plus généralement, contre les inégalités sociales »⁽¹⁾ en donnant plus à ceux qui ont le moins.

À la rentrée 1982, 363 zones prioritaires (ZP) sont créées. Elles scolarisent 8,3 % des écoliers, 10,2 % des collégiens, 7,4 % des élèves de LP et 0,8 % de ceux de LGT. Les relances de 1991 et 1999 vont étendre la carte de l'éducation prioritaire dans un contexte de dégradation de la situation économique et sociale. À la rentrée scolaire 2000, 916 ZEP/REP regroupent 7 329 écoles, 1 061 collèges, 45 LGT et 124 LP. Ils scolarisent 17,9 % des élèves de primaire et 21,2 % des collégiens. En outre, la relance de 1999 instaure le fonctionnement en réseau (REP) et les contrats de réussite scolaire.

Une carte entre extension et concentration

La réforme Robien de 2006 marque la première étape de la volonté de concentrer l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'établissements et sur le collège : création de 249 RAR, les ZEP et RER non retenus devant des RRS. Les ÉCLAIR s'inscrivent dans ce même mouvement et modifient en profondeur le fonctionnement de l'éducation prioritaire : à la rentrée 2012, le nombre des établissements inscrits dans le programme ÉCLAIR est de 301 collèges, 14 LGT et 18 LP, ainsi que 4 internats d'excellence. Le devenir des 782 autres collèges et lycées RRS est remis en question.

Un bilan à interroger

Les résultats récents de l'éducation prioritaire montrent un accroissement important des écarts de réussite. Entre 2003 et 2009, le score moyen dans la maîtrise de compétences générale en fin

de Troisième a baissé de 12 points en même temps que la part des élèves les plus faibles est passée de 3,9 % à 8,7 %⁽²⁾.

Pourtant, le ministère note en 2003 que « le maintien, voire parfois l'amélioration des résultats scolaires, dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés, montre que l'effet éducation prioritaire est opératoire ».⁽³⁾

L'accroissement très net des écarts de réussite depuis lors correspond à une rupture conceptuelle de l'éducation prioritaire depuis la réforme de 2006, accentuée encore par les ÉCLAIR. La possibilité de déroger à la carte scolaire pour les meilleurs élèves puis l'assouplissement de la carte scolaire et les internats d'excellence sont emblématiques de la volonté d'exfiltrer de l'éducation prioritaire les meilleurs élèves pour favoriser la « mixité des élites » – au détriment des quartiers populaires de plus en plus ghettoïsés et paupérisés où « l'objectif-cible »⁽⁴⁾ se réduit au seul socle tandis qu'ailleurs les élèves peuvent accéder à l'ensemble des programmes scolaires. De plus, la mise en concurrence des personnels dans les ÉCLAIR a mis à mal la cohésion des équipes, pourtant essentielle, et renforcé le *turn-over*.

Un financement insuffisant

Les réformes successives de l'éducation prioritaire se sont opérées à moyens constants. Certains contestent cette dilution des moyens et prônent un recentrage de l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'établissements. Dans un contexte économique et social de plus en plus dégradé, cela conduirait à aban-

Des classements multiples

Depuis 1982, les labels se sont empilés et accumulés. À côté des classements ZEP, REP, puis RAR et RRS, puis ÉCLAIR, il existe d'autres labels :

- depuis 1992, le classement « établissement sensible » (111 collèges, 28 lycées et 36 LP en 2001) ;
- depuis 1997, le classement « zone de prévention violence » (289 collèges, 58 lycées et 53 LP en 1997).

Ces deux classements, liés à des phénomènes de violence plus ou moins graves et/ou médiatisés, ne s'appuient pas *a priori* sur des critères scolaires ou sociaux, mais ces établissements scolarisent la plupart du temps un nombre très important d'élèves de même profil que ceux qui sont classés en éducation prioritaire.

Certains établissements cumulent d'ailleurs un, deux ou trois labels différents.

donner des centaines d'établissements et à aggraver les inégalités scolaires, déjà particulièrement fortes en France. L'OCDE montre que la France investit moins qu'ailleurs sur l'éducation prioritaire et considère qu'il faut « augmenter considérablement les moyens de l'éducation prioritaire »⁽⁵⁾. Pour le SNES-FSU, il faut revoir la carte de l'éducation prioritaire à partir de critères objectifs et concertés pour déterminer tous les établissements marqués par des difficultés sociales et scolaires. Les dotations doivent répondre à la situation de chaque établissement et l'intensité des mesures spécifiques doit correspondre à l'intensité des difficultés. ■

(1) Circulaire n° 81-536 du 28/12/1981.

(2) Note d'information 10-22, *L'évolution des compétences générales des élèves en fin de collège de 2003 à 2009*.

(3) DESCO, *Synthèse des bilans des contrats de réussite 1999-2002*.

(4) Rapport IGEN, A. Armand et B. Gilles, 2006.

(5) OCDE, *Améliorer la situation économique des jeunes en France*, avril 2013.

Revoir la carte de l'éducation prioritaire à partir de critères objectifs et concertés



© Clément Marth

Dates clés

1981

Création de l'Éducation prioritaire sous l'impulsion du ministre Savary. En 1982, 10 % des collégiens en relèvent contre 20 % aujourd'hui.

1990

Extension de la carte des ZEP et instauration de la prime du même nom.

1999

Mise en place de fonctionnement en réseau de l'éducation prioritaire (REP).

2005

Loi sur le socle commun de connaissances et de compétences, qualifié un an plus tard par un rapport de l'IGEN, d'« objectif-cible » en éducation prioritaire.

2010

Création des ÉCLAIR. À la rentrée 2012, le programme ÉCLAIR regroupe 339 établissements du second degré et 2 189 écoles primaires.

Éducation nationale et assistance sociale

Des objectifs communs

Trop souvent le « cartable social » accompagne l'élève d'éducation prioritaire à son entrée à l'école. Le rôle de l'assistante sociale est plus essentiel que jamais.

Par son fondement, l'Éducation Prioritaire vise à rétablir l'égalité des chances en poursuivant un objectif d'équité. Elle renforce l'action éducative là où les conditions sociales et culturelles constituent un obstacle à la réussite scolaire.

Membre à part entière de l'équipe pluriprofessionnelle, l'Assistante Sociale en Faveur des Élèves a un rôle singulier au sein des établissements. Les cultures professionnelles « Éducation nationale » et « culture sociale » sont différentes, pourtant elles regroupent les mêmes objectifs.

Un service qui doit être renforcé

Un de ces objectifs pourrait être que l'enfant en franchissant les grilles de l'École puisse y laisser son « cartable social » (difficultés familiales, sociales, financières du/des parents, logement...), force étant de constater que la réa-

lité de l'enfant n'est pas toujours celle de l'élève. Il nous faut permettre à l'enfant de devenir élève, d'entrer dans les apprentissages en levant un à un les obstacles sociaux, familiaux, et favoriser sa réussite scolaire. En levant un à un les freins, les difficultés sociales, culturelles, familiales, l'assistante sociale a un rôle essentiel à jouer dans les établissements prioritaires. De par ses qualifications, elle est formée à favoriser une relation de confiance avec autrui. Une écoute de tous les instants, une connaissance institutionnelle forte, une spécialisation dans l'entretien et la médiation en font une professionnelle à même d'exercer une fonction de médiateur entre les familles, l'enfant et l'école.

Véritable conseiller technique des personnels de l'établissement sur les questions sociales, dont la politique de la ville et ses



© Clément Martin

Une présence à plein temps demeure indispensable

nombreux dispositifs, le service social en faveur des élèves se doit d'être renforcé, et permettre ainsi la présence à plein temps des assistantes sociales dans les établissements de l'éducation prioritaire, car aujourd'hui les ASS interviennent sur en moyenne trois ou quatre établissements. ■

L'enjeu de l'orientation

Faciliter l'ouverture des possibles

Les spécificités de l'orientation en éducation prioritaire ne rendent pas superflu le travail des CO-Psy qui reste décisif.

La question de l'orientation en zone d'éducation prioritaire peut être considérée comme produisant un effet loupe sur la nature du problème : elle y est en effet plus souvent qu'ailleurs appréhendée à l'envers. Tout se passe comme si, pour les élèves les plus en difficulté, la remobilisation scolaire ne pouvait venir que de la construction d'un projet professionnel, du choix d'un métier.

On ne s'improvise pas CO-Psy !

Pourtant les travaux de l'équipe ESCOL ont montré depuis longtemps que les bons élèves au collège et dans les premières années de lycée n'ont pas besoin de projets d'orientation définis pour s'investir dans leurs études. Des idées peu précises peuvent suffire car ils trouvent du sens dans leurs activités scolaires quotidiennes. *A contrario*, des difficultés scolaires trop importantes liées à une dévalorisation de soi freinent les possibilités de projection dans l'avenir. Elles amènent alors les élèves, soit à se réfugier dans des projets « magiques » dont ils tirent un sentiment de revalorisation mais qu'ils sont impuissants à réaliser, soit à se résigner à ce qu'on pourra leur proposer.

C'est pourtant sur ces bases erronées que s'appuient beaucoup de chefs d'établissement,

Éviter tant les « projets magiques » que la résignation



© Clément Martin

principalement dans les collèges ÉCLAIR, pour miser sur une multiplication de parcours adaptés qui se traduisent surtout par un retrait des cours. Ils favorisent également l'entrée de divers intervenants (associations, fondations, professionnels) pour « aider les élèves à travailler leur projet d'orientation ». Peu importe la qualification, le champ de compétence et la déontologie de ces intervenants, dès lors qu'il s'agit d'élèves « des quartiers » la bonne volonté devrait suffire !

Mais on ne s'improvise pas conseiller d'orientation-psychologue. L'expérience montre que la question centrale pour les élèves de ZEP porte bien sur la construction d'un rapport positif aux savoirs afin de faciliter l'ouverture des possibles et la projection dans l'avenir. C'est donc en amont qu'il faut le travailler. Les CO-Psy peuvent apporter des éléments pour aider les équipes. Encore faut-il qu'ils soient suffisamment nombreux pour déployer toute la palette de leurs missions, aider à l'adaptation au collège et au lycée, et contribuer à la mise en œuvre des conditions de la réussite de tous, surtout en ZEP. ■

Chiffres clés

1 700 000

élèves du premier et second degré relèvent de l'EP sur 11 800 000 au total. Soit 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens.

Cinq

académies, qui sont aussi les plus importantes (Créteil, Versailles, Lille, Aix-Marseille et Lyon), accueillent plus de 50 % des élèves d'éducation prioritaire.

73 %

des élèves ont des parents ouvriers ou inactifs dans les ÉCLAIR contre un tiers hors éducation prioritaire.

Deuxième

c'est le classement de la France parmi les pays de l'OCDE quant à l'influence de l'origine sociale dans l'éducation. Seule la Nouvelle-Zélande fait pire.

Culture scolaire, culture commune

Quels contenus d'enseignement ?

Alors que les orientations ministérielles ont voulu circonscrire l'enseignement en éducation prioritaire au seul socle commun, il faut afficher les mêmes ambitions qu'ailleurs.

Face aux difficultés réelles rencontrées par les enseignants dans les établissements de l'éducation prioritaire, la mise en œuvre de la loi de 2005 avec son socle commun de connaissances et de compétences a instauré une différenciation des contenus et de leurs objectifs : le socle pour certains et l'ensemble des programmes pour les autres. Le socle commun a ainsi été qualifié dans un rapport de l'IGEN en 2006 « d'objectif-cible » de l'Éducation prioritaire, ouvrant la voie à l'expérimentation de « classes socle » dans certains collèges.

Il est grand temps de construire le système scolaire dans une optique de démocratisation et non de tri précoce, permettant à tous d'ac-

quéir les programmes nationaux, et d'envisager une scolarité jusqu'à 18 ans dans les trois voies du lycée (rappelons qu'aujourd'hui 90 % des jeunes de 17 ans sont scolarisés).

Ambition pour les élèves

Cette ambition est fondée sur la conviction que tous les jeunes, quelles que soient les difficultés sociales qu'ils vivent et quel que soit leur éloignement de la culture scolaire, sont capables – au-delà de leur attente d'une utilité immédiate de ce qu'ils apprennent – d'une mobilisation intellectuelle pour construire des savoirs, et potentiellement réceptifs aux enjeux culturels portés par les programmes scolaires. Cela impose de revoir

ces derniers, avec le souci permanent de permettre les possibilités de pratiques pédagogiques diverses et de travail en groupes dans des classes moins chargées.

La tâche du nouveau Conseil Supérieur des Programmes est à cet égard immense et l'attente de la communauté éducative très forte.

La formation initiale et continue des enseignants est aussi un levier majeur : les enseignants doivent être mieux formés aux différentes formes de difficultés scolaires – dont les malentendus socio-cognitifs –, aux différentes pratiques pédagogiques possibles, aux différentes formes d'évaluation et d'aide, aux résultats de la recherche. ■

Et ailleurs ?

Tous les pays sont confrontés à des inégalités sociales, scolaires et territoriales plus ou moins marquées et ont mis en place des politiques, dispositifs ou programmes d'éducation prioritaire. Mais ces politiques, qui visent les mêmes objectifs de réduction des écarts de réussite, sont liées à la fois au contexte historique et culturel du pays, et à l'organisation de son système éducatif.

Selon les pays, elles peuvent par exemple viser des catégories sociales, des territoires ou même des minorités ethniques ; favoriser la compensation des inégalités ou l'inclusion ; développer l'autonomie locale des établissements ou définir un cadre national...

Des éléments de comparaison et des exemples seront mis en ligne sur le site national du SNES-FSU (www.snes.edu).

Coordination et travail en équipe

Des démarches incontournables

En éducation prioritaire le travail en équipe est incontournable. La coordination s'impose donc.

L'une des caractéristiques des établissements classés en Éducation prioritaire est la mise en place au quotidien de modalités de travail. La parole circule, les difficultés y sont abordées plus collectivement qu'ailleurs. C'est essentiel pour faire face aux difficultés pédagogiques et éducatives. Expliciter, se coordonner, notamment entre enseignants et équipe de vie scolaire, est une nécessité quand la distance des élèves aux normes scolaires empêche l'entrée dans les apprentissages et la compréhension des attentes scolaires et comportementales. Leur clarification en termes de travail personnel, de règles de fonctionnement en cours et en dehors est un point d'appui. La prise en charge éducative et pédagogique des élèves est partagée de manière à créer un cadre structurant et cohérent là où l'absence de repères peut s'installer très vite.

Les enseignants, les CPE avec les AED, les personnels médico-sociaux et les CO-Psy doivent pouvoir travailler ensemble, dans

une même dynamique pour mieux comprendre et répondre aux difficultés individuelles et collectives. Les punitions ou sanctions envisagées collectivement gagnent en efficacité éducative et des alternatives peuvent être proposées. L'approche des élèves est plus globale et les liens avec leurs familles privilégiés, c'est l'un des autres enjeux de l'éducation prioritaire, comme l'accroissement de la collaboration avec les partenaires locaux.



© Clément Martin

Les personnels consacrent de l'énergie au prix de leur santé

Mission impossible ?

Face à des conditions d'études et de travail difficiles, des effectifs en hausse, des dotations d'établissement resserrées, des équipes pluri-professionnelles incomplètes, l'institutionnalisation de temps de concertation et leur prise en compte comme temps de travail devient de plus en plus aléatoire voire impossible. Les personnels y consacrent néanmoins de l'énergie au prix de leur santé et de leur vie familiale.

Garant avec les autres personnels des règles de vie de l'établissement, la vie scolaire y consacre une attention particulière, en désamorçant les conflits, en expliquant les décisions et les sanctions, en connaissant les situations personnelles des élèves, en dialoguant avec leurs familles. La surveillance et le climat éducatif vont avoir un rôle majeur dans la manière dont les élèves vont intérioriser ou non les attentes et vont canaliser leur comportement. C'est par l'écoute mais aussi la volonté de créer des repères, en complémentarité avec les équipes enseignantes, que se tissent des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille. Cette part du travail ne peut rester invisible. ■



« Le savoir est aussi une conquête sur soi »

Questions à **Jacques Bernardin**, président du GFEN (Groupe français d'Éducation nouvelle). Il vient de publier *Le rapport à l'école des élèves de milieux populaires* (Éditions de Boeck).

L'US : En quoi les conditions d'apprentissage dans l'éducation prioritaire impliquent-elles des approches pédagogiques spécifiques ?

Jacques Bernardin : L'expérience acquise dans l'espace socio-familial contribue à forger des dispositions spécifiques à l'égard de l'école. Dans l'éducation prioritaire plus qu'ailleurs, les élèves ne sont pas dans une relation de connivence avec l'univers scolaire, ses attendus et ses exigences. Ainsi, le sens de la scolarité y est davantage marqué par l'urgence de « s'en sortir » avec l'accès à un métier, les situations et les contenus sont jugés au filtre de l'utilité (« ça sert à quoi ? ») et, face à l'apprentissage, les postures oscillent entre retrait, attente passive et engagement sans recul, dans une relative extériorité à l'égard de l'essentiel. Écouter, faire et mémoriser pour réussir le contrôle prévalent sur rechercher, réfléchir et chercher à comprendre en vue de réinvestir.

Bien que souhaitant réussir, les élèves interprètent les situations avec leurs repères, au risque de malentendus qui parasitent l'apprentissage. Les difficultés et les frustrations qui se cumulent dégradent l'estime de soi et alimentent le ressentiment envers une école qui humilie.

Le rapport au savoir n'est pas immuable, pour autant que l'école s'attache à le faire évoluer. Comment restituer la saveur des savoirs ? En les travaillant comme produits de processus inventifs, témoins de l'intelligence collective d'une humanité cherchant à maîtriser le réel, à échapper aux fatalités. Si le savoir prend sens comme réponse à une question, encore faut-il qu'elle soit posée... Démarches de construction de savoirs, ateliers d'écriture et pédagogie de projet contribuent à un changement de posture des élèves qui permet de transformer leur rapport au savoir, que ce soit en finalisant les activités, en posant un défi, en amenant à l'irruption d'un problème conceptuel à résoudre ou en jouant des contraintes de la situation pour écrire et créer, en interaction stimulante avec les autres.

Savoir est aussi conquête sur soi. Réussir ce que l'on jugeait inaccessible, vaincre ses appréhensions, dépasser les obstacles, comprendre ce qui échappait jusqu'alors fait sens en retour : toute victoire fonde l'envie de reconduire l'expérience. Les apprentissages, dans leur double versant cognitif et identitaire, servent le développement personnel.

L'US : Pourriez-vous donner quelques exemples de ces approches, selon les disciplines ?

J. B. : Nous parlons fréquemment de *situations défis*, propres à réhabiliter l'image de soi tout en participant à constituer un collectif classe solidaire. Si le champ de l'EPS apparaît propice au dépassement (oser l'escalade ou le saut périlleux), en français la pratique du « texte recréé » (réinvestie en LV, histoire, philosophie et mathématiques) est de cet ordre, activité permettant de

s'approprier un contenu ou une œuvre dans un tissage serré entre individuel et collectif.

Certaines pratiques sont propices à *générer des questionnements*. Ainsi en mathématiques, le problème sans question oblige les élèves à une autre lecture de l'énoncé, à se représenter la situation et à rechercher des mises en relation pertinentes. En histoire, la mise en scène confrontant divers textes sur un même événement exerce la critique de témoignage et alimente les interrogations. Le débat philosophique à partir de divers auteurs sur une même question permet aux élèves de passer de l'opinion exprimée au point de vue argumenté...

D'autres démarches inscrivent dans l'*aventure humaine*. Ainsi en mathématiques, la (re)construction de la numération faisant progresser les élèves du faire opératoire à une codification partagée, ou

le théorème de Thalès redécouvert comme réponse à un problème concret à résoudre⁽¹⁾. L'histoire de la langue est un outil précieux pour justifier des choix orthographiques ou de l'accord des participes passés, et passionne les élèves. Les champs scientifique, technologique ou artistique sont aussi de beaux terrains d'exploration...

L'US : Un bilan de ces approches peut-il être désormais fait ?

J. B. : Ce sont les équipes qui s'en emparent qui sont les plus à même d'en faire un bilan. Qu'elles soient dans l'élémentaire ou dans le secondaire, elles sont frappées par la transformation de l'« ambiance de classe », où se développe une solidarité complice. Celle-ci permet aux élèves de se risquer dans les apprentissages, d'oser s'engager et de persévérer face aux difficultés. Cette (re)mobilisation s'accompagne de progrès puis de réussites rapidement observables.

L'US : Que peut-on prôner tout particulièrement en éducation prioritaire ?

J. B. : Concevoir des situations adéquates ne suffit pas à engager tous les élèves dans une démarche intellectuelle fructueuse. Outre la conviction de leur capacité à réussir, attentes positives qui étayent leur engagement, plusieurs éléments méritent la plus grande attention :

- présenter l'enjeu de l'activité et clarifier la consigne, afin d'éviter les malentendus ;
- mailler engagement personnel et interactions entre pairs, qui contraignent à expliciter les propositions, à dévoiler les procédures intellectuelles, à l'argumentation ;
- sans négliger les déplacements à faire opérer pour formaliser l'essentiel à comprendre. ■

(1) Odette Bassis, *Concepts-clés et situations problèmes en mathématiques*, Hachette éducation, 2003-2004.



Quel pilotage des établissements ?

Un travail en équipe dans le respect des règles

Les réformes de l'éducation prioritaire ont cherché à instaurer des règles dérogatoires dans le pilotage des établissements. C'est faire fausse route. Les solutions sont ailleurs.

Le snU.pden-FSU⁽¹⁾, comme la FSU, a toujours revendiqué que les établissements scolaires en éducation prioritaire respectent toutes les règles nationales : mêmes exigences, mêmes programmes, mêmes examens, même pilotage... Il est essentiel que les personnels et les élèves disposent des mêmes droits que les autres. Le snU.pden-FSU s'est donc toujours opposé à toutes les règles dérogatoires instituées au fur et à mesure des réformes de l'Éducation prioritaire, particulièrement avec la création des établissements ÉCLAIR. Ce n'est pas en donnant plus de pouvoirs au chef d'établissement, en créant des hiérarchies intermédiaires, que le ministère attirera plus de personnels et que les résultats des élèves s'amélioreront significativement.

Plus complexe et plus chronophage

Pour le snU.pden-FSU, au contraire, il faut retrouver la confiance entre les membres des équipes, avec les élèves et les familles. Le levier sur lequel le ministère peut et doit agir est celui des conditions de travail pour toutes et tous, y compris les personnels de direction (chefs et adjoints). Pour les améliorer, il faut que soit reconnu le fait que, pour arriver aux mêmes résultats que dans les établissements « non ZEP », le travail est beaucoup plus complexe et chronophage. Il y a donc besoin de plus de personnels pour limi-

ter le nombre d'élèves par classe, le nombre d'élèves suivis par le CO-Psy, l'AS, l'infirmière... et pour donner du temps de concertation.

Favoriser le travail en commun

Piloter ou diriger un établissement en éducation prioritaire ce n'est donc pas recruter en direct les personnels, leur faire des lettres de mission, repérer des personnes référentes en tout genre et distribuer ensuite des primes à celles et ceux qui le « méritent ». Comme dans n'importe quel établissement, mais cela est primordial en EP, il faut chercher à favoriser le travail en commun, à encourager, à accompagner, à soutenir, à mettre en relation avec des partenaires divers. Tout ce travail prend du temps pour l'équipe de direction qui devrait donc être renforcée en nombre mais pas en pouvoirs supplémentaires. Le snU.pden-FSU pense aussi que les inspecteurs et des chercheurs devraient accompagner bien davantage les équipes pour des temps de formations internes à l'établissement, d'analyses de pratiques, de recherches-actions... C'est par le travail en commun, en confiance, que les dynamiques positives se créent et que l'on pourra renverser les déterminismes sociaux. ■

(1) Syndicat national unitaire des personnels de direction de l'Éducation nationale (snU.pden-FSU).

Partenariats

Dès le lancement de la politique d'éducation prioritaire au début des années 80, le partenariat a été présenté comme un dispositif nécessaire à la réussite de cette politique. Parce que dans ces établissements les difficultés d'apprentissage sont plus importantes qu'ailleurs, que favoriser la réussite scolaire et démocratiser les pratiques culturelles nécessite encore plus qu'ailleurs de travailler les apprentissages avec les autres acteurs, les équipes éducatives se sont depuis investies dans ces partenariats... au prix d'un travail important et peu reconnu.

Chercheurs comme enseignants ont mis en évidence qu'articuler activités « hors la classe » (avec les associations, les collectivités locales...) et travail « dans la classe » est un élément déterminant de l'efficacité de ces partenariats dans le double objectif de meilleure réussite scolaire et d'ouverture culturelle.

Ces partenariats ne doivent cependant pas être l'occasion pour l'institution de se désengager de ses missions (aide aux devoirs, orientation...) ni servir de vitrine en affichant pompeusement des ambitions qui ne seront suivies d'aucun fait concret. Ils doivent aussi éviter de tomber dans le piège de l'enfermement : le collège du quartier qui travaille avec les associations du quartier pour valoriser des actions du quartier auprès des gens du quartier... mais au contraire créer du lien entre le quartier et l'extérieur.

Trois questions à...

Sébastien Sihr secrétaire général du SNUipp-FSU, syndicat des enseignants du premier degré

L'US : Peut-on dégager des préoccupations communes entre le primaire et le second degré en ce qui concerne l'éducation prioritaire ?

Assurément. Les écarts de réussite entre les élèves en éducation prioritaire et les autres ne cessent de croître et ce malgré l'engagement important des équipes enseignantes. Force est de constater que les ZEP n'ont jamais connu de vraies priorités, les relances annoncées depuis 30 ans n'ayant jamais été menées jusqu'au bout et ce dans un contexte d'accroissement des inégalités et de recul de la mixité sociale. En école comme en collège, le constat est le même : empilement des dispositifs, émiettement des moyens, faiblesse de l'accompagnement, absence de formation, difficultés des conditions d'exercice du métier...

L'US : Quels pourraient être les leviers d'action ?

On ne fera pas bouger les résultats des élèves sans un développement sans précédent de la formation, initiale et continue, et sans un approfondissement des relations entre la recherche et la formation. Aujourd'hui, nous connaissons la nature des difficultés des élèves.

Dans la classe, il nous faut mettre l'accent sur le langage, la compréhension et le rapport à l'écrit, la catégorisation, la résolution de problèmes. Sur tous ces sujets, les enseignants ont besoin d'être mieux armés. Dans le même temps, il faut améliorer les conditions d'exercice du métier. Nous plaçons pour un déploiement à grande échelle du « plus de maîtres que de classes » qui doit offrir de nouvelles manières de travailler auprès des élèves : petit groupes, décloisonnement, co-intervention...

L'US : Comment envisagez-vous le travail avec le collège ?

Plus qu'ailleurs, la cohérence et la continuité des actions pédagogiques semblent déterminantes. Relation aux familles, programmes, évaluations, voilà des objets professionnels qui ont de quoi donner du sens à de réelles collaborations professionnelles entre l'école et le collège. Mais, tout cela ne se décrète pas. Travailler en partenariat, croiser nos regards de professionnels nécessitent de dégager du temps sur nos heures d'enseignement sans pour autant baisser celles des élèves. À l'heure où la question de la stabilité des équipes est clairement posée, c'est un sujet qu'il nous faut mettre sur la table. ■

Que revendiquer dans le second degré en éducation prioritaire ?

Une relance juste et ambitieuse

A contrario des politiques ministérielles qui ont visé à réduire le champ de l'éducation prioritaire à quelques établissements et à limiter les objectifs d'apprentissage à quelques « fondamentaux », l'ambition est pour tous indispensable. Il faut s'en donner les moyens.

Le SNES-FSU refuse que s'installe une école à part pour les plus défavorisés. Il revendique une relance de l'éducation prioritaire en rupture avec les régressions de ces dernières années. Cette relance doit être fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir et doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins », en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés de France.

Quelques principes forts

Pour le SNES-FSU, cette relance devra être fondée sur quelques principes forts :

- **une redéfinition de la carte** de l'éducation prioritaire est absolument nécessaire. Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents, elle doit distinguer tous les établissements et territoires où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire ;
- **un label unique** qui réunirait l'ensemble des établissements retenus (collège, LP, LGT) ;
- **des personnels** qui doivent pouvoir maintenir le même niveau d'exigence qu'ailleurs en centrant les efforts sur les apprentissages dans la classe. Cela nécessite les conditions d'une diversification des pratiques pédagogiques qui sache faire entrer tous les élèves dans les apprentissages ;
- pour ce faire, **des conditions d'enseignement** sensiblement améliorées avec des effec-

L'investissement dans l'éducation prioritaire doit être à la hauteur des besoins et des enjeux



tifs par classe abaissés, du travail en groupes restreints ;

- **un travail en équipe** (disciplinaire, interdisciplinaire et pluriprofessionnel, etc.), pour plus de cohérence des pratiques et des apprentissages, qui devra être favorisé en intégrant dans le service des personnels des temps de concertation ;
- **il faut des équipes pluriprofessionnelles** complètes. Parce que les facteurs qui pèsent sur la réussite scolaire des élèves sont multiples, il est nécessaire de prendre en compte l'élève dans sa globalité. Le travail en équipes pluri-professionnelles complètes (enseignants, surveillants, CPE, CO-Psy, assistante sociale, infirmière...) revêt une

importance capitale pour croiser les regards pour prévenir l'échec scolaire et apporter des réponses diversifiées aux difficultés scolaires, personnelles, sociales ou de santé des élèves ;

- **des personnels formés** : la formation initiale et la formation continue, sacrifiées ces dernières années, doivent absolument être relancées. L'accès à la formation continue doit y être facilité, ouvrir sur les apports de la recherche et doit pouvoir se dérouler sur site.

Toutes ces mesures demandent que l'investissement dans l'éducation prioritaire soit enfin à la hauteur des besoins et des enjeux. ■

Des dispositifs de carrière insuffisants

Les dispositifs relatifs aux carrières et au mouvement censés compenser la pénibilité dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire sont actuellement insatisfaisants.

Le mouvement organise une sur-rotation par à-coups des personnels. Cela fragilise les équipes pédagogiques et empêche la solidarité dans ces équipes, élément pourtant essentiel dans la tenue de tels établissements. Les systèmes d'avantage de carrière (ASA ou accès plus rapide à la hors-classe) se font au détriment des collègues des autres établissements puisqu'ils sont pris sur le contingent global. Enfin, la politique indemnitaire est, pour une grande partie, laissée à la main du chef d'établissement qui l'utilise pour faire pression sur les personnels et tenter de casser la cohésion des équipes pour mieux leur imposer son projet.

Si ces politiques financières contribuent à stabiliser un peu les personnels, elles ne sont pas un facteur d'attractivité vers ces établissements. Pour le SNES-FSU, le ministre, pour améliorer l'attractivité de ces établissements et stabiliser les équipes, devrait mettre en œuvre un triptyque portant sur les conditions de travail, les rémunérations et la mobilité. L'allègement de la charge de travail des personnels par la réduction du nombre d'élèves par classe et l'allègement des services afin de permettre la concertation en sont le premier volet.

Dans le même temps, des avantages de carrières (avancement de tous au grand choix par exemple) doivent être attribués hors contingent. Enfin des bonifications progressives doivent être accordées pour les mouvements inter et intra afin de mieux lisser les éventuels départs.



NOTE DE VIE SCOLAIRE. L'inefficacité de la note de vie scolaire n'est plus à démontrer, pourtant le ministère tergiverse pour la supprimer.

Encore un effort !

La note de vie scolaire, instaurée en Troisième par la loi Fillon de 2005 pour être prise en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du DNB, au même titre que les disciplines enseignées, a été ensuite étendue arbitrairement aux autres niveaux du collège. Dès l'origine, elle a été très largement contestée par la communauté éducative, puis à nouveau durant la concertation de l'été 2012. Elle évalue non des savoirs, ni même des compétences, mais la personne même de l'élève. Elle repose sur des cri-

tères subjectifs définis localement. Enfin, un diplôme qui certifie l'acquisition de savoirs et de savoir-faire ne saurait évaluer un comportement. Le constat dressé de son inefficacité et de ses dérives par la profession et la recherche est sans appel.

Tergiversations inutiles

Le vœu qui demandait la mise en conformité des textes réglementaires avec la loi a été adopté à la quasi-unanimité du Conseil supérieur de l'éducation le 19 septembre.

Après une suspension de séance à la demande du SNES-FSU, le ministère, qui campait sur ses positions, a finalement renvoyé la question de la suppression de la note de vie scolaire au nouveau Conseil supérieur des programmes pour avis. Il sera saisi en urgence pour avis avant les vacances de décembre.

Attendre l'avis du CSP

Contrairement au SE-UNSA et au SGEN, le SNES-FSU ne peut se satisfaire d'une telle réponse. Que cherche donc le ministère ? À ne pas faire baisser ainsi le taux de réussite au DNB ? À conserver dans le paysage éducatif une évaluation de la personne de l'élève et maintenir l'idée d'une telle évaluation par le biais des compétences 6 et 7 du LPC ?...

Le SNES-FSU appelle les personnels à refuser de participer à l'attribution de cette note et demande que le ministère prenne dès maintenant une mesure conservatoire pour suspendre la note de vie scolaire dans l'attente de l'avis du CSP. Une pétition sera lancée dans les prochains jours avec d'autres syndicats de la FSU pour soutenir cette demande. ■

Bruno Mer, colleges@snes.edu



© Claude Sermulienwicz

NOUVEAU CAPES DE LETTRES. De nombreux enseignants de lettres classiques manquent. La réforme envisagée ne règle rien.

Quels professeurs pour demain ?

Les CAPES de Lettres Modernes et Classiques laissent la place à un seul CAPES dont les épreuves renvoient aux programmes de collège et de lycée. Certes, les candidats devront choisir une option moderne ou classique et une épreuve orale parmi cinq : langues et culture de l'Antiquité, littérature et langue française, FLE/FLS, latin pour lettres modernes, théâtre ou cinéma. Mais les universités proposeront-elles toutes ces formations ? Il est probable que ce CAPES marginalise l'enseignement des langues anciennes.

La définition des épreuves pose problème

Les épreuves écrites évaluent des compétences didactiques et pédagogiques. Les quelques stages d'observation en M1 ne suffiront pas aux candidats pour justifier leurs « choix didactiques ou pédagogiques », faute de recul suffisant.

Option lettres modernes : l'épreuve orale de littérature et langue française, pourtant fon-

damentale, n'est qu'un choix possible et celle de « latin pour les lettres modernes » semble d'ambition bien moindre.

Option lettres classiques : épreuves de langues anciennes à l'oral et à l'écrit sans autre choix possible. Des facettes de l'enseignement des lettres sont oubliées. Cette option risque d'être peu attractive.

Les postes et le vivier

Si le texte prévoit un classement distinct des lauréats par option, rien ne dit qu'un contingent de postes étiquetés au mouvement de façon distincte sera réservé aux langues anciennes.

Quel avenir pour les actuelles mentions complémentaires de théâtre cinéma, FLE/FLS, puisque ce CAPES instaure une sorte de « mention » implicite due au choix d'épreuves offert à l'oral ?

Pour rendre attractif ce concours, une réflexion de fond sur l'enseignement des langues anciennes et des lettres est nécessaire : quel apport à la culture commune ?

quelle place au collège et au lycée ? quelle articulation entre enseignement des langues anciennes et du français ?

Le SNES-FSU portera ses propositions auprès du ministère lors des discussions sur le métier, sur le collège et auprès du Conseil supérieur des programmes. ■

Magali Espinasse et Sonia Mollet
contenus.secretariat@snes.edu



© Andrevgenn / Fotolia.fr

STI. La situation des enseignants en STI est si difficile qu'elle peut devenir dramatique. Malheureusement le ministère refuse d'en prendre la mesure et préfère se dédouaner.

STI : se mobiliser

Le ministre a répondu à la lettre que lui a adressée le SNES-FSU sur la question de la réforme STI2D et des difficultés auxquelles les enseignants de STI sont confrontés.

En renvoyant la question vers un bilan de la réforme du lycée confié à l'Inspection générale, qui porte une grande partie de la responsabilité de la situation actuelle pour en avoir été le promoteur zélé, le ministre ne se met pas en situation de redonner confiance aux enseignants. De même le renvoi de l'évaluation des conséquences de la réforme sur les conditions de travail des collègues aux CHSCT académiques, aussi nécessaire qu'il soit, n'est pas suffisant. Il faut de façon urgente une volonté de prise en charge, au niveau ministériel, de cette question.

C'est pourtant le ministre qui a refusé de mettre en œuvre, à la rentrée 2013, les ajustements nécessaires qui auraient pu faciliter le travail des enseignants et redonner du sens et de l'intérêt aux formations pour les élèves et qui a imposé à tous les profs de STI un changement de discipline inutile et humiliant !

Responsabilités ministérielles

Le SNES-FSU s'adresse de nouveau à la Direction générale de l'enseignement sco-

laire en exigeant que ce dossier soit traité globalement et au plus haut niveau.

D'autre part, ce doit être le CHSCT ministériel qui s'empare de la question des répercussions de la réforme sur les conditions de travail des enseignants.

Parce que cette démarche ne peut aboutir que si elle s'appuie sur la mobilisation des personnels, le SNES-FSU les appelle à signer

massivement une pétition⁽¹⁾ exprimant ces exigences. À plus long terme, le SNES-FSU exige une remise à plat de cette réforme, notamment dans le cadre des politiques de réindustrialisation et de réussite des jeunes vers de hauts niveaux de qualification. ■

Thierry Reygades

(1) www.snes.edu/Rentree-2013,5425.html



© Claude Szmielewicz

CALENDRIER SCOLAIRE. La journée de cours du 2 septembre occupée par la prérentrée devra être rattrapée. Le ministère impose une organisation qui ne fonctionne pas.

Un rattrapage... quel rattrapage ?

Selon la loi, les élèves ont droit à 36 semaines de cours complètes, auxquelles il faut ajouter pour les enseignants deux journées de prérentrée et la participation aux sessions d'examen. Le calendrier scolaire 2013-2014 prévoit le rattrapage de la journée de cours du 2 septembre, de quoi s'agit-il ?

L'an passé, le calendrier avait été exceptionnellement modifié en début d'année, les vacances d'automne passant à deux semaines. Les deux jours de congés supplémentaires accordés avaient été rattrapés selon un calendrier national.

Efficacité dérisoire

Cette année, les deux semaines d'automne ont été prises en compte dans l'élaboration du calendrier, mais la configuration du début du mois de septembre imposait un choix : prérentrée des enseignants le ven-



© Peshkova / Fotolia.fr

dredi 30 août et des élèves le lundi 2 septembre, ou bien prérentrée des enseignants le 2 septembre, amputant la première semaine de cours, et rattrapage par la suite de cette journée légalement due aux élèves. Lors du débat sur le calendrier scolaire au Conseil supérieur de l'éducation en novembre 2012, le SNES-FSU s'est prononcé contre le projet présenté. Il a dénoncé d'une part le rattrapage proposé, difficile à

mettre en œuvre (transports scolaires, sport scolaire), d'autre part un second semestre déséquilibré. Des propositions alternatives, plus respectueuses des élèves et des enseignants, mais contestées par l'industrie du tourisme, ont été rejetées par le ministère.

Au final, ce dernier a décidé que la journée de cours du 2 septembre devra être rattrapée l'une des deux semaines de l'année allégées par un jour férié, de façon à ne pas alourdir la semaine des élèves. Pour les élèves qui ont cours le mercredi

matin : le mercredi 13 novembre après-midi et le mercredi 11 juin après-midi ; pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : soit le mercredi 13 novembre toute la journée, soit le mercredi 11 juin toute la journée. Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie. L'efficacité pédagogique dérisoire de ce rattrapage mal organisé n'échappera à personne. ■

Valérie Sipahimalani

RECLASSEMENT. La prise en compte des services antérieurs

Rien n'est réglé bien au contraire

Le reclassement est l'opération qui permet de prendre en compte, en vertu de règles variables selon les situations, les services accomplis par un fonctionnaire ou agent non titulaire de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent lorsqu'il accède à un corps de fonctionnaires de l'Éducation nationale. Sans reclassement, il accède au premier échelon de son grade. Le texte de référence est le décret 51-1423 du 5 décembre 1951.

Retour à la case départ

Le reclassement s'effectue dès l'année de stage au 1^{er} septembre comme date d'effet. Cette opération est réalisée pour les certifiés dans les académies et pour les agrégés au ministère. Le troisième échelon est, pour la dernière année, le point de départ de l'application des reprises de services antérieurs. Alors qu'une bonification d'un an était attribuée aux lauréats des concours avec, de fait, le troisième échelon comme indice de début de la carrière, le ministère a décidé, malgré l'opposition du SNES-FSU, de payer de nouveau les futurs stagiaires au 1^{er} échelon à compter de la rentrée 2014 (décret 2013-768).

Des services de contractuels toujours non comptabilisés

Les services d'AED et MA donnent lieu à reconstitution de carrière (système des coefficients



© Asrock / Fotolia.fr

caractéristiques, voir tableau pour les AED). En revanche, les services de contractuels de toute nature donnent lieu à un abattement de 50 % de la durée des services et une règle dite « du butoir » dans le décret de 1951

privé en fait de tout reclassement, quel que soit le nombre d'années de services, les contractuels dont l'indice de rémunération était inférieur à celui du troisième échelon des certifiés (INM 432). Ce n'est pas la disposition nou-

velle introduite dans le décret de 2013 qui permettra de prendre en compte toutes ces années de non-titulaires. Elle ne s'adresse qu'à ceux qui auraient eu droit à un indice de rémunération supérieur à 432 et qui pourraient conserver cet indice lors du reclassement. Nous considérons que tous les collègues doivent avoir droit à un véritable reclassement et avons à plusieurs reprises dénoncé ce traitement et fait des propositions en termes de bonifications d'ancienneté tenant compte du nombre d'années effectives de non-titulaires.

Le SNES-FSU demande une amélioration du mode de calcul du reclassement, qui pénalise de façon inacceptable les contractuels et les vacataires. Ce fameux décret de 1951 empêche aussi la prise en compte convenable des services de catégorie B. Nous continuons d'intervenir auprès de la DGRH sur ce dossier sensible, particulièrement au moment du recrutement de nouveaux collègues. ■

Erick Staëlen remunera@snes.edu

AED	Reclassement certifié		Reclassement agrégé	
Années à temps complet	Échelon	Reliquat d'ancienneté dans l'échelon	Échelon	Reliquat d'ancienneté dans l'échelon
1	3	8 mois 27 jours	3	6 mois 26 jours
2	4	5 mois 23 jours	4	1 mois 21 jours
3	4	1 an 2 mois 20 jours	4	8 mois 17 jours
4	4	1 an 11 mois 17 jours	4	1 an 3 mois 13 jours
5	5	2 mois 13 jours	4	1 an 10 mois 9 jours

VENTILATION DE SERVICE (VS). Avant de signer, la vigilance s'impose

Ne pas se laisser faire !

Les chefs d'établissement font actuellement signer les « VS » (Ventilations de Service). Ce document est essentiel puisqu'il conditionne le paiement d'éventuelles HSA : il peut être contesté, mais il faut le signer pour attester en avoir pris connaissance. La vigilance s'impose.

Majorations indues pour service devant moins de 20 élèves, heures de première chaire refusées, pondérations non attribuées, heures de laboratoire et de prépa-

ration envoyées, temps partiels assortis d'HSE, annualisation sauvage, certains chefs d'établissement vont jusqu'au bluff pour intimider ceux qui cherchent à faire valoir leurs droits.

Vous trouverez plus d'informations dans le guide pratique de rentrée (*L'US* n° 733) et sur notre site (www.snes.edu/-Nos-obligations-de-service,4772-.html). En cas de doute, faites vérifier votre VS par votre section locale ou académique. ■

Xavier Marand



© Peshkova / Fotolia.fr

À L'OCCASION DE CETTE RENTRÉE 2013, dans bon nombre d'établissements d'enseignement secondaire, force est de constater que les vies scolaires sont affectées par les 2 000 suppressions de postes d'assistants d'éducation (AED).

AED, le temps de tous les dangers

A lors que l'école est définie comme priorité du gouvernement et que 2 000 postes d'AED ont été ouverts à la dernière rentrée scolaire afin de renforcer les équipes existantes, de permettre aux vies scolaires de travailler dans de meilleures conditions et aux établissements d'assurer la sécurité et la bonne prise en charge des élèves, ce même gouvernement décide de reprendre ces mêmes 2 000 postes pendant l'été alors que le nombre d'élèves accueillis dans le secondaire est en augmentation.

Des droits bafoués

Devant tourner à effectif réduit, de nombreuses vies scolaires se

retrouvent en difficulté pour de nombreux points d'organisation qui devraient normalement leur être favorable. L'obtention du crédit d'heures de formation devient par exemple un combat car les proviseurs/principaux veulent garder le peu d'heures de surveillants qu'ils ont pour renforcer les équipes pendant la journée. Ce droit, qui paraît évident lorsque l'on parle d'un poste qui s'adresse, entre autre, à des étudiants, est aujourd'hui remis en cause dans nombre d'établissements ce qui met en péril la capacité de suivre correctement ses études en étant AED. De même se retrouve sur la sellette le droit d'absence pour examen et

concours sans récupération, et cela, dans certaines académies, au niveau du rectorat !

Une vigilance de tous absolument nécessaire

Les situations sur le terrain sont intolérables : dans les Hauts-de-Seine, le collègue Paul Éluard s'est retrouvé avec un surveillant pour 600 élèves durant les premiers jours de l'année ! Car en plus de saper la réussite personnelle des collègues AED, ces mesures prises ensemble deviennent un véritable danger pour la bonne marche des établissements et la sécurité des élèves comme des personnels. Nous ne pouvons que vous



© Daniel Maunoury

demander à tous d'être attentifs à ce qui se trame dans les vies scolaires de vos établissements et d'être présents aux côtés des AED en cas de problème. ■

Marcelline Perrard

HORS-CLASSE. Soumis à une évaluation et à une progression de carrière différentes de celles des enseignants, les CPE peinent à atteindre la hors-classe.

Une première mesure catégorielle actée pour les CPE

Leur ratio de promotions à la hors-classe a été enfin augmenté à la hauteur de celui des certifiés. C'était une demande du SNES-FSU depuis 2005, date de mise en place des ratio promus/promouvables. Le passage de 5 à 7 % en juin a permis 143 promotions supplémentaires.

Nous avons démontré l'an dernier, chiffres à l'appui, que le contingent de 5 % était très insuffisant pour permettre à tous les collègues du 11^e échelon d'accéder à la hors-classe. Or, la revendication du SNES-FSU, dans l'attente d'une refonte totale de la grille indiciaire, est bien que tous les collègues aient atteint le dernier échelon de la hors-classe avant leur départ à la retraite. Pour procéder à ces promotions supplémentaires, les recteurs doi-

vent réunir les CAPA qui se dérouleront au premier trimestre, mais la promotion des collègues sera effective au 1^{er} septembre. Il est donc trop tôt pour faire un bilan précis de l'impact de cette augmentation du ratio.

En finir avec l'arbitraire

Cependant, une première analyse montre qu'au-delà de l'augmentation du ratio, nous devons obtenir dans toutes les académies des barèmes qui, à tout le moins, minimisent le poids des avis des chefs d'établissement et des IPR, et valorisent l'ensemble de la carrière, dont le 11^e échelon et l'ancienneté dans le 11^e.

Les CPE n'ont qu'une note administrative. Pour la hors-classe, s'ajoute à l'avis du chef d'établissement celui de l'IPR, qui bien souvent ne connaît ni le CPE ni

son métier et suit l'avis du chef. Ainsi, le CPE en conflit avec son chef d'établissement est pénalisé trois fois !

La suite ?

Le ministère s'est engagé à poursuivre les discussions sur les mesures catégorielles, dans une enveloppe budgétaire trop contrainte. Il envisage la création

d'un nouveau grade d'avancement après la hors-classe pour les enseignants et les CPE. Le SNES-FSU sera une nouvelle fois force de propositions pour améliorer l'évolution de carrière sans la soumettre à l'arbitraire et sera vigilant à toute tentative de détournement des missions. ■

Pascale Balestrat et Valérie Héraud



© Wim Ihentel / Fotolia.fr

Évaluer le travail des enseignants



© Clément Martin

L'INSPECTION CONTINUE À CONSTITUER UN MOMENT FORT dans la carrière d'un enseignant. Rare, elle fixe son avenir. Elle nécessite donc une vigilance toute particulière avant, pendant et après son déroulement.

Inspection : préparer un moment fort

P arler d'inspection en salle des profs, commence très souvent par des commentaires sur les exigences de l'inspecteur (trice) qui doit venir et sur les expériences bonnes ou mauvaises. Et, qu'on le veuille ou non, la charge émotionnelle ressort fortement.

Logique : des années de travail sont jugées en une heure de cours et un entretien. Les inspections ne sont pas fréquentes. Dans l'académie de Poitiers, 15 % des certifiés sont inspectés chaque année, soit tous les cinq ans en moyenne. Le déroulement de carrière s'en voit affecté.

Dominique, professeur de technologie a dû attendre plus de quinze ans : « *je passais systématiquement à l'ancienneté, à terme ma promotion à la hors-classe risquait de s'en trouver compromise* ». Un courrier au doyen des IPR et au recteur lui a permis d'obtenir une inspection et de voir sa note pédagogique augmentée. La vigilance s'impose donc sur la date de la dernière inspection, la note attribuée au cours d'une année scolaire servant pour les promotions de l'année suivante.

Un déroulement codifié et immuable

Le déroulement de l'inspection est défini par la note de service 94-262 du 2 novembre 1994 qui modifiait celle du 13 décembre 1983. L'enseignant doit être prévenu une semaine avant son inspection. C'est court lorsque l'on a un service partagé entre plusieurs établissements, que l'on est éloigné de son établissement de rattachement. L'ad-

ministration est tenue de faire le nécessaire. L'inspecteur « contrôle » en effet que l'enseignement se déroule en conformité avec les instructions officielles ; dans un souci d'égalité, elles doivent être respectées pour l'ensemble des élèves. Sur place, l'inspecteur peut consulter le cahier de texte, la progression annuelle, un cahier d'élève... donc à prévoir. Le chef d'établissement n'est pas

Un mauvais moment à passer

Prévenus généralement entre quatre et sept jours, avant la date fatidique, nombreux sont ceux qui se laissent envahir par un stress intense : il faut dire qu'au rythme des inspections (entre quatre et huit ans), les personnels ne peuvent pas banaliser ce rendez-vous qui, de plus, aura des conséquences sur leur carrière. Ils ne sont pas en mesure de prendre du recul face à ce moment, au mieux désagréable, au pire inquisiteur... En effet, la pratique qui consiste à juger, en une heure, la qualité du travail de plusieurs années a de quoi sembler artificielle : avec un tiers dans la salle, les élèves ne se comportent pas de façon ordinaire, l'enseignant non plus ! Les échanges postés sur le net, dans de nombreux forums, témoignent de la peur qu'ont les enseignants d'être jugés, et au-delà de leurs compétences, en tant que personnes ! Le métier qu'ils exercent les place sous la critique permanente des élèves, l'inspecteur ajoute un regard aiguisé supplémentaire qui peut s'avérer très déstabilisateur. Pourtant, les enseignants ont besoin du conseil et de l'échange, pour échapper à la solitude de la pratique professionnelle ; l'inspection doit donc évoluer et l'aspect infantilisant, qu'elle revêt parfois, laisser place à un moment privilégié de dialogue et de réflexion...



© DR

Brigitte Esteve-Bellebeau

IA-IPR de Philosophie, académies de Poitiers et Toulouse,

intervenante au colloque « Évaluation des enseignants du second degré » de juin 2013.

L'US : Les corps d'inspection se sont fortement opposés à la réforme de l'évaluation des enseignants de L. Chatel, qu'est-ce qui était mauvais dans cette réforme ?

Il est apparu que les enseignants s'opposaient autant que les corps d'inspection à ce projet de réforme, car ils y percevaient la perte des objectifs essentiels de l'inspection auxquels ils tiennent, au profit d'autres qu'ils ne souhaitaient pas voir priorisés : perte de la relation de confiance avec l'inspecteur, de la reconnaissance pour ce dernier de son domaine d'expertise, de l'importance à accorder à l'aide didactique et pédagogique qu'il peut apporter ; priorisation d'une évaluation à visée de gestion des ressources humaines. Les inspecteurs pouvaient craindre le problème de la délimitation des attributions relevant d'eux ou du chef d'établissement.

C'est dans le sens d'une clarification des modalités de l'inspection et pas uniquement de ses objectifs que le rapport de l'Inspection générale remis au printemps dernier a travaillé.

L'US : Aujourd'hui, après l'abandon de la réforme Chatel, le consensus se fait sur une nécessaire évolution de l'évaluation des enseignants. Quelles formes cette évolution peut-elle prendre selon vous ?

Le consensus s'établit à partir de plusieurs éléments constatés dans le rapport :

- l'absence de critères d'évaluation explicites et référencés, et qui soient les mêmes pour tous ;
- l'urgence de reconnaître le travail des enseignants dans sa réalité quotidienne, sa diversité ;
- l'importance de penser l'évaluation individuelle en rapport étroit avec les réalités de l'exercice professionnel, avec notamment l'insertion dans des équipes ;
- l'intérêt d'intégrer des critères plus discriminants dans l'éva-

luation, comme le fait de se former activement pour faire évoluer sa pratique pédagogique et didactique ;

– la nécessité de partager ce travail d'évaluation avec les chefs d'établissement sur la base de critères repensés et nationaux.

Parmi les formes que cette évaluation pourrait prendre, citons la suppression de la note d'inspection ; l'utilisation formative des rapports d'inspection avec la possibilité de disjoindre la partie administrative de la partie pédagogique porteuse de conseils ; l'élargissement de la participation de l'enseignant à son évaluation ; l'élargissement des marges de notation par le chef d'établissement à l'intérieur d'une grille nationale.

L'US : Quelle conclusion tirez-vous des inspections que vous avez menées ?

Optimiste, car dans plus de 95 % des inspections que j'ai menées, les avis entre chefs d'établissement et inspecteurs sont sur la même ligne d'appréciation. En outre, il importe de faire confiance aux enseignants avant d'aller suspecter chez eux un quelconque manque de conscience professionnelle, le but essentiel de l'évaluation étant d'améliorer les compétences des élèves et de multiplier les regards afin de faciliter leurs apprentissages.

J'aimerais conclure cet entretien en rappelant que ce qui fait le cœur du métier d'inspecteur, c'est la rencontre avec les enseignants face à leurs classes.

Chaque inspecteur construit sa prise en charge de l'évaluation des enseignants en hiérarchisant trois principes (savoir reconnaître le travail accompli par les enseignants, juger avec bienveillance en toute circonstance, apprécier la continuité à construire dans le travail d'évaluation – l'évalué est aussi un évaluateur) en fonction de ce qu'il est, et de ce qu'il peut devenir grâce à son expérience, son ouverture d'esprit, sa connaissance des textes officiels. C'est cela qui construit le sens de sa mission d'évaluation en tenant compte des spécificités de sa ou ses disciplines.

obligatoirement présent dans la classe. L'entretien reprend le déroulement de la séance, puis est élargi aux actions de l'enseignant dans son établissement. Approfondi, il tiendra compte des conditions d'enseignement, des particularités de la classe inspectée. Il consiste plus en conseils qu'en critiques. L'inspecteur réunit ensuite l'équipe de la matière.

Après l'inspection, tout continue

On doit avoir rapidement connaissance de son rapport. Magali, secrétaire académique explique : « le rapport n'était pas rédigé alors que l'inspecteur avait muté. L'inspection a dû être refaite ». Il y a aussi de mauvaises surprises, ce qui est écrit ne reflète pas l'entretien. Un recours est possible : « l'enseignant peut écrire au recteur par voie hiérarchique pour faire part de faits oubliés. Ce courrier sera joint à son dossier administratif ». En cas de problème, le mieux est de parler avec ses collègues et de contacter un représentant du SNES-FSU qui conseillera la meilleure marche à suivre. La note harmonisée qui figure dans la grille cible doit être connue avant la rentrée scolaire qui suit.

Une évolution nécessaire

Depuis de nombreuses années, les conditions d'évaluation des enseignants se sont dégradées : de plus en plus rares, conduites comme des vérifications d'application des réformes et donc souvent vécues comme des inspections sanction. Telle est la réalité ! D'autant que les conséquences de ces évaluations ne sont pas sans impact sur la carrière des personnels et donc pas sans impact sur le pouvoir d'achat et, à terme, la retraite.

Le SNES-FSU revendique des améliorations significatives de nos modalités d'évaluation, garantes de notre liberté pédagogique et n'ayant aucune conséquence sur nos carrières (avancement d'échelon comme accès à la hors-classe). Ces revendications ont été portées par la majorité des participants au colloque sur l'évaluation organisé par cinq syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNPI, SNUPDEN) et le SIA. Pour le SNES-FSU, l'évaluation doit être centrée sur l'activité principale du métier, c'est-à-dire le travail en classe. Elle doit permettre une analyse réflexive de l'activité, être plus régulière, formative et conçue comme apportant aide et conseil. Ainsi elle doit ouvrir sur des propositions de formation continue, dans le cadre de plans académiques rénovés.

La double évaluation doit être maintenue : le chef d'établissement chargé d'évaluer le respect des obligations de service (assiduité, ponctualité, existence d'une évaluation des élèves...) et les IPR chargés d'évaluer les compétences professionnelles disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

Enfin, notre évaluation ne doit pas avoir de conséquence sur l'évolution de carrière dans notre corps, car la notation et ses conséquences sur cette évolution conduisent à des processus qui ne sont pas de nature à engager une réelle démocratisation scolaire.

D'où la nécessité de consulter régulièrement son dossier i-prof. Florence dit : « une collègue s'est rendue compte de la baisse anormale de sa note pédagogique quand on

lui a remis son avis annuel de notation ». Or elle pouvait immédiatement demander une nouvelle inspection. Décidément rien n'est jamais fini. ■ Laurent Chevrel

Références

On constate sur le terrain des pratiques assez diverses en matière d'élection des délégués et pas toujours conformes aux textes. La circulaire n° 2004-114 du 15 juillet 2004 (BOEN du 22 juillet) en fixe les modalités. Elle rend obligatoire l'organisation d'une réunion d'information sur le rôle des délégués. Elle est complétée par la circulaire n° 2008-114 du 29 août 2008.

Sur le Web

De nombreux sites d'établissements proposent des livrets du délégué, présentent des initiatives intéressantes pour l'organisation des élections, pour la formation des délégués. Les associations d'éducation populaire mettent aussi en ligne de nombreuses ressources.

Dates

1945

C'est l'année de naissance des « chefs de classe » qui ont très peu de pouvoirs.

1969

Ils deviennent les « délégués » que l'on connaît aujourd'hui.

Livres

Deux ouvrages pratiques publiés par le Scérén CNDP-CRDP (Service culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale). *Délégué flash* est structuré en cinq thèmes qui couvrent les aspects pratiques et juridiques du mandat de délégué en intégrant les dernières informations en matière de vie scolaire. Il paraît chaque année et contient le livret du délégué avec deux formules, collège ou lycée. Cette brochure peut s'acheter en lot. Elle est régulièrement remise à jour.



INITIATION CITOYENNE

Délégué de classe, votez pour moi !

Début octobre, les élèves élisent leurs délégués qui, réunis en assemblée générale, éliront à leur tour leurs représentants au CA. L'enjeu éducatif est de transformer ces opérations en événement citoyen, en initiation au processus électoral et démocratique. Avant l'élection des délégués de classe, une sensibilisation montre les attendus du rôle de délégué et ce qu'il représente pour ses camarades. Réalisée par le professeur principal à partir d'un dossier ou avec le CPE, elle se doit d'être concrète et familiarise avec le vocabulaire électoral. Des exercices permettent aux élèves d'approcher le sens de la délégation, et permettent aux candidats de préparer leur profession de foi ou leur prise de parole devant la classe.

Expliquer

La portée de l'événement peut être accentuée par la mise en place d'un dispositif électoral grandeur nature : affichage, bulletin de vote, carte d'électeur, isoloir et urne, liste d'émargement. Ces simulations sont plus ou moins réalisables, elles donnent une valeur symbolique à l'élection, et de la considération aux futurs élus.

La formation des délégués, suite logique de l'élection, repose sur des outils, comme par exemple le livret du délégué, et sur des exercices oraux, des mises en situation.

Former

La dynamique instaurée est importante, le délégué représente la classe et surtout en collège, s'implique dans son rôle avec sérieux. Les dérives sont vite levées : ne pas se comporter en « petit chef » ou endosser toutes les responsabilités. L'écoute et la mise en confiance de la part des adultes, comme leur cohérence garantissent un apprentissage de la représentativité. L'expérience doit être gratifiante en facilitant la prise de parole et en accompagnant les différents projets. Des expériences de délégués au conseil général dépassent le seul cadre de la classe ou du collège. Au CA, les délégués peuvent éprouver de l'ennui que doit contrebalancer une attention particulière à leur sujet. En conseil de



discipline, l'expérience est riche de par la complexité des situations, des prises de décisions et des controverses qui peuvent s'y révéler.

Alors que le rôle du délégué s'amplifie au lycée, le collège est une étape forte. Les enseignants ne sont pas formés à ces questions et le travail avec le CPE est incontournable pour peu que l'on donne à l'exercice toute sa place, difficile face au flux des priorités. ■

Valérie Héraud
Secrétaire de catégorie CPE



TÉMOIGNAGE

“Écouter pour être entendu”

Volodia, délégué en classe de Troisième l'an dernier au collège René-Descartes de Châtellerauld.

La fonction de délégué, Volodia la connaît sur le bout des doigts. Sa « carrière » a commencé au CP. Depuis, il a été réélu quatre fois, dont deux au collège et compte bien poursuivre en lycée. Sa motivation : « représenter le mieux possible la classe pour exprimer les besoins et les désirs des élèves, faire partager une bonne image de la classe ».

Le bilan qu'il en tire est positif. Il a apprécié de pouvoir s'exprimer quand il en avait envie : « c'est valorisant d'être reconnu par mes camarades et mes professeurs ». En fin de compte, seules les modifications d'emplois du temps souhaitées par une partie de la classe lui ont causé le plus de soucis : « j'ai essayé d'écouter la majorité ».

Un volontariste déclaré

Il regrette que les élèves n'utilisent pas l'heure de vie de classe : « elle aurait pu être un temps d'échange réel pour discuter des problèmes ». Il note que

« beaucoup d'élèves ont encore peur de s'exprimer ou encore n'ont juste pas envie ».

Élu chevronné, il reproche la surcharge de conseils dans une même semaine. Pour lui, « siéger en lui-même n'est pas difficile mais certains points peuvent être ennuyeux comme la présentation du budget ! ». « Je regrette de ne pas avoir pu échanger efficacement avec les élèves ou leurs représentants sur les sujets débattus en CA ». Ambitieux, il aurait voulu pouvoir intégrer au projet d'établissement une action conçue par des élèves. Partisan de l'autonomie : « je préconise des réunions entre délégués plus fréquentes, moins balisées par l'équipe éducative ». Il garde un bon souvenir du conseil de discipline en raison des échanges « riches ». L'instance lui a donné le goût de l'apprentissage de notions de droit. Et de conclure, en disant qu'elle nécessite « un grand respect des dossiers et de la personne ».

Rubrique réalisée par Laurent Chevrel

Roms

Stigmatisation inacceptable

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que la majorité des Roms ne pouvaient pas s'intégrer, insistant sur les nécessaires reconduites aux frontières. Les Roms sont Européens et bénéficient de tous les droits et devoirs de chaque citoyen européen, y compris la libre circulation. Il est inacceptable pour un responsable politique, pour des visées électoralistes, de désigner ainsi comme bouc émissaire les seulement 20 000 Roms présents sur le territoire français, dont la majorité veut simplement vivre une vie décente en travaillant... travail dont l'accès leur est très limité jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Droit aux études

Liberté pour Khatchit !

Le 19 septembre, un nouveau lycéen, jeune majeur, a été arrêté parce que l'État français en a fait un « sans papier » en lui refusant des papiers lors de sa majorité. Il est inscrit en CAP au lycée Camille Jenatton de Paris, il veut passer ses examens et, comme le reste de sa famille, souhaite rester en France.

S'il est expulsé vers l'Arménie, pays d'origine de sa famille, il risque la case prison, sans passer par aucune case chance : il y est considéré comme déserteur, n'ayant pas fait les démarches de recensement en Arménie. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU et RESF, s'adresse au recteur de Paris, au ministre de l'Éducation, pour que Khatchit soit libéré, que sa situation soit régularisée et qu'il puisse finir ses études.

Mal-logés

Occupation Place de la République

Des mal-logés, à l'appel du DAL, se sont installés samedi, place de la République pour protester contre le projet de loi Duflot. Le SNES a montré les limites de ce projet et son manque d'ambition face à la crise cruciale du logement. « Il y a quelques points positifs comme le rallongement de la trêve hivernale mais l'encadrement du texte inquiète, notamment l'encadrement des loyers qui va très certainement les pousser à la hausse », selon le porte-parole du DAL. Le SNES, engagé avec la FSU dans la plateforme logement, se mobilisera pour obtenir une amélioration de la loi.

17 OCTOBRE 1961 - 17 OCTOBRE 2013

**Reconnaissance du crime d'État !
52^e commémoration**

Le 17 octobre 2012, le président Hollande a fait un grand pas vers la reconnaissance du crime d'État qui a été commis ce jour de 1961 : « *Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes* ». Ce jour-là, en effet, la police a ouvert le feu sur des Algériennes et des Algériens qui manifestaient pacifiquement pour l'indépendance de leur pays et contre le couvre-feu qui leur était imposé. La répression qui suivit dura plusieurs jours et fit plusieurs centaines de victimes ou de « disparus ».

Il reste encore à reconnaître ce crime comme « crime d'État », ordonné par le trop connu préfet de police Maurice Papon qui fut couvert par les plus hautes autorités de l'État !

Une grande partie des documents, en particulier ceux de la gendarmerie, sont encore couverts par le « secret défense ». Les historiens, les chercheurs doivent y avoir accès, ainsi que les familles qui cherchent toujours leurs parents disparus.

La « Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie » ne peut continuer à être financée si elle



continue de soutenir l'existence « d'aspects positifs de la colonisation ».

Les programmes d'histoire doivent mieux prendre en compte l'étude de cette période et sa connaissance par les jeunes.

Cette année encore, le SNES, avec la FSU, sera présent lors des rassemblements de commémoration.

Ainsi à Paris, comme chaque année, nous serons sur le pont Saint-Michel à 18 h 30, d'où furent jetés à la Seine des Algériens aux corps brisés.

De nombreuses autres initiatives sont prévues en région parisienne, mais aussi en province (voir le site <http://17octobre61.org>). ■

François Sauterey

RUSSIE

Nouvelle ère glaciaire pour les droits humains

Le retour de V. Poutine en tant que président de la Russie a entraîné une succession de lois restreignant les droits et libertés en Russie :

- la loi « agents étrangers » d'octobre 2012 oblige toute association recevant des financements autres que strictement russes à se déclarer agent de l'étranger. Cette loi vise spécifiquement les ONG travaillant dans le domaine de la protection des droits humains ;

- la loi « anti-propagande » homosexuelle, adoptée mi-juin, interdit toute mention de l'homosexualité dans l'espace public, dans le but de « promouvoir les valeurs traditionnelles » ;

- la loi « anti-blasphème », adoptée à la même période suite à l'action des Pussy Riot, permet de poursuivre « les offenses aux sentiments religieux des croyants », interdisant de fait toutes les critiques de la religion et les caricatures.

Lois dictatoriales

Exercer une activité d'information est de plus en plus difficile : plus de 29 journalistes ont ainsi été tués en lien direct avec leur activité professionnelle depuis les années 2000, et leurs agresseurs bénéficient d'une impunité intolérable.

Les mondiaux d'athlétisme l'été dernier et les JO de Sochi l'hiver prochain sont l'occasion de mettre en lumière le déficit des droits humains dans ce pays, alors que V. Poutine a affirmé que la loi « anti-propagande » s'applique à tous les ressortissants étrangers.

N'oublions pas que la Russie est signataire de la Convention européenne des droits de l'homme, dont un des buts est « la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales »... ■

Olivier Lelarge

PUSSY RIOT

Nous prenons connaissance d'une lettre de Nadejda Tolokonnikova, l'une des Pussy Riot, enfermée dans le « camp de travail » n° 14, à son avocat. Elle s'y dit menacée de mort pour avoir osé dénoncer les conditions de sa détention. Elle y dénonce les conditions de travail qu'elle assimile à de l'esclavage et les brimades subies telles que l'interdiction de se laver ou la privation de sommeil. « *Ce lundi 23 septembre je me déclare en grève de la faim. C'est une méthode extrême, mais j'ai la conviction que c'est la seule issue pour moi dans cette situation.* » F. S.

À LIRE

Notre sélection

► L'ESSAYISTE DEVENU POÈTE



Albert Memmi, essayiste, *Portrait du colonisé, portrait du colonisateur*, romancier, *La statue de sel*, n'a eu de cesse, dans toute son œuvre, de célébrer la puissance du concept pour appréhender la vérité du monde. C'est donc une surprise que ce recueil de poèmes, genre littéraire si éloigné du concept. Ainsi, Yves Bonnefoy n'hésite-t-il pas à affirmer, dans *Les tombeaux de Ravennes*, que le concept est un obstacle qui « masque l'accès » au monde sensible. Ce serait oublier que Memmi a toujours eu le souci de partir du vécu pour écrire. C'est à ce principe qu'obéissent ses *Coplas du jeune homme amoureux*. Les coplas, à l'instar des haikus, sont de courtes pièces espagnoles de trois à cinq vers, adressées à une femme aimée. Memmi nous en propose un recueil puisant dans le souvenir de son adolescence tunisienne, quand, avec ses camarades, il faisait des joutes poétiques. Les 175 coplas célèbrent la femme, sa présence et sa fraîcheur, faisant coïncider, dans une langue transparente et claire, doucement mélancolique, une forme légère et une émotion essentielle. ■

Nicolas Morvan

• *Les coplas du jeune homme amoureux*, A. Memmi, Al Manar, Éditions Alain Gorius.

► TRAVAIL DE MÉMOIRE



Faudrait-il créer, grâce à Roger Martin, une nouvelle catégorie, le « roman pédagogique » ? *Dernier convoi pour Buchenwald* se veut le parcours de Robert Danglars, militant trotskiste, instituteur dans le maelstrom des années d'après Front Populaire qui voit la formation du PSOP - Parti socialiste ouvrier et paysan, une scission tardive de la SFIO - par Marceau Pivert. L'espérance, dans ces années 1938, a du mal à se frayer un passage. Déporté en 1944 dans le camp de la mort de Buchenwald, il vivra les expériences du convoi, des camps français et des formes d'organisation de tous ces camps. Les « politiques » avaient pris tous les postes de responsabilité. Narrateur de ce récit, Robert, âgé aujourd'hui de 90 ans, se souvient et se permet des retours en arrière. Un changement de typographie permet au lecteur de suivre le cheminement de la mémoire. Pour lutter contre l'ennui de la description, l'auteur a habillé l'Histoire d'une intrigue policière. Un travail de mémoire nécessaire et qui résiste à la « prise de tête » comme diraient nos élèves. À conseiller sans modération. ■

N. B.

• *Dernier convoi pour Buchenwald*, Roger Martin, Le Cherche Midi, 428 p.

C'est la rentrée... littéraire !

Rentrée scolaire et rentrée littéraire ont en commun des chiffres astronomiques. 555 romans, auxquels il faut ajouter les essais, les BD, les livres jeunesse et même les poches.

Une des tendances actuelles est de nourrir la fiction de la réalité du monde, non pas sous la forme du reportage ou du documentaire mais avec les outils du roman. Pour s'éloigner du réel apparent en apportant une autre vision des affrontements à l'intérieur des sociétés.



La guerre civile est devenue une donnée des basculements du monde avec l'impératif de la démocratie qui marque toutes les révolutions actuelles. Les familles sont divisées. Il arrive que le « moi » soit aussi multiple, éclaté. *Sinalcol* d'Elias Khoury a pour thème le déchirement, celui de l'exil comme celui de la ville de Beyrouth. Deux frères, l'un dermatologue à Montpellier, Karim Chammas, l'autre resté à Beyrouth, Nassim, se retrouvent autour d'un projet de construction d'un hôpital, prétexte d'une description de la ville clé du Moyen-Orient. Khoury fait toucher du doigt l'implosion et l'explosion de cette région au travers de la logique de ces deux frères tellement jumeaux qu'ils ne sont qu'un. Les espaces-temps s'emmêlent pour faire comprendre les conflits, les évolutions idéologiques, les raisons pour lesquelles des anciens de la gauche laïque sont devenus des islamistes obtus. Les amours, les désirs, les corps ne sont pas oubliés. La grande tradition érotique des romans arabes se retrouve.

La littérature chinoise permet de se faire une idée des modes de vie de cette société pétrie d'Histoire et qui ne peut oublier la « révolution culturelle » du président Mao. Elle a traumatisé toutes les générations.

Danse dans la poussière rouge de Murong Xuecun se veut un conte. Il était une fois un avocat prêt à tout pour s'enrichir par tous les moyens à commencer par la corruption. Le conte se trouve très près de l'actualité la plus brûlante. Bo Xilai, ancien dirigeant du PCC, promis à un grand avenir, a été condamné à la prison à vie. La réalité a dépassé la fiction. Le conte décrit crûment à la fois la corruption de la justice, l'univers carcéral et le délitement de toutes les valeurs. Seul compte l'enrichissement. Avec une limite, celle, fluctuante, fixée par la direction du PCC. Le héros, parfaite crapule - c'est ainsi qu'il se présente -, veut sa revanche sur la révolution culturelle, être reconnu, sortir de sa condition, accéder aux responsabilités. Le régime ne pourra survivre sauf s'il se décide à se transformer. Le roman policier historique fait partie intégrante du genre. Sylvain Pattieu a décidé de pousser le genre hors de ses limites en reprenant des archives de police, des rapports, des photos pour faire ressentir l'atmosphère du début des années 1920 à Marseille. Les descriptions de la ville font la preuve de son amour pour la cité phocéenne. Le procédé littéraire dans *Le bonheur pauvre rengaïne*, faire parler chaque personnage, à la fois pour les présenter et multiplier les points de vue sur le même événement.



Une jeune femme, Yvonne Schmitt - ancienne ouvrière « tombée » dans la prostitution - a été retrouvée morte le 25 septembre 1920. Cette affaire dite de « L'athlète et Nez-Pointu » a fait la

une des journaux. À partir du dossier de justice, l'auteur décrit des trajectoires d'individus pris dans les filets des modalités de fonctionnement de ce capitalisme déjà en proie aux affres du changement de période. Les degrés de liberté existent mais ils passent par la révolte collective. La fiction avouée est sans doute la seule possibilité de faire de l'Histoire.

Le cœur par effraction est aussi un titre qui pourrait qualifier notre époque. James Meek, né à Londres et grand reporter, met en scène une famille anglaise d'aujourd'hui. Ritchie fait partie des stéréotypes. Ancien musicien de pop, il est producteur d'une émission de télé à succès. Il ne veut pas vieillir. Sa sœur, *Bec*, Rebecca, est chercheuse scientifique. Leur père a été tué en Irlande. Une famille avec ses secrets d'amour, de mort, d'argent, des secrets qui, à l'heure de Facebook, Twitter, ne restent pas secrets longtemps. Meek reprend les thèmes classiques des romans britanniques pour livrer une réflexion sur les frontières de la vie privée et de la vie publique comme sur l'épuisement des valeurs morales. Ces histoires tristes sont drôles et restent confinées au présent.



Il fallait un peu de noir pour agrémenter cette rentrée.

Pyromanie fait partie de la catégorie des « polars journalistiques ». Bruce DeSilva est lui-même journaliste d'investigation. Liam Mulligan, son héros, enquête sur une série d'incendies qui ravagent sa ville Providence dans le Rhode Island. Il connaît tout le monde. Policiers - nuls et corrompus comme il se doit -, truands, pompiers, politiciens. Il sait tout des magouilles, des parcours de tous ceux et toutes celles qui l'entourent. Une description clinique d'une ville corrompue jusqu'à la moelle. Il découvre le pot-aux-roses après un amour déçu mais ne peut rien faire. La fin est délicieusement amoral tout en préservant une autre forme de moralité.



Le dernier en date des romans noirs islandais, *Excursion* de Steinar Bragi, se sert des légendes de l'île pour sonder les corps et les esprits de deux jeunes couples qui retrouvent les peurs, les angoisses de l'enfance. Ils sont bloqués dans une sorte de no man's land où le paysage - revanche de l'environnement face à ces citadins trop épris du confort marchandisé ? - devient agressif. La dose de fantastique n'est pas



une nouveauté mais elle se trouve alimentée par un paysage propre à générer des fantômes, des lutins et autres personnages bizarres. La logique est quelquefois prise en défaut sans réduire l'angoisse qui court dans ces pages, une angoisse partagée devant ce monde qui

marche sur nos têtes. La violence gratuite suscite la peur. Le pourquoi est souvent absent. L'absurdité des situations fait écho à l'absurdité de nos sociétés qui ne savent plus comment fonctionner sans recréer une partie des populations. ■

Nicolas Bénéès

• *Sinalcol*, Elias Khoury, Actes Sud, 478 p. ; *Danse dans la poussière rouge*, Murong Xuecun, traduit par Claude Payen, Bleu de Chine/Gallimard, 571 p. ; *Le bonheur pauvre rengaïne*, Sylvain Pattieu, La brune au Rouergue, 294 p. ; *Le cœur par effraction*, James Meek, traduit par David Fauquemberg, Métailié, 525 p. ; *Pyromanie*, Bruce DeSilva, traduit par Manuel Tricoteaux, actes noirs/Actes Sud, 366 p. ; *Excursion*, Steinar Bragi traduit par Patrick Guelpa, Métailié/Noir, 262 p.

UN DOCU-FICTION

Dans les égouts de la politique colombienne

À l'heure où les mouvements sociaux colombiens revendiquent leur place légitime dans les pourparlers de paix menés à La Havane par les représentants du gouvernement de Juan Manuel Santos et les délégués des FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie), il convient de s'interroger sur les racines politiques, sociales, économiques et historiques d'un conflit meurtrier qui dure depuis plus de 60 ans. Maurice Lemoine nous y invite. Ancien rédacteur en chef du *Monde Diplomatique*, spécialiste de l'Amérique latine, il renoue ici avec le genre du « docu-fiction » qui a fait le succès de *Chávez présidente* (2005) et *Cinq Cubains à Miami* (2010). *Sur les eaux noires du fleuve* nous ramène en 2002, alors que se prépare la campagne électorale qui mènera au pouvoir Álvaro Uribe et que politiciens, militaires, élites économiques s'unissent pour en finir avec les FARC mais aussi avec toute contestation populaire. La narration de ce roman d'aventures-réalité, au rythme haletant, entraîne successivement le lecteur parmi les guérilleros qui tiennent tête au pouvoir, les groupes paramilitaires qui sèment la terreur avec la complicité de l'armée, les habitants d'un hameau pris entre deux feux, en pleine forêt, au bord du fleuve Atrato. Les villageois et les paysans de la région symbolisent l'éventail des positions adoptées par le peuple colombien envers le plus ancien groupe de lutte armée du continent. Certains fraternisent avec les guérilleros, d'autres rejettent leurs méthodes mais partagent leur combat pour la réforme agraire,

quelques-uns les dénoncent, tous trouvent auprès d'eux les soins de santé et les services d'éducation que les institutions ne se donnent pas la peine de mettre en place dans cette région reculée.

Mais un jour, éclate la nouvelle : « *Du nord déboulent les paramilitaires ! Les "pue la mort" nous foncent dessus !* » Comme dans la vraie vie, les civils seront les victimes de la tragédie, que la presse mondiale s'empressera de mettre sous les feux de l'actualité, en oubliant ou déformant quelques « détails ». Ce roman à clés démonte aussi les rouages de la désinformation et dresse le portrait sans concession de journalistes que le lecteur habitué aux pages internationales des grands journaux européens reconnaîtra sous des noms à peine déguisés. Au contraire des trois vrais-faux articles rédigés par ces vrais-faux envoyés spéciaux, *Sur les eaux noires du fleuve* est une fiction au service de la vérité. ■

Cathy Ferré

• *Sur les eaux noires du fleuve*, Maurice Lemoine, Édition Don Quichotte, 2013.



Le coin de la BD Bienvenue à Pyongyang

Guy Delisle a été révélé au grand public en 2012 quand il a reçu le Fauve d'or du festival d'Angoulême pour *Chroniques de Jérusalem*. Entre carnets de voyage et autobiographie, son œuvre nous donne à voir la vie quotidienne d'un dessinateur dans des pays très fermés, qu'il s'agisse de la Birmanie, de la Chine avec *Shenzhen*, ou de la Corée du Nord dans *Pyongyang*. Si *Shenzhen* a été réédité cette année, *Pyongyang*, déjà traduit dans plus de douze langues, est en passe d'être adapté à l'écran.

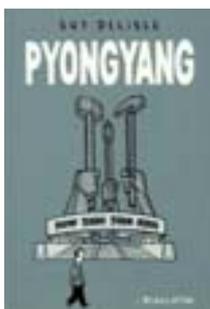
La Corée du Nord reste un État totalitaire excessivement fermé au reste du monde et aux étrangers. Guy Delisle y a séjourné pendant deux mois en 2002 dans le cadre de son travail dans le cinéma d'animation. Il s'agissait pour lui de superviser la sous-traitance d'une série en Asie. L'album se présente comme une série d'anecdotes et de réflexions notées tout au long de sa mission. Le dessinateur porte un regard caustique sur le régime dictatorial de Kim Jong-Il, dont le digne successeur, Kim Jong-un, s'est récemment illustré dans la presse. Le bouquet de fleurs qu'on lui remet à l'arrivée ne lui est en réalité pas destiné. Il s'agit d'une gerbe à déposer au pied de la monumentale statue de Kim Il-Sung, un passage obligé pour chaque nouvel arrivant. Sans cesse encadré par un guide et un traducteur, Guy Delisle n'a guère de liberté d'action. Les

visites de monuments à la gloire du dictateur alternent avec les difficultés à gérer au quotidien l'animation délocalisée. Dans l'un des meilleurs gags, le narrateur, consterné, croit avoir été à son tour contaminé par l'idéologie paranoïaque à la gloire de Kim-Jong-Il : en se regardant dans une glace, le miroir lui renvoie l'image du dirigeant nord-coréen. Ce n'était que le reflet de l'incontournable portrait accroché au mur derrière lui ! L'un des rares moments de joie authentique auquel le dessinateur dit avoir assisté est le remerciement enthousiaste de son guide et de son traducteur à qui il offre en cadeau de départ une bouteille de cognac Hennessy. L'incapacité pour un occidental à comprendre les coutumes et les modes de vie des Nord-Coréens fait parfois penser à l'expérience japonaise d'Amélie Nothomb rapportée dans *Stupeur et tremblements*. Les deux auteurs partagent ce même humour acerbe qui allie l'ironie, la fausse naïveté et l'autodérision, tout en restant maître dans l'art de la chute. Le trait de Guy Delisle est minimaliste, la ligne claire.

En 2013, Guy Delisle a publié *Le guide du mauvais père*, une série d'histoires courtes et humoristiques, en format de poche, sur la difficulté d'être parent. « *Après avoir observé les pays, j'observe les enfants.* » Ce livre léger, sans décor, pour moitié tiré de son blog, marque une pause après le long travail des albums précédents qui apportent sur un ton facétieux de précieux témoignages sur des pays ermites, très mal connus. ■

Stéphanie Marco

• *Pyongyang*, de Guy Delisle, l'Association, 2003



Nos COLLÈGUES PUBLIENT

► DU NOUVEAU SUR LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

La chercheuse de l'Université de Nantes, Sandrine Mansour-Merrien, développe dans ce livre une approche différente et nouvelle des conflits arabo-israéliens. Se basant sur les archives récemment ouvertes des diplomates français, sur les travaux des historiens palestiniens et des nouveaux historiens israéliens, elle replace la nakba (la catastrophe), les expulsions massives dont furent victimes les Palestiniens de 1947 à 1953, dans une perspective historique. Elle nous montre comment l'idée de « transfert » a été préparée dès la fin du XIX^e siècle et a commencé à être mise en œuvre dès le début du XX^e siècle. Elle nous rappelle également que les expulsions continuent toujours aujourd'hui. Elle met aussi en relief le rôle important des femmes dans l'histoire de la Palestine et dans la Résistance. **Stéphane Rio**

• *L'Histoire occultée des Palestiniens, 1947-1953*, de Sandrine Mansour-Merrien, Toulouse, éditions Privat, 2013.

► DÉCOUVRIR LES COMORES

Deux saisons pour l'Égypte est une autobiographie. Un genre très fréquenté. L'originalité tient à la nationalité de l'auteur, Mohamed Nabhane. Il est Comorien d'origine et Français. Il a voulu créer une littérature comorienne en écrivant l'histoire de son périple vers l'Égypte et sa formation au Caire. Il a traduit son texte en français en réécrivant son récit. Un témoignage essentiel sur une contrée peu connue. **N. B.**

• *Deux saisons pour l'Égypte*, Mohamed Nabhane, Komedit.

► PARLONS D'EUROPE

Les élections européennes auront lieu en 2014. En cinq ans, le paysage politique et institutionnel a profondément changé. La crise systémique mondiale est passée par là. Les sommets se sont ajoutés aux sommets pour construire un édifice reposant sur les politiques d'austérité. *Changer d'Europe* permet de faire le point et de tracer quelques alternatives à partir des luttes dans les différents pays de l'UE. On connaît peu la gauche dite radicale en Europe. Cette information est nécessaire pour éclairer les citoyens que nous sommes. **N. B.**

• *Changer d'Europe*, Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber ; *La gauche radicale en Europe*, Jean-Numa Ducange, Philippe Marlière, L. Weber, Éditions du Croquant.



LES CONQUÉRANTS, UN FILM DE XABI MOLIA (FRANCE)

Renouveau du cinéma français

Galaad et Noé, deux demi-frères qui s'étaient perdus de vue, se retrouvent à l'occasion de l'enterrement de leur père. Ces deux-là ont en commun une poisse qui ne cesse de les poursuivre. L'un est entraîneur de foot sur la touche et l'autre, un comédien de troisième zone. Et si cette collection d'échecs personnels était due au fait que leur père a autrefois dérobé une relique sacrée ? Convaincus qu'il faut récupérer l'objet pour sortir de l'ornière, les voilà partis à sa recherche avec de bien maigres indices. Là où d'autres auraient

exploité des situations qui s'y prêtaient, à des fins comiques, Xabi Molia fait le choix d'une tonalité narrative en demi-teinte.

Il réalise un film drôle mais sans jamais forcer le trait et il conduit cette « quête du Graal » avec intelligence, sensibilité, efficacité sans se priver de moments d'émotion et de détours par le fantastique.

Les conquérants est un film très abouti qui échappe à tout naturalisme et redonne au cinéma français son originalité et, pourquoi pas, ses lettres de noblesse. ■ **Francis Dubois**



CINÉMA



Opium dombaslien

L'admiration qu'Arielle Dombasle a toujours vouée à Jean Cocteau l'a amenée à réaliser un film sur un épisode marquant de la vie du poète cinéaste. Au début des années 20, Cocteau rencontre Raymond Radiguet et vit avec lui une passion dévorante qui le conduira à l'opium. L'auteur du *Diable au corps* y trouvera la mort. On pouvait craindre un exercice de style sophistiqué et débordant. Il n'en est rien. Le film d'Arielle Dombasle est une reconstitution sobre, à la fois fidèle à l'époque et à l'univers de Cocteau. Partiellement musical, il nous fait croiser un Nijinski inattendu, une marquise Casati altière, Marie-Laure de Noailles ou Coco Chanel, figures incontournables de l'époque. Un film enchanteur. ■ **F. D.**

• *Opium*, un film d'Arielle Dombasle.

Aller à l'école



Ils habitent des lieux isolés du Kenya, de l'Atlas marocain ou d'une province de l'Inde. Ils parcourent chaque jour des chemins escarpés au pas de course pour éviter les dangers, à dos de cheval ou pas, des dizaines de kilomètres pour se rendre à l'école la plus proche. Ils se sont levés avant l'aube, déterminés à saisir la chance que représente pour eux la fréquentation de l'école pour connaître un avenir meilleur.

Le documentaire de Pascal Plisson est émaillé d'anecdotes : le troupeau d'éléphants qu'il faut contourner, une rivière qu'il faut traverser, un bout de chemin à bord d'un vieux camion... Un film que nos petits écoliers devraient aller voir, surtout ceux qui ne sont pas convaincus par l'importance de l'institution scolaire ! ■ **F. D.**

• *Sur le chemin de l'école*. Un film de Pascal Plisson.

RADIO-TV

Lire l'image en radio...

« Écouter » le cinéma, c'est le défi des deux animateurs de l'émission *On aura tout vu !*. Format et contenu dynamiques, ils font alterner des extraits de bande-son, des interviews de réalisateurs et la participation d'acteurs... Le 21 septembre, Reda Kaleb venait parler de son rôle dans le film de Claire Denis, *Gare du Nord*. À l'occasion du festival du film de Deauville, fin août, c'est l'écrivain Jean Echenoz, membre du jury, qui était présent sur le plateau. Une émission qui se fait entendre, pour donner envie de voir. ■ **Véronique Ponvert**

• France Inter, le samedi de 10 heures à 11 heures, animé par Laurent Delmas et Christine Masson.

Connaissez-vous France 5 ?

Tout le monde connaît *C'est dans l'air*, dont on peut toutefois regretter le manque de diversité des invités, les enquêtes de Carole Gaeleler comme celle sur le fanatisme, et bien sûr *La grande librairie*, de François Busnel, une des rares émissions rescapées de la télévision à parler avec passion de littérature. Quelques ovnis : *Dr CAC*, qui, en 5 minutes, décortique avec un humour déjanté un point d'économie ou *On n'est pas que des cobayes*, qui propose une approche ludique de questions de sciences. ■ **Micheline Rousselet**

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Shostakovitch intime

La très militaire et pompeuse symphonie *Leningrad*, composée lors du siège de la ville par les troupes allemandes, en 1941, masque la richesse de l'œuvre de Shostakovitch (1906-1975).



Harmonia Mundi nous donne l'occasion de découvrir un aspect moins connu, plus essentiel de l'œuvre de ce compositeur passé maître dans l'art de la dissimulation, célébré par Staline, mais également broyé par le régime soviétique. La multiplicité des registres du concerto pour violoncelle, composé en 1959 pour Rostropovitch, ouvre ce disque. Le premier mouvement est vif, violent même, presque guerrier et grinçant, alors que le moderato qui suit est infiniment délicat, presque sentimental, emprunt d'une inquiétante et funèbre obscurité. Dans ces deux mouvements se retrouve toute la complexité de Shostakovitch. La sonate pour violoncelle et piano est proprement déchirante, la douce gravité du violoncelle répondant à l'allégresse insolente du piano. Une musique bouleversante, portée par Emmanuel Bertrand au violoncelle, et Pascal Amoyel au piano. Le BBC National Orchestra of Wales les accompagne dans le concerto. ■ **Nicolas Morvan**

• *Dmitri Chostakovitch, Concerto pour violoncelle numéro 1, Sonate pour violoncelle et piano OP. 40, Moderato pour violoncelle et piano*, E. Bertrand et P. Amoyel avec le BBC National Orchestra of Wales, Harmonia Mundi.

• FESTIVAL

Nuits de Champagne, 26^e

Troyes, comme tous les ans, se balancera aux sons de toutes les musiques. Stephan Eicher, Vanessa Paradis, Jacques Higelin se partageront l'affiche. Le grand invité sera le groupe TRYO classé dans le pop-rock. Il se produira avec un chœur de 850 voix, pour une création polyphonique. Depuis 1999, le festival s'ouvre sur des chorales formées par les vingt-cinq collèges du département de l'Aube. Une manière de faire



découvrir le travail des enseignants. L'objectif des organisateurs est de proposer aux chorales francophones un répertoire contemporain pour dégager une « culture de la chanson ». ■ **Nicolas Bénéès**

• *Nuits de Champagne*, Troyes, du 20 au 26/10, www.nuitsdechampagne.com. Tél. : 03 25 40 02 03

Tourcoing jazz, 27^e



Ce festival est particulier à plus d'un titre. Le premier est qu'il associe les établissements scolaires pour faire découvrir aux élèves le jazz, démontrant ainsi que cette musique n'est pas aussi « intello » qu'on le dit habituellement. Le deuxième tient à sa programmation éclectique. En avant-première, Édouard Ferlet et Baptiste Trotignon se sont partagé la scène pour démontrer la place du jazz en France (les 2 et 3/10) et la spécificité du piano.

Ce festival associe Richard Galliano, Éric Truffaz, Jean-Jacques Milteau, Trombone Shorty, le trio Joubran, Baptiste Trotignon avec Mark Turner, Kenny Garrett, Joshua Redman, Yaël Naïm, Avishai Cohen... et investit plusieurs lieux des municipalités de Tourcoing et Roubaix. Une façon de découvrir ces villes pétries d'histoire ouvrière. Des concerts gratuits avec Papanosh – un groupe qui monte – notamment et des animations pour que la musique soit bonne.

Pour l'ouverture, le samedi 12, la médiathèque organise une conférence sur *Les femmes du jazz*, animée par Nicolas Bénéès. ■ **N. B.**

• *Tourcoing Planètes Jazz*, du 12 au 19/10, contact : Hospice d'Havré, 100, rue de Tournai, 59200 Tourcoing. Tél. : 03 59 63 43 63, contact@tourcoing-jazz-festival.com

La "magie magique" du spectacle

Inutile sans doute de présenter Joël Pommerat, l'un des auteurs et metteurs en scène français le plus important. Artiste associé à l'Odéon-théâtre de l'Europe depuis 2010 et au Théâtre



national de Bruxelles, il connaît le succès avec des spectacles, comme *Au Monde* (2004) ou *Les Marchands* (2006), qui explorent les questions, récurrentes dans le reste de son œuvre, des relations à la famille, au pouvoir et au travail. Il entre aujourd'hui au programme du bac L option de spécialité art/théâtre, avec sa dernière pièce, *Cendrillon*, créée en octobre 2011 au Théâtre national de Bruxelles. C'est la troisième fois que J. Pommerat adapte un conte, après *Le Petit Chapeau Rouge* (2004) et *Pinocchio* (2008). Avec ces adaptations, il réactive le plaisir de l'histoire contée à travers la présence d'un personnage narrateur, affirme une recherche esthétique singulière tout en donnant à la fiction la force de vérité du réel.

J. Pommerat guide des improvisations qui lui permettent de donner forme à ce qu'il a imaginé. Il écrit conjointement avec ses comédiens et collaborateurs artistiques à partir d'une idée

qu'il tente de reconstituer avec eux sur le plateau. Il leur donne des indications de texte, de placement ou des états, d'intensité lumineuse ou de son, afin de créer directement, avec eux, sur le plateau « instant par instant ». « *Je n'écris pas des pièces, j'écris des spectacles. [...] Le texte c'est ce qui vient après, c'est ce qui reste après le théâtre [...] Le théâtre se voit, s'entend. Ça bouge, ça fait du bruit.* »

C'est là la force et l'originalité de son travail. À travers ce processus de création, le texte prend toute sa force. Dans la représentation scénique, dans la « magie magique » du spectacle, se trouve le merveilleux du récit original, à travers un important travail de la lumière, du son, de la vidéo.

La *Cendrillon* de J. Pommerat a une existence à la fois en tant que spectacle en tournée et en tant que texte. Comme tous les textes dramatiques, il se conçoit aussi autonome invitant chaque lecteur à rêver sa propre mise en scène. C'est le défi que devront relever les élèves, enseignants et intervenants professionnels des options théâtre. ■

Marion Chopinet

• *Cendrillon*, de Joël Pommerat. À lire Joël Pommerat, *Troubles*, avec Joëlle Gayot, Acte Sud, 2009.

Quand le jazz se fait littérature

Les éditions Alter Ego, sises à Céret (Pyrénées-Orientales), se sont lancées dans une grande entreprise de salubrité publique, publier des livres sur le jazz. Le jazz, porte grande ouverte à l'imagination, à la mémoire. Ses chocs esthétiques sont durables et organisent toute une vie.

Alain Gerber – lire *Le faubourg des coups de trique* – l'a ressenti. Il a été un de ceux qui ont créé un genre littéraire, la vraie-fausse biographie. Dans ce *Petit dictionnaire Incomplet des Incompris*, il passe en revue de ces musicien(ne)s resté(e)s dans l'ombre

pour des raisons parfois indéterminées, souvent parce qu'ils et elles étaient en avance ou en retard sur leur temps ou tout simplement trop parfaits. La vocaliste Lorez Alexandria, qui ouvre – ordre alphabétique oblige – ce recueil, en est l'exemple parfait. Elle vient pourtant de Chicago, ville du jazz par excellence. Le romancier sait se servir de la réalité pour parfaire ces portraits, pour raconter ces histoires, pour orienter le lecteur vers l'écoute des œuvres, musique qui deviendra la sienne. Le critique de jazz permet de découvrir des créateur(e)s – les femmes sont souvent incomprises et oubliées – qui forment l'ossature de cette musique art-de-vivre.

My favorite things, chanson composée par Rodgers et Hammerstein II pour *La mélodie du bonheur* (*The Sound of Music*), est un thème rendu mythique par John Coltrane qui l'a trituré jusqu'à la fin de sa vie. Intitulé ainsi, ce *Tour du Jazz en 80 écrivains* fixe le projet de Frank Médioni, faire parler

du jazz et de son influence sur l'écriture, sur l'imagination. Le résultat est forcément inégal mais toujours révélateur. De l'écrivain(e) et de ses rapports au monde. Il permet aussi de découvrir des écrivain(e)s dont Franck Médioni lui-même. La préface de Yannick Séité permet de comprendre le rapport amoureux qu'entretient la littérature française avec le jazz.

La critique de jazz est curieuse. Elle mêle des poètes, des écrivains mais aussi – et plus logiquement – des ethnologues, des sociologues et même des économistes. Jacques B. Hess reste pourtant un cas à part. Philosophe, il fut le premier chargé de cours d'histoire du jazz à la Sorbonne, de 1970 à 1990. Polyglotte, contrebassiste, avant tout humoriste à la dent dure, il est l'auteur de « Chroniques » dans *Jazz Hot* ou *Jazz Magazine*, de 1966 à 1971, intitulé forcément *Hess-O-Hess*. Pour ce rescapé des camps de concentration, le tabou n'existe pas. Rien ne résiste à son ironie et surtout pas les pouvoirs en place. L'imbécillité fait l'objet de son juste courroux avec ce qu'il faut de drôlerie. Le lire aujourd'hui est comme un coup de poing sur tous les pisse-froids de la critique qui ne savent plus rire



et s'enflammer. Hess n'est en rien un post-moderne mais moderne il l'est resté. ■

Nicolas Bénéès

• *Petit Dictionnaire Incomplet des Incompris*, Alain Gerber, 251 p. ; *My Favorite things. Le tour du jazz en 80 écrivains*, textes réunis par Franck Médioni, 270 p. ; *Hess-O-Hess. Chroniques 1966-1971*, 225 p., Alter Ego éditions/Jazz Impressions.

Découvrir la chanson

Festival d'été incontournable de la chanson francophone, *Chansons de parole*, à Barjac, dont Jean Ferrat fut le président d'honneur, la programmation est assurée par le grand auteur-compositeur-interprète Jofroi (www.jofroi.com). Il sera accueilli le 7 avril 2014 au Vingtième Théâtre dans le cadre des *Ponctuelles de la chanson*, qui, à longueur d'année, sous la houlette de Cristine Hudin, ont le même souci de faire découvrir la chanson porteuse de sens. On pourra y apprécier notamment cette année un hommage à François Béranger (30/09), Michel Buhler (18/11), le 6^e festival *Montcuq à Paris* (9/12), Natacha Bezriche (16/12), Pascal Mary (6/10/2014), Louis Capart (3/02), Valérie Misyler (10/02), Natacha Ezdra (17/03), une soirée *Carte blanche à Tranches de scène* (24/03, <http://tranchesdescenes.net>)...

Philippe Laville

• Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, 75020 Paris, M^o Ménéilmontant, www.vingtiemetheatre.com. Partenaire Réduc'SNES, tarifs réduits en réservant au 06 12 25 52 85.



Jeanne Garraud a participé à Lodève, en juillet, au Festival *Voix de la Méditerranée*, pour un spectacle *Boby Lapointe repiqué*, accompagnée d'un groupe de talentueux jeunes artistes. Il a donné naissance à

un album disponible sur www.printivalboby-lapointe.com.

Auteure-compositrice, Jeanne Garraud propose, par ailleurs, un spectacle pour faire apprécier ses textes (<http://jeannegarraud.com>). Elle sera notamment en concert le 16 novembre au Conservatoire de Conflans (78), soirée partagée avec une chanteuse de jazz, Clotilde Rullaud et son quartet, voir www.jazzauconfluent.fr. P. L.

EN SAVOIR PLUS

www.snes.edu

Ne manquez pas de découvrir, sur les pages culture du site :

www.snes.edu/-Culture-.html

des compléments aux articles et brèves de ce magazine, en particulier des points de vue sur l'actualité cinématographique, théâtrale, musicale, plastique, chorégraphique, des débats, écrits de collègues... et la liste régulièrement actualisée, avec des indications de programmation, d'une centaine de lieux culturels partenaires "Réduc'SNES". N'hésitez pas à nous signaler ce qui nous aurait échappé. Philippe.Laville@snes.edu



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

« S'il suffisait d'exposer les élèves aux savoirs pour les éduquer, le système français serait le meilleur du monde »

Ni piédestal, ni tour d'ivoire, ni même retraite de type monastique pour aiguiser la réflexion...

Denis Paget n'est pas de ces intellectuels qui se coupent du monde pour mieux l'analyser : il est en prise avec lui et c'est de là, aussi, que son propos tire toute sa puissance... Denis Paget multiplie et confronte ses expériences : enseignant en collège puis en lycée, il a jadis codirigé le SNES et il participe aujourd'hui aux travaux de l'Institut de recherches de la FSU ; par son expertise, c'est un interlocuteur privilégié des militants syndicaux, très souvent, de l'institution aussi, parfois...

Ainsi est-il pressenti pour intégrer le CSP (Conseil supérieur des programmes).

Homme de terrain, Denis nous livre ici sa réflexion de chercheur sur les mutations de la société et les évolutions nécessaires du système éducatif.

L'US : Tu as beaucoup écrit sur le système scolaire, ses structures⁽¹⁾ mais aussi ses contenus⁽²⁾ ; quel est l'événement qui t'a poussé à écrire un livre supplémentaire, et en quoi ton propos est-il différent ?

Denis Paget : J'ai écrit *Le partage des savoirs, réflexions sur une refondation de l'École* après avoir participé à la concertation de l'été 2012. Il m'a semblé qu'il ne fallait pas se contenter de réfuter les idées toutes faites, mais aussi développer un contre-projet. Depuis des années, mes travaux se nourrissent de mon expérience militante, de mes contacts avec la recherche mais surtout des dizaines de réunions, stages, colloques auxquels j'ai été invité par des sections du SNES, du SNUipp, de la FSU, de la FCPE ou d'associations diverses. J'y ai rencontré des centaines d'enseignants et de parents. Ce qui m'a toujours frappé, c'est la satisfaction des participants de constater qu'une école moins ségrégative, plus passionnante, plus épanouissante était vraiment possible. J'ai senti, dans ce soulagement, une immense attente, une immense urgence de changement. J'ai donc écrit ce livre dans l'espoir que soient débattues des propositions à même de débloquer ce qui nous empêche de faire réussir tous nos élèves, qui nous empêche aussi d'être heureux dans notre métier.

L'US : À quoi la souffrance au travail des personnels est-elle due ? Conditionne-t-elle, selon toi, la réussite scolaire des élèves ?

D. P. : Elle trouve sa source essentielle dans le décalage entre les idéaux qui organisent notre système depuis ses origines, la médiocrité des résultats et les mutations de notre société : la façon contemporaine d'éduquer les enfants au sein de familles de plus en plus diversifiées, où le statut des enfants peut osciller entre l'enfant roi ou l'enfant



© Daniel Maunoury

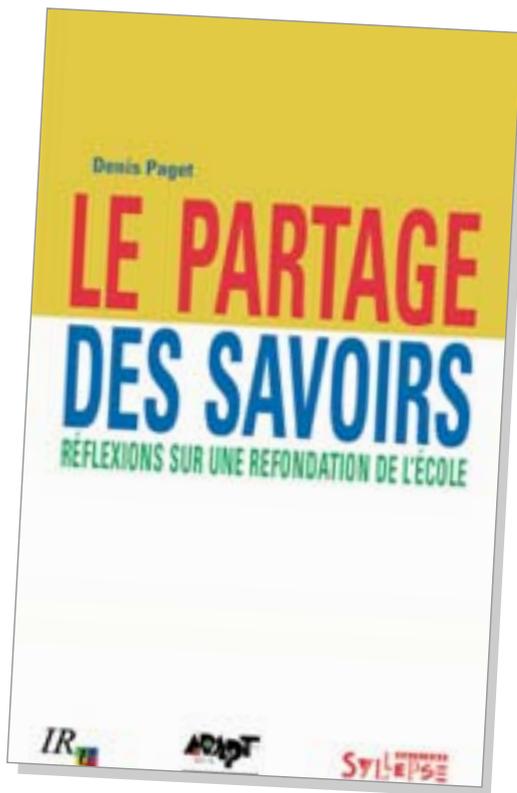
Travailler au cœur même des comportements culturels des élèves, lutter contre le rétrécissement à des savoirs instrumentaux [...]

abandonné et déstructuré ; les phénomènes de ruptures de liens intergénérationnels qui en découlent parfois ; la profondeur de la crise sociale qui plonge beaucoup de jeunes en dessous du seuil de pauvreté ; le flottement des valeurs civiques et morales ; les effets de la révolution numérique sur les comportements, la relation au savoir et

aux différentes formes de culture... tellement de données bouleversées aujourd'hui qui entraînent une nouvelle relation à l'école et à l'éducation, aux diplômes et à l'avenir. L'ampleur inédite de ces mutations doit conduire à repenser l'éducation, à redéfinir les missions de l'école et celles des parents.

L'US : C'est un terrain glissant : c'est justement au prétexte des mutations sociales que le gouvernement entend faire évoluer le métier, nos missions, voire modifier les finalités de l'école...

D. P. : On ne peut plus aujourd'hui, comme le font certains intellectuels, se réfugier dans l'idée qu'il suffirait de dispenser une solide instruction et que l'élève n'aurait besoin que d'une laïcité minimale, ce qui conduirait les enseignants à tout ignorer de sa vie extérieure, des croyances et des valeurs dont il est porteur. Cette conception était nécessaire à l'époque de Condorcet, pour fonder l'idée d'une instruction publique séparée de l'éducation privée et parentale ; aujourd'hui, les missions de l'école se sont élargies, même si la mission centrale et finale reste bien d'enseigner et de faire apprendre des connaissances. La mobilisation des parents est impérative pour cela et leur action doit se coordonner avec celle de l'école, sans substitution de l'école à la famille, et inversement. S'il suffisait d'exposer les élèves aux savoirs pour les éduquer, le système français serait le meilleur du monde. À l'heure où le ministre pose la vraie question de l'apprentissage des valeurs et de la morale laïque, il faut, si l'on veut éviter les fausses réponses (par exemple, en inventant des cours d'éducation morale), s'intéresser au contenu de ce que l'on doit apprendre et à la façon de le faire : l'école, c'est fait pour apprendre ensemble, et les



modes de fonctionnement du collectif, l'importance de la mutualisation, de la coopération et de l'entraide devraient constituer le fil directeur des manières de faire.

L'US : *Il faut donc bien toujours que l'école donne priorité à la transmission de savoirs, avant toute chose ?*

D. P. : Oui, et la culture scolaire commune est au cœur d'un projet d'école. Il faut contrarier l'idée contemporaine que ce serait une affaire presque privée où chacun pèserait la valeur marchande des savoirs. Construire cette culture commune, c'est s'en donner le temps en améliorant la progressivité de la maternelle à la fin du lycée, en la concevant comme une culture de médiation et non pas de spécialiste. Ce qui suppose de travailler au cœur même des comportements culturels des élèves, de lutter contre le rétrécissement à des savoirs instrumentaux qui figent la hiérarchie des disciplines scolaires à l'inverse des pratiques vivantes de la culture. Cette aventure ne peut pas laisser les parents hors du chemin. Il me semble urgent de lutter contre le sentiment de désappartenance qui renvoie les jeunes au groupe de leurs pairs et qui les coupe des liens avec leurs ascendants.

L'US : *Tu avances dans ton livre des idées radicalement nouvelles : comment réinventer le système éducatif, selon toi ?*

D. P. : J'ai consacré un chapitre à la façon de reconstruire le curriculum et l'évaluation des élèves : revenir à une

prescription unique, faire pièce à la surenchère évaluative qui a envahi nos établissements pour répondre à l'absence de mobilisation scolaire des élèves, avec tous les désordres qui en sont la conséquence (du bavardage continu à la violence sordide). J'ai proposé des dispositifs originaux pour remplacer le LPC, le brevet et leurs multiples attributs ; je propose qu'on revoie le dispositif de validation du baccalauréat en dissociant sans compensation la partie culture générale commune et la partie dominante spécialisée.

Sur le temps scolaire, je conteste la vision chronobiologiste au nom de laquelle on naturalise les rythmes de l'enfant en données uniformes. Les rythmes scolaires sont d'abord des rythmes sociaux, variables selon les conditions de vie. Comme je l'avais fait dans mon précédent livre sur les horaires d'enseignement de collège, j'ai projeté ce qui pourrait réformer l'emploi du temps des élèves au collège. Ma conviction c'est qu'il faut différencier les rythmes journaliers et annuels en fonction de l'âge des élèves, intégrer une bonne part du travail personnel dans le temps scolaire, encadré et aidé par des enseignants, ce qui suppose de moins fragmenter les horaires et de réduire le nombre de questions à traiter tous les ans. Si l'on porte la scolarité obligatoire à 18 ans, si l'on construit un continuum école-collège-lycée, et si l'on conçoit la culture commune comme je l'ai indiqué au-dessus, alors on prendra le temps de l'apprentissage, d'une entrée véritable dans les notions. J'ai essayé de repenser l'organisation du collège avec le souci d'en finir avec les hiérarchies disciplinaires et en injectant les savoirs contemporains (audiovisuel et cinéma, langages médiatiques, techniques de l'information, histoire des sciences, projets techniques, connaissance des

espaces urbains ou ruraux...) sans créer de disciplines nouvelles, mais en renforçant l'interdisciplinarité. J'y ai prévu également des plages pour le suivi du travail personnel pendant le temps scolaire.

J'ai consacré tout un chapitre à la « réussite », en partant d'une définition qui repose sur l'éducabilité comme principe général qui ne requiert aucune exception, et sur un accès toujours possible aux formes évoluées de la culture. Je propose de ne laisser personne au bord du chemin, vœu réalisable à condition que les parcours soient beaucoup moins rigides et que l'on puisse « rejouer » ce qui n'a pas été réussi à un moment donné. Au lycée, cela suppose qu'on revienne à une plus grande diversité de formations, de les construire sur un système plus souple de majeure pluridisciplinaire et de mineure d'ouverture, avec un tronc commun de culture relativement proche dans les trois types de lycée. Pour désangoisser le collège, il me semble, si l'on tient compte du fait que la majorité des sortants ne savent pas ce qu'ils vont faire, qu'il ne faut choisir une voie qu'en fin de Seconde même si l'on opte pour une majeure et une mineure dès cette classe. Idem pour les spécialités professionnelles. La loi de Vincent Peillon peut paraître bien éloignée d'une refondation véritable mais elle laisse aussi beaucoup à construire dans les années à venir. Il me semble donc urgent de mener un immense débat dans nos professions et avec les parents, sans tabou, pour élaborer des propositions concrètes qui sortent des sentiers battus. J'ai essayé d'apporter ma pierre ; que d'autres le fassent aussi et s'engagent dans le débat ! ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

(1) *Petite histoire des collèges et des lycées* (Du Temps, 2008) ; *Collège commun, collège humain* (Du Temps, 2010).

(2) *Aventures communes et savoirs partagés* (Syllepse, 2006) ; *Le partage des savoirs* (Syllepse, 2013).

BIBLIOGRAPHIE



Campagne mondiale de l'IE

À l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, l'Internationale de l'Éducation a lancé le 4 octobre sa campagne afin de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'une éducation publique de qualité accessible à tous. Des initiatives permettant de rassembler des représentants des syndicats affiliés à l'IE, des experts en matière d'éducation et des organisations de la société civile sont programmées au cours de l'année 2013-2014. Voir le site www.unite4education.org



Initiative du Comité Syndical Européen de l'Éducation

Le 23 octobre à Bruxelles, le CSEE (région Europe IE) organisera une réunion dont l'un des objectifs sera de faire le bilan de la situation de l'éducation et de ses personnels. Une déclaration à l'intention des institutions (Commission, Conseil et Parlement) sera présentée au cours de cette initiative, déclinaison européenne de la campagne de l'Internationale de l'Éducation.

7 octobre : Journée mondiale pour le travail décent

« Renforcer le pouvoir des travailleurs », tel est le thème de cette année. La CSI (Confédération Syndicale Internationale) défend les revendications des salariés et de leur famille auprès des gouvernements, des employeurs et des institutions internationales. Voir le site www.ituc-csi.org

Royaume-Uni



Face au refus du ministère de l'Éducation d'engager des négociations sur les salaires, les conditions de travail et les retraites, les

deux plus grands syndicats enseignants britanniques, la NUT et la NASUWT ont décidé des grèves régionales (1^{er} et 17 octobre). Le principe d'une journée nationale de grève en novembre est en débat.

GRÈCE : FONCTION PUBLIQUE Résistance à la politique de démantèlement

La FP ne cédera pas

Le statut de la fonction publique fait l'objet d'attaques récurrentes et c'est en Grèce que le gouvernement, sur les injonctions de la Troïka, procède actuellement à un vaste plan de licenciements.

Après les services de santé, le service public d'éducation et ses personnels sont touchés de plein fouet par une nouvelle vague d'austérité. Depuis la rentrée de septembre, la résistance à ces politiques s'amplifie avec notamment les mobilisations à l'appel d'OLME, syndicat des enseignants du secondaire, qui est engagé dans un véritable bras de fer avec le gouvernement. Plusieurs journées d'actions de grève ont eu lieu en septembre avec des assemblées générales, des manifestations à Athènes et dans d'autres villes du pays.

Des postes en moins

Comment ne pas parler de véritable provocation quand le ministre de la Réforme administrative et de l'e-gouvernance ose parler de « refonte de la fonction publique ». Il s'agit en fait de licencier, d'ici décembre, 4 000 fonctionnaires et de mettre en disponibilité forcée 25 000 agents avec pour seul revenu 75 % de leur traitement pendant 8 mois, aboutissant à terme à une mutation obligatoire sous peine de licenciement. Pour le secondaire, cela signifie que 5 000 professeurs vont être « transférés » de façon autoritaire vers l'enseignement primaire ou pour effectuer des tâches administratives.



OLME dénonce le fait qu'il y a 16 000 enseignants en moins dans le second degré (-20 %) et que 2 500 professeurs de la voie professionnelle ont été licenciés. De plus, la fermeture de 102 établissements d'enseignement professionnel ouvre la voie à une privatisation accrue.

Dans cette lutte pour la préservation des emplois et des services publics gratuits et ouverts à tous, les enseignants grecs, tout comme l'ensemble des salariés, montrent à la fois leur résistance et leur détermination. Le SNES-FSU considère que la solidarité va au-delà des messages de soutien. C'est la raison pour laquelle il a répondu favorablement à l'appel lancé par OLME afin de contribuer financièrement au fonds de solidarité destiné à aider les enseignants grévistes. ■

Odile Cordelier

ALLEMAGNE Mobilisation des enseignants contractuels à Berlin

Un bras de fer engagé

Dans un système scolaire qui est de la compétence des Régions (Länder), coexistent deux statuts, celui de fonctionnaire (sans droit de grève) et celui de contractuel (25 % des personnels). À Berlin, une ville de 3,4 millions d'habitants, avec 1 400 établissements scolaires pour 325 000 élèves et 25 000 professeurs, 9 000 enseignants se voient refuser le droit d'accéder au statut de fonctionnaires. Ils ne peuvent pas plus entamer des négociations afin d'améliorer leurs conditions d'emploi et leurs rémunérations. Une situation qui perdure depuis 2004 : les enseignants sont recrutés comme employés du secteur public et demeurent des contractuels. Les salaires y sont plus bas que ceux des fonctionnaires et la couverture sociale réduite sans perspective de pouvoir accéder un jour au statut de fonctionnaire. Selon une étude réalisée par le syndicat GEW (270 000 adhérents), sur une carrière de 40 années, un contractuel gagne en moyenne



100 000 euros de moins qu'un fonctionnaire. Ce n'est pas un hasard si les enseignants quittent la capitale pour s'installer dans une région où ils auront la possibilité d'accéder au statut de fonctionnaire.

Travail égal, salaire égal

Ils étaient 3 000 à manifester le 21 août pour dénoncer cette situation et contraindre les autorités du Land de Berlin à entamer des négociations. Pour

Doreen Siebernack, responsable de la GEW Berlin, « l'attitude arrogante et cynique de l'administration rend les contractuels furieux. Nous avons appelé à la grève face au mépris d'une administration qui refuse d'entamer la moindre négociation avec nous ».

Les autorités de Berlin estiment que seul un accord peut être négocié au niveau fédéral. Si le refus d'ouvrir les négociations persiste, de nouvelles mobilisations sont envisagées avec une journée d'action de grève le 21 octobre. ■ O. C.

AMÉRIQUE LATINE. Trente-deux syndicats représentant dix-huit pays se sont réunis à Recife (Brésil) sous l'égide de l'Internationale de l'Éducation (IE). Avec un objectif, renforcer et donner des perspectives au mouvement pédagogique.

Deuxième rencontre du mouvement pédagogique

Ce mouvement propose de construire des propositions éducatives alternatives au cadre néolibéral, qui a pendant les années 1980 et 1990 plongé les systèmes éducatifs publics latino-américains dans des crises graves, et de prendre enfin en compte les contextes sociaux, économiques et culturels pour les appliquer. Il est pédagogique parce qu'il s'appuie sur la vision politico-pédagogique de Paolo Freire qui déclarait : « *L'éducation ne change pas le monde, elle change les personnes qui peuvent alors changer le monde* ». Enfin il vise l'intégration latino-américaine.

Quelles propositions de politique éducative ?

Ce mouvement se donne pour finalité d'atteindre la liberté, la justice sociale et la souveraineté au moyen de l'éducation et de la lutte pour conquérir des droits sociaux, l'un n'allant pas sans l'autre. Le SNES-FSU était présent pour soutenir cette conception de l'action syndicale. Démocratiser le service public laïque d'éducation de qualité dans la perspective d'un projet de transformation sociale est en effet une idée que nous partageons avec le mouvement pédagogique.

La réunion a donné lieu à une Déclaration finale qui est une sorte de feuille de route d'ici à 2015, date prévue de la prochaine rencontre.

L'éducation doit être publique, gratuite, laïque et de qualité. L'État doit en être le garant. C'est l'État qui doit la financer à tous les niveaux, prendre de nouvelles mesures s'appuyant sur le travail pédagogique des enseignants et ainsi encourager l'accès à la souveraineté des peuples latino-américains.

L'intégration latino-américaine

Elle est en cours : le grand marché pour les Amériques que voulait imposer les USA a été rejeté en 2005. Mais en même temps, de nouvelles alliances ont été construites comme le Mercosur (Argentine-Brésil-Uruguay), UNASUR (Union des nations sud américaines) par exemple. Les organisations syndicales doivent faire inscrire dans les programmes l'histoire latino-américaine passée et récente ainsi que la diversité des réalités du continent. Le mouvement pédagogique latino-américain s'engage à travers ses organisations syndicales à valoriser, rendre visible le travail des enseignants et encourager le travail collectif à l'horizon de la prochaine rencontre prévue en 2015. Engagement est pris de militer pour une éducation au service de la libération qui s'enracine dans les luttes pour l'émancipation des peuples d'Amérique latine. ■

Henri-Jean Nouri
henri.nouri@snes.edu



SUR LES TERRES DE PAOLO FREIRE

Recife est la région natale de Paolo Freire, grand pédagogue brésilien aujourd'hui décédé. Il estime que l'analphabétisme est une séquelle de la colonisation et des relations inégalitaires entre les grands propriétaires terriens et les paysans.

Pendant plusieurs siècles, les indigènes ont été réduits au silence et ont fini par accepter la domination. Selon Paolo Freire, l'alphabétisation doit passer par une prise de conscience de cette situation pour la surmonter et la dépasser. Il critique l'éducation instituée, verticale, qui de surcroît n'est pas neutre, surtout quand elle ignore les problèmes de racisme, d'exploitation ou de toute autre forme d'oppression. Selon lui l'éducation des opprimés doit naître de leur propre initiative et non s'imposer à eux. Il considère que l'éducateur doit traiter l'homme comme un sujet et partir de l'expérience de celui-ci. L'alphabétisation apparaît donc comme un acte éminemment politique, puisque l'analphabétisme est le résultat d'une négation du droit à l'expression des paysans. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si en 1964 les militaires l'obligent à s'exiler.

Paolo Freire fut une référence constante pendant la réunion parce qu'il s'inscrit dans une politique de lutte pour la libération des populations opprimées, ce qui est l'objectif premier de ce mouvement.

Mexique

Répression

Sous l'impulsion de la CNTE (coordinación nacional de trabajadoras de la educación), les enseignants mexicains se mobilisent contre une réforme législative qui les fait dépendre d'une évaluation pouvant conduire à une baisse de salaire voire à un licenciement au bout de trois évaluations négatives. Ils dénoncent aussi la volonté du gouvernement de ne plus assurer le financement des infrastructures scolaires qui ont, de surcroît, été endommagées voire détruites pour un quart d'entre elles par les récents ouragans. La CNTE demande l'abrogation de ces lois constitutionnelles. La seule réponse du pouvoir a consisté à déloger par la force les manifestants installés sur la place centrale de Mexico (Zócalo) pour commémorer les fêtes de l'indépendance ! Mais la lutte continue. Pour l'heure, des arrêts de travail sont organisés dans plusieurs États dont celui de Mexico.

Chiffre

12,5 %

Taux d'analphabétisme au Brésil des plus de 25 ans.

Roumanie

Sous pression

La FSLE, Fédération des syndicats libres de l'enseignement, qui regroupe plus de 180 000 adhérents du premier et second degré, s'est mobilisée pour obtenir la mise en œuvre d'un accord signé en 2011 avec le ministère de l'Éducation nationale. La FSLE a obtenu que des négociations soient engagées avec le ministère dès la rentrée de septembre. Cela concerne les salaires pour les enseignants en début de carrière, la situation des personnels auxiliaires ainsi que le nombre d'élèves par classe (actuellement 32 voire 34 pour le secondaire). Afin de maintenir une pression constante sur le gouvernement, la FSLE va organiser avec d'autres syndicats du secteur public des manifestations et rassemblements dans toutes les villes du pays et une manifestation nationale à Bucarest d'ici la fin octobre.

Les retraites

Les réformes des retraites se succèdent : l'occasion de rappeler dans cette nouvelle rubrique les éléments clés sur le fonctionnement d'un système acquis au prix de conquêtes sociales. Les médias véhiculent souvent des informations parcellaires ; or connaître les mécanismes permet aussi d'en saisir la portée politique. Séance de rattrapage !

Taux de remplacement

Les systèmes de retraite visent le remplacement du revenu d'activité par la pension. Il est donc alors utile de comparer le niveau du revenu de remplacement (la pension) au revenu antérieur (le salaire).

Le taux de remplacement est le pourcentage de son ancien revenu que l'on perçoit à la retraite. Il peut s'exprimer en « brut » si l'on rapporte la pension brute des prélèvements sociaux au salaire brut

de prélèvements, ou en « net » si l'on compare les revenus nets. Pour un fonctionnaire, le taux maximum brut est 75 %. Le taux de remplacement permet donc de mesurer l'efficacité d'un système de retraite. ■

75%

Cotisations

Répartition / capitalisation

Dans un système par répartition, les cotisations sont directement versées aux retraités sous forme de pensions. Dans un système par capitalisation, les cotisations sont placées sur les marchés financiers. Le produit de ces placements est versé ultérieurement au cotisant devenu inactif (schéma individuel) ou aux retraités (schéma collectif, celui d'un fonds de pension). Les réformes actuelles maintiennent des retraites de base en répartition, mais organisent la réduction de leur efficacité, laissant la place à des systèmes complémentaires de retraite par capitalisation. ■

Décote

Taux plein

Une pension est versée au taux plein quand elle ne subit aucune décote. Elle est alors proportionnelle à la durée d'activité, sous réserve de l'application d'un maximum. Le taux plein est acquis si l'on remplit la condition de durée requise (43 ans pour la génération 1973) ou bien si l'on a atteint l'âge du taux plein (67 ans pour la génération 1955 et les suivantes). À défaut, la pension subit un abattement de 5 % par année manquante (c'est la décote). Une pension versée à taux plein n'atteint pas nécessairement le maximum. Par exemple, un ou une fonctionnaire né(e) en 1955 ayant 40 ans de cotisation à 67 ans, aurait, à cet âge, un taux de 72,289 %. ■

Revalorisation

Indexation

La revalorisation des pensions peut être indexée sur les salaires ou sur les prix. Si elle est calée sur les prix, le pouvoir d'achat des retraités est maintenu constant mais il n'évolue pas comme celui des salaires, ce qui peut conduire à un appauvrissement relatif des retraités par rapport aux actifs si les pensions progressent moins vite que les salaires. Le choix de la référence (salaires ou prix) peut aussi intervenir dans le calcul de la valeur actualisée du salaire annuel moyen retenu dans le calcul de la pension du régime général. L'actualisation des salaires anciens indexés sur les prix leur confère une valeur moindre qu'une indexation sur les salaires. ■



Livres

La réforme des retraites

Pour en savoir plus... sur les systèmes de retraites, en France et ailleurs. Bruno Palier, PUF, collection *Que sais-je ?* 4^e édition, mise à jour 2012



Appel

« Retraites, une affaire de jeunes »

Issu d'un collectif d'organisations, dont l'UNEF, soutenu par la FSU.

Outils

En images Sur le site de la FSU, des outils pour mener le débat avec les collègues, un diaporama à disposition : <http://www.fsu.fr/Retraites-mener-le-debat.html>

Livres

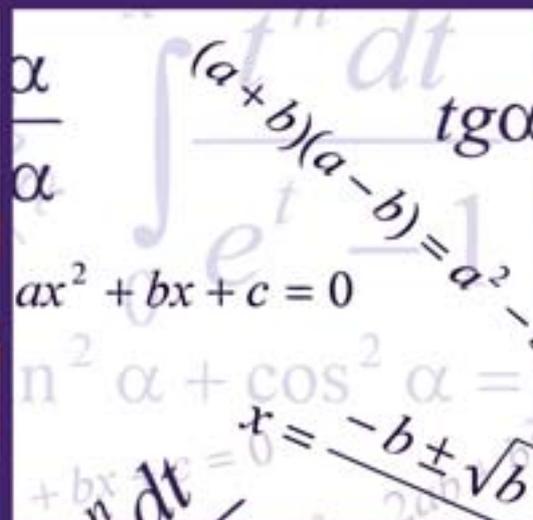
Retraites : l'alternative cachée

Attac et la fondation Copernic publient des analyses et fournissent des arguments pour contrer les choix gouvernementaux : ce petit livre fait le pari d'outiller les citoyens pour qu'ils prennent la main sur un choix de société majeur. Jean-Marie Harribey et Christiane Marty (coord) ATTAC et fondation Copernic, Editions Syllepse

Educattec Educatice

Le salon professionnel de l'Éducation

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ÉDUCATION DE DEMAIN !



**20, 21 & 22
NOVEMBRE 2013**

Paris Porte de Versailles
Pavillon 7.1

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Major Sponsors



Partenaire Officiel

Un événement



Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

Serre-Chev., stud 4 p., sem. : Noël/févr. 250/300 €. Tél. 01 45 47 88 29.

Vienne, Autriche, coll. loue apt tt conf., centre, calme, 2/4 pers. Tél-fax : (0043) (1) 913 2473, mail : attila1090@yahoo.fr

Domaine de l'Alpe-d'Huez, loue ds village 1600 m, apt 3 p., 6 pers., ds chalet pied pistes. Hors ou pendant vac. 450/730 €/sem. Tél. 01 45 38 51 57.

Nice centre, 2 p. meublé, conf. calme, terr. vue mer, pkg, mi-oct. à avril, 420 €/sem., 660 €/quinz., 850 €/mois. Tél. 06 07 11 35 87.

Bastille, studio, 45 €/nuit. Tél. 01 43 46 67 63.

Venise, part. loue appts 2 à 6 pers., centre ville. Tél. 04 73 33 55 95.

Paris 13^e, proche 5^e, loue petit studio meublé, calme. Tél. 06 87 34 03 10 ou 06 81 00 56 41.

Budapest, bel appartement F2, 43 m², 2 pièces tout confort, meublé entièrement à neuf, cuisine tout équipée. Au centre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

(66) St-Cyprien vill., vds villa 3 faces, terrain 400 m², 3 ch., 2 s.d.b., salon s.à.m, terrasse calme commerce à proximité, 328 K€, prix vendeur. Tél. 06 87 50 67 80.

SNES ÉCHANGES

Collègue enseignant le français dans un lycée du sud de l'Italie (Tarente), souhaite réaliser un échange culturel d'une à deux semaines avec des lycéens français.

Publicité

Découvrir, rencontrer
Partager...
avec ARVEL

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com

Publicité

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur mae.fr



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

DEUX NOUVEAUTÉS



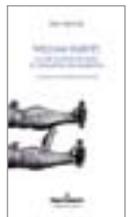
L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.

Ce sont les idées marquantes de cette invention du médicament que le livre évoque, au côté des personnages et épisodes les plus emblématiques.

• Jean-Claude Dupont, *L'invention du médicament : une histoire des théories du remède*, Adapt/Hermann, 2013, 264 p., 20 €

Les deux grandes découvertes de William Harvey (1578-1657) : la circulation sanguine et l'épigenèse des embryons sont analysées dans ce livre en détail. Les débats suscités à l'époque par ces découvertes se prolongent de nos jours avec les controverses sur le « programme génétique de développement ».

• Paul Mazliak, William Harvey, *La circulation du sang et l'épigenèse des embryons*, Adapt/Hermann, 2013, 206 p., 22 €



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle propose un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au coeur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.



SPÉCIAL MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

**10 %
DE RÉDUCTION***
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans
**JUSQU'À
100 € OFFERTS****
50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 091 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 3.
Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 3.



Assurément Humain